



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2026

Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication

Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication

2026



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Culture

Département des études,
de la prospective,
des statistiques
et de la documentation

© Ministère de la Culture, Paris, 2026
Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS)
Directrice de la publication : Amandine SCHREIBER
Haute fonctionnaire à l'égalité, la diversité et la prévention des discriminations : Irène BASILIS,
assistée de Lisa DI POI, chargée de mission
Responsable de l'Observatoire égalité femmes-hommes : Louis-Marie NINNIN
Chargée de mission Observatoire de la création artistique : Émilie CHARPENTIER
Responsable de la publication : Laura BREIDT
Suivi des données : Louis-Marie NINNIN, Nathalie BERTHOMIER

ISBN : 978-2-11-179327-9



Sommaire

Introduction	5
Analyse	9
Repères	22
Administration et organismes sous tutelle du ministère de la Culture	26
Emploi et rémunération	27
Jurys, concours et formations	34
Postes de direction	36
Conseils d'administration	41
Commissions et instances consultatives	43
Secteur culturel et artistique	46
Emploi, rémunération	47
Formation initiale et continue	55
Postes de direction	57
Accès aux moyens de création et de production	61
Présence des femmes dans les programmations culturelles	69
Présence des femmes dans les médias	77
Consécration artistique et professionnelle	80
Lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels.	
Cellules d'écoute	88
Lexique	93
Table des tableaux	95

Introduction

Cette quatorzième édition de *l'Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication* est l'occasion de saluer l'impact déterminant du rapport d'étape n° 1 rendu par Reine Prat¹, chargée de mission à la Mission ÉgalitéS de la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS), en mai 2006, il y a vingt ans de cela.

Ce rapport ainsi que celui publié en 2009² ont dressé un état des lieux clair. Ils appelaient à une démarche volontariste pour promouvoir l'égalité dans tous les domaines et à tous les niveaux de responsabilité, en soulignant son importance sur les plans économique et social, mais aussi pour enrichir la création grâce à une diversité de regards et de récits.

Reine Prat déclarait en préambule du rapport de 2006 : « Une telle démarche demande d'abord un effort d'imagination. »

Depuis 2013, les signes de cet effort d'imagination sont observés, année après année, dans cette publication qui ne cesse de s'enrichir de nouvelles données. Celles-ci s'appuient sur des observations de plus en plus étayées, issues de secteurs et d'organismes professionnels eux-mêmes engagés pour faire avancer l'égalité. Cet objectif est aujourd'hui réaffirmé par des lois, un plan interministériel³ et un cadre réglementaire exigeant, notamment pour la fonction publique.

Ce rendez-vous annuel, donné chaque mois de mars, à la parution de *l'Observatoire de l'égalité*, permet de souligner les avancées, d'identifier les marges de progrès et les actions nécessaires pour atteindre un égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités, aux moyens d'action, aux rémunérations et à la même reconnaissance.

Pilotée, comme toujours, par le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS), cette quatorzième édition bénéficie de l'appui de la Mission observation de la Direction générale de la création artistique (DGCA) et d'une coordination étroite avec l'équipe de la Haute fonctionnaire à l'égalité, à la diversité et à la prévention des discriminations. Elle résulte d'un vaste travail de collecte des données auprès de l'administration culturelle, des opérateurs du ministère, des institutions publiques et des organismes professionnels et de gestion collective.

1. Reine PRAT, *Pour une plus grande et meilleure visibilité des diverses composantes de la population française dans le secteur du spectacle vivant*, rapport d'étape n° 1, *Pour l'égal accès des femmes et des hommes aux postes de responsabilité, aux lieux de décision, à la maîtrise de la représentation*, Paris, Ministère de la Culture, DMDTS, mai 2006.

2. Reine PRAT, *Pour l'égal accès des femmes et des hommes aux postes de responsabilité, aux lieux de décision, aux moyens de production, aux réseaux de diffusion, à la visibilité médiatique*, rapport d'étape n° 2, *De l'interdit à l'empêchement*, Paris, Ministère de la Culture, DMDTS, mai 2009.

3. Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2023-2027), « Toutes et tous égaux ».

Plus de 120 tableaux indiquent la part que prennent les femmes dans les métiers de la culture et de la communication, ainsi que leurs revenus, qu'elles soient salariées, fonctionnaires, pigistes, autrices et artistes ou techniciennes. Ils tracent leur investissement dans l'enseignement supérieur Culture, dans les concours et dans la formation continue, leur place aux postes de direction et de décision, leur accès aux moyens de création et de production, leur présence dans les programmations et dans les médias et comme lauréates de prix et distinctions.

L'ensemble des secteurs entrant dans le périmètre du ministère de la Culture sont présents dans cet observatoire de façon plus ou moins approfondie : patrimoine, création artistique, spectacle, cinéma, audiovisuel, jeux vidéo, multimédia, livre, presse, médias.

L'Observatoire de l'égalité dans la culture et la communication offre une vision à 360° grâce à des données qui sont collectées et analysées dans des études sectorielles plus poussées sur la place des femmes, publiées par d'autres organisations telles que le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), le Centre national de la musique (CNM), la Société civile des auteurs multimédia (La Scam), la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP), Audiens (groupe de protection sociale paritaire, dans le champ des métiers de la création et de l'information) et l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom).

Nous remercions l'ensemble des partenaires qui nous ont adressé leurs contributions permettant une plus ample et plus fine connaissance des évolutions et des tendances, et nous remercions en particulier les réseaux professionnels, les organismes de gestion collective, le CNM, le CNC, les Archives du spectacle, le Syndeac et le mouvement HF+ pour les échanges constructifs qui ont eu lieu, en vue d'améliorer les approches et les méthodes de comptage.

À chacune et chacun de s'emparer de cette nouvelle édition pour accompagner le mouvement vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Nouveautés de l'observatoire 2026

Le sommaire s'organise en trois parties intitulées « Administration et organismes sous tutelle du ministère de la Culture », « Secteur culturel et artistique » et « Lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels ». Cette troisième partie permettra de suivre chaque année des indicateurs liés à l'activité de la cellule d'écoute externe du ministère de la Culture accessible à ses agents (tableaux 112 et 113) et à celle de la cellule d'écoute et d'accompagnement, opérée par Audiens et à disposition des professionnels de secteurs culturels (tableaux 114 à 118).

Les thématiques de l'emploi, des rémunérations et de la formation ouvrent désormais chacune des parties « administration » et « secteur » dans une approche macroscopique, avant de décrire la place des femmes aux postes de directions, et d'aborder des observations plus spécifiques selon les domaines.

Comme en 2025, l'édition 2026 de l'*Observatoire* intègre, avec 24 tableaux supplémentaires, de nouvelles données permettant d'appréhender plus précisément la notion d'égalité, en affinant et en étendant les remontées d'indicateurs à de nouveaux secteurs ou pans de secteurs culturels.

S'agissant des agentes et agents du ministère de la Culture, le service des ressources humaines a fourni des données, issues du rapport social unique publié chaque année, pour apporter des éclairages sur la place des femmes dans les formations suivies, y compris les préparations aux concours (tableaux 5 et 6). Un focus sur la mesure « temps partiel » qui concerne une part importante de femmes est proposé (tableau 3). Un suivi plus exhaustif est présenté concernant les index égalité du ministère et de ses établissements publics, qu'ils soient administratifs ou à caractère industriel et commercial (p. 31, 32 et 33).

En ce qui concerne la part des femmes à la direction d'établissements dans le périmètre du ministère de la Culture, un nouveau tableau rend compte de leur présence à la tête des bibliothèques classées (tableau 9).

Dans le domaine du spectacle vivant subventionné, le périmètre et le mode de comptabilisation de la parité dans les programmations de spectacle vivant (tableaux 68 et 72) ont également été précisés avec les Archives du spectacle¹ pour prendre en compte, comme c'était déjà le cas pour les aides aux équipes artistiques (tableaux 55 à 60), les duos ou collectifs paritaires, distinctement du comptage des femmes et des hommes. Une méthode de comptage similaire a été utilisée pour les données transmises par l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP), issues de l'*État des lieux de la parité femmes hommes*² présenté en juillet 2024 et intégrées pour la première fois dans cet observatoire (tableaux 70 et 71).

Comme pour les aides du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et du Centre national du livre (CNL) depuis l'édition 2025 (tableaux 62 à 65), l'édition 2026 permet d'analyser conjointement, pour les aides aux équipes du spectacle vivant, la part de demandes émises par des femmes, et la part des aides qui leur sont allouées pour des projets ou des entrées en conventionnement (tableau 59).

1. Les Archives du spectacle collectent les données de programmation pour l'ensemble des établissements publics nationaux et structures labellisées dans le champ de la création pour le ministère de la Culture et au-delà pour d'autres partenaires.

2. « Parité femmes/hommes dans le spectacle théâtral privé. État des lieux et perspectives », Audiens et ASTP, septembre 2024.

Pour le champ musical, la Direction générale de la création artistique (DGCA) du ministère de la Culture partage pour la première fois des données sur les orchestres permanents (emploi et programmation) et sur les scènes de musiques actuelles (tableaux 74 et 75). La place des femmes dans les programmations de musiques actuelles et de variétés, ainsi que dans la production et la diffusion de la musique enregistrée, sont également intégrées à partir de données de 2024, transmises par le Centre national de la musique (CNM) (tableaux 75 et 76). L'établissement a, par ailleurs, actualisé son observation de la part des femmes parmi les emplois artistiques du secteur musical, entre 2019 et 2024 (tableau 29).

La SACD, la Sacem et La Scam ont transmis cette année des indications sur la perception de droits d'auteurs répartis par tranches, en précisant la proportion de femmes concernées (tableaux 35, 39 et 42).

Concernant la place des femmes dans les médias, l'Arcom ayant fusionné les méthodologies de son étude sur la représentation des femmes et de son baromètre de la diversité, les données sont désormais scindées : une année sur deux, l'étude disponible portera sur les programmes qui informent (information, magazine, documentaire) et l'autre année sur les programmes qui divertissent (fiction, divertissements, sport). Dans cette édition, nous reprenons les données disponibles en 2025, portant sur 2023, à l'exception du tableau 87 qui actualise pour 2024-2025 la part des femmes à l'antenne pour les programmes d'information, les magazines et documentaires (tableaux 88 à 93).

En matière de consécration, deux grands festivals dans le champ du cinéma et de l'audio-visuel ont été ajoutés à l'*Observatoire* : le Festival international du film d'animation d'Annecy et le Fipadoc, Festival international du film documentaire (tableaux 97 et 98). Par ailleurs, les pensionnaires de la Villa Médicis à Rome (tableau 100) et les lauréats de trois grands prix Arts Visuels (tableau 104) font également l'objet de nouveaux tableaux.

Autant de femmes que d'hommes sont en activité dans un secteur culturel

La part des femmes travaillant dans un secteur culturel est très légèrement supérieure à celle des hommes en 2023 (51 % des effectifs) (tableau 26). De 2010 à 2023, la part des femmes a augmenté de 10 points dans le spectacle vivant et de 12 points dans la photographie et dans l'enseignement artistique amateur. Dans les secteurs du livre et de la presse, leur proportion baisse (de respectivement 2 et 5 points).

Dans le secteur audiovisuel, la part des femmes augmente de 10 points dans la diffusion et de 3 points dans l'industrie du film, du phonogramme¹ et du jeu électronique ; elle baisse de 1 point dans l'édition audiovisuelle.

Selon les données d'Audiens (tableau 27), en 2024, la proportion de femmes salariées en activité progresse de 1 point en un an dans la production audiovisuelle (44 %) et reste stable dans le spectacle vivant (42 % depuis 2021). Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses chez les moins de 34 ans : 52 % des professionnels du spectacle vivant âgés de 18 à 24 ans sont des femmes (46 % dans la tranche 25-34 ans) et 48 % de ceux de la production audiovisuelle (comme dans la tranche des 25-34 ans).

Des progrès encore à faire pour atteindre l'égalité en matière de rémunérations

1. En ce qui concerne les agentes et les agents qui dépendent du ministère

L'index de l'égalité professionnelle

L'index de l'égalité professionnelle du secteur privé (applicable aux Établissements publics industriels et commerciaux, EPIC) est régi par la loi du 5 septembre 2018, tandis que l'index applicable à la fonction publique est institué par l'article 9 de la loi du 19 juillet 2023 et codifié aux articles L. 132-9-3 à L. 132-9-5 du CGFP (applicable aux Établissements publics administratifs, EPA). Le score de l'index devant être atteint est de 75 points sur 100².

Institué par l'article 9 de la loi du 19 juillet 2023 et codifié aux articles L. 132-9-3 à L. 132-9-5 du CGFP (applicable aux Établissements publics administratifs, EPA), l'index

1. L'industrie du phonogramme désigne l'ensemble des activités économiques liées à la production, l'enregistrement, la fabrication, la distribution et l'exploitation commerciale des enregistrements sonores (appelés phonogrammes), quel que soit leur support (CD, vinyle, fichier numérique, streaming, etc.).

2. Les deux décrets n° 2023-1136 et n° 2023-1137 du 5 décembre 2023 précisent les modalités de calcul des indicateurs et la pondération de chacun d'entre eux.

de l'égalité professionnelle dans la fonction publique vise à mesurer les écarts entre les femmes et les hommes en matière de rémunération des fonctionnaires et des agents contractuels et de promotions. Il tient compte aussi de la représentation femmes/hommes parmi les agents publics les mieux rémunérés.

L'index applicable au secteur privé, régi par la loi du 5 septembre 2018, auquel sont soumis également les EPIC, prend en compte deux indicateurs supplémentaires : l'écart de répartition des augmentations individuelles et le nombre de salariées ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour de congé de maternité.

La publication 2026 de l'*Observatoire* rend compte des index de l'ensemble des EPIC, des EPA et des trois sociétés anonymes entrant dans le périmètre du ministère de la Culture (encadré, p. 31).

Le score du ministère de la Culture à l'index de l'égalité professionnelle au titre de 2024 est de 95/100³. Avec ce score, le ministère conserve la tête du classement des ministères, en continuité avec les années précédentes (p. 31).

La place des femmes dans les différents corps et métiers du ministère

En 2024, les titulaires en poste au ministère de la Culture représentent au total 5 806 équivalents temps plein travaillés (ETPT). La part des femmes s'élève à 66 % au sein des catégories A et B, et respectivement 55 % et 54 % dans les catégories A+ et C (tableau 1).

Dans cette catégorie A+, certains corps sont paritaires, comme celui des architectes urbanistes (50 % de femmes), des inspecteurs généraux des affaires culturelles (48 %), ou des ingénieurs de recherche (51 %). Le corps des administrateurs de l'État, compte seulement 30 % de femmes. Mais 41 % des emplois fonctionnels sont occupés par des femmes (en ETPT). À l'inverse, certains corps sont très majoritairement féminins : plus de 75 % des emplois en équivalent temps plein travaillé sont occupés par des femmes parmi les adjointes administratives d'État (catégorie C), les secrétaires administratives (catégorie B), les bibliothécaires et les chargées d'études documentaires (catégorie A).

Les écarts de rémunération

Le ministère de la Culture applique la méthode de décomposition des écarts mise au point par la DGAFP (p. 28). Elle consiste à répartir les populations en fonction de leur corps, grade et échelon afin de mesurer les écarts de rémunération selon quatre grands types d'effets :

- L'effet « temps partiel », généré par le fait que les femmes travaillent statistiquement plus à temps partiel que les hommes ;
- L'effet « ségrégation de corps », qui tient compte du fait qu'à temps de travail égal, les femmes sont souvent surreprésentées dans les métiers les moins rémunérés et moins présentes dans les métiers les plus rémunérés ;
- L'effet « démographique », issu de l'observation qu'au sein d'un même corps et à temps de travail égal, les femmes se trouvent statistiquement davantage dans les grades et échelons inférieurs à ceux des hommes. La féminisation progressive dans certains recrutements amplifie ce phénomène. C'est un effet ancienneté pondéré par les écarts de promotion interne et les interruptions de carrière.

3. Les deux décrets n° 2023-1136 et n° 2023-1137 du 5 décembre 2023 précisent les modalités de calcul des indicateurs et la pondération de chacun d'entre eux. Le score minimal à atteindre est de 75 points sur 100.

- L'effet « prime », qui porte sur les écarts de rémunération indemnitaire. À grade identique, les écarts sont en partie dus à la sur-rémunération des heures supplémentaires, que les hommes effectuent davantage. Les écarts résiduels s'expliquent par des différences de niveau de primes.

Comme en 2023 et en 2024, l'écart total de rémunération entre les agents et les agentes titulaires (6,6 % du salaire moyen masculin, contre 7,1 % en 2024) est principalement dû à l'effet démographique et à l'effet de ségrégation des corps, pour respectivement 40,3 % et 40 % de l'écart. L'effet temps partiel pèse pour 14,3 % des écarts de rémunération. C'est l'écart indemnitaire qui est le moins significatif (5,4 %). Les tableaux 1 et 2 présentent les écarts de rémunérations détaillés par catégories, par corps et pour les non-titulaires. La part des femmes dans l'effectif global des agentes et agents contractuels, tous groupes et toutes catégories confondus, atteint 59 % (pour 1 091 ETPT).

Depuis 2020, dans le cadre de la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes, le ministère de la Culture met en œuvre la mesure dite « temps partiel », qui prévoit le versement d'une indemnité dont le montant est fixé en fonction de la quotité de temps de travail des agents. Cette mesure générale permet de toucher une population féminisée à 80 % en 2025 (et à 82 % de 2022 à 2024) comme le montre le tableau 3.

2. Même si l'écart de rémunération est globalement en légère baisse, dans aucun secteur culturel l'égalité de rémunération n'est atteinte

Parmi les personnes salariées dans le secteur culturel, les écarts de rémunération entre femmes et hommes synthétisent éventuellement diverses formes de contrats et d'organisation du travail. En 2024, selon les données d'Audiens, le salaire d'une femme à temps plein et à poste équivalent est 14 % moins élevé que celui d'un homme dans les métiers du spectacle et de l'audiovisuel. Une légère diminution de l'écart (– 2 points) est constatée par rapport à 2023 et 2022, qui affichaient un écart moyen de 16 % (tableau 28).

Les écarts les plus marqués sont constatés dans l'édition phonographique (24 % au lieu de 26 % en 2023), dans le spectacle vivant privé (20 % au lieu de 21 % en 2023) et dans la distribution cinématographique (20 % au lieu de 18 % en 2023). Dans tous les secteurs, les femmes sont rémunérées moins que les hommes.

3. Revenus des autrices du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du multimédia

Près de 350 000 personnes ont perçu des rémunérations liées à la création d'une œuvre de l'esprit et peuvent être considérées comme artistes-auteurs. Parmi cette population, tous domaines confondus, en 2023, les artistes-auteurs comptent 42 % de femmes (tableau 33). Les femmes sont très largement majoritaires dans quelques domaines, notamment les métiers d'art, la traduction littéraire et la gravure. En revanche, comme autrices de logiciels ou de jeux vidéo ou encore comme compositrices ou parolières, elles n'atteignent pas 20 % des effectifs. Comparés aux revenus médians des femmes, ceux des hommes peuvent être deux, voire trois fois supérieurs. Les traductrices, adaptatrices, audiodescriptrices ont des revenus médians un peu plus élevés que les hommes, de même que les commissaires d'exposition, les vidéastes ou les critiques d'art. Dans tous les autres domaines, en revenu moyen comme médian, les hommes perçoivent des montants plus élevés.

Pour cette édition de l'*Observatoire*, la SACD, La Scam et la Sacem ont complété leurs données sur la part des femmes parmi leurs nouveaux membres ou nouveaux sociétaires, en y ajoutant des informations sur les droits d'auteurs annuels perçus, présentées par tranches, adaptées à chacun de ces organismes de gestion collective.

Ainsi, la Sacem (tableau 35) identifie 17 % de femmes pour les revenus annuels de moins de 500 € et 12 % dès lors que les revenus annuels représentent plus de 20 000 €.

À la SACD, les effectifs recevant moins de 5 200 € de droits d'auteurs annuels sont composés à 36 % de femmes et elles sont 22 % à recevoir plus de 150 000 € (tableau 39).

À La Scam, la proportion de femmes dans les différentes tranches de perception de droits d'auteurs oscille entre 35 % et 45 % : 35 % de femmes parmi les personnes qui perçoivent un montant annuel de droits inférieur à 100 € et 39 % pour un montant annuel supérieur à 20 000 € (tableau 42).

66 % d'étudiantes dans les écoles de l'enseignement supérieur artistique et culturel

La part des femmes reste majoritaire dans la centaine d'établissements placés sous la tutelle du ministère de la Culture, qui rassemblent 36 266 étudiantes et étudiants en 2024-2025 (tableau 43). En 2024-2025, les étudiantes comptent pour 66 % des effectifs dans ces écoles, soit 10 points de plus que dans l'enseignement supérieur en général (56 %).

Les étudiantes sont nettement plus nombreuses dans les écoles du patrimoine (81 %) et des arts plastiques (72 %). Dans les 21 écoles nationales supérieures d'architecture, leur part ne cesse de progresser : 64 % en 2024-2025, 60 % en 2021-2022 (contre 56 % en 2012-2013). Dans les écoles du spectacle vivant, la répartition entre hommes et femmes reste paritaire en 2024-2025. Enfin, la proportion de femmes parmi les effectifs reste supérieure à 50 % dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma (56 % comme en 2022-2023, après 58 % en 2023-2024).

Les formations de l'enseignement supérieur artistique et culturel non placées sous tutelle du ministère de la Culture – qu'elles soient publiques ou privées à statut associatif ou à but lucratif – accueillent, en 2024-2025, 59 553 étudiants, dont 63 % de femmes (tableau 44). Les écoles en arts plastiques accueillent 75 % de femmes : un taux comparable à celui des écoles d'art sous tutelle (72 %).

Au total, avec 95 819 élèves, l'enseignement supérieur artistique et culturel représente 3,2 % de l'enseignement supérieur en France.

Un accès au premier emploi peu différencié entre les diplômées et les diplômés

L'enquête annuelle du DEPS sur l'insertion des diplômés des établissements d'enseignement supérieur placés sous tutelle du ministère de la Culture, suggère que les femmes s'intègrent aussi bien que les hommes sur le marché de l'emploi : parmi les femmes diplômées en 2021 et qui n'ont pas poursuivi d'études entre 2021 et 2024, 88 % sont en emploi, contre 92 % des hommes (tableau 45).

La part des femmes progresse dans l'encadrement de l'administration centrale du ministère mais elle recule à la tête des établissements publics

Au 1^{er} janvier 2026, au sein de l'administration centrale du ministère, les femmes sont majoritaires aux postes de chefferie de bureau (62 %) et de responsables de département (64 %) (tableau 7). Leur part progresse nettement aux postes de sous-direction, avec 14 femmes pour 22 postes, soit 64 % de sous-directrices (contre 13 femmes pour 24 postes, soit 54 % au 1^{er} janvier 2025). La parité est presque atteinte à la chefferie d'un service avec 4 femmes pour 10.

40 % des postes de direction d'administration centrale sont occupés par des femmes au 1^{er} janvier 2026 (soit 4 postes sur 10).

La part des femmes aux postes de direction les plus élevés des établissements publics suit une tendance à la baisse : alors que l'on comptait 42 % de femmes en 2024, puis 39 % en 2025, elles sont désormais 38 %, avec 26 postes sur 69, sachant que les présidences en situation d'intérim ne sont pas prises en compte (tableau 10). L'hétérogénéité entre domaines est forte. Par exemple, à la direction des établissements publics du spectacle vivant, on ne compte que 2 femmes pour 7 hommes⁴ au 1^{er} janvier 2026, dans les musées et le patrimoine, 7 femmes pour 12 hommes et dans l'enseignement supérieur, 16 femmes pour 19 hommes.

En revanche, les femmes sont majoritaires (59 %) à la tête des directions générales des musées nationaux dont le poste de direction est pourvu au 1^{er} janvier 2026. Leur part progresse de 3 points par rapport à 2025 (56 %) mais reste inférieure à celle des années 2021 à 2023 (68 %) ou 2024 (65 %). Les femmes sont aussi légèrement majoritaires à la direction des établissements correspondants, avec 14 femmes pour 12 hommes (tableau 12).

En archéologie préventive, la part des femmes parmi les chefferies de services territoriaux reste à 37 % au 1^{er} janvier 2026 comme en 2025 et 2024 (tableau 49).

Dans les services des archives départementales, les postes de direction sont occupés pour plus de la moitié par des femmes (tableau 50), avec un taux de 54 % en 2025 comme en 2023, contre 56 % en 2024 mais 52 % en 2021.

La part de femmes à la direction des bibliothèques classées apparaît au-dessus de 60 % depuis 2023 (tableau 9). Ces 54 bibliothèques municipales sont dirigées par une conservatrice ou un conservateur d'État mis à disposition.

Audiovisuel public : les femmes en tête aux postes de présidence et à la direction des antennes, mais moins présentes comme responsable de programme ou à la direction de station

Au 1^{er} janvier 2026, les femmes occupent quatre des cinq postes de présidence des entreprises de l'audiovisuel public (tableau 14). Les comités de direction de ces entreprises sont composés pour un peu moins de la moitié par des femmes : 47 % pour France Télévisions, 48 % pour Radio France et 50 % pour Arte France (tableau 15). S'agissant de la part des femmes à la direction des antennes de l'audiovisuel public (tableau 16), elle est restée stable et au bénéfice des femmes entre 2025 et 2026 pour Radio France et France Médias Monde. Concernant les

4. Mais 3 femmes pour 7 hommes dès le 22 janvier 2026 avec la nomination d'une nouvelle présidente à l'EPPGHV.

fonctions dirigeantes dans le réseau Ici (ex France 3), sur un nombre restreint de 13 postes, où tout changement de direction a un impact important, au 1^{er} janvier 2026, 6 directions régionales sont confiées à des femmes, représentant ainsi 46 % de l'effectif total (tableau 17).

La part des femmes est la plus faible sur les fonctions de rédactrice ou rédacteur en cheffe ou chef ou chef de centre (respectivement 30 % et 14 %). Les femmes restent minoritaires comme déléguées aux antennes et aux contenus, avec toutefois un retour à la proportion constatée en 2024 (38 %), après une baisse à 31 % en 2025. Elles restent plus présentes dans les fonctions de responsable des ressources humaines, d'administratrice de production et à la communication.

Dans le réseau Ici, ex-France Bleu, l'inégalité est présente aux fonctions de responsable de programme (8 % de femmes), de direction de station (22 %) et de responsable technique (18 %). Aux fonctions de rédacteur ou rédactrice en chef, la part des femmes a nettement progressé pour atteindre 55 % au 1^{er} janvier 2026, contre 44 % en 2025 (tableau 18).

Les femmes sont représentées à 57 % parmi les membres des conseils d'administration des entreprises de l'ensemble de l'audiovisuel public, un taux en augmentation de 3 points par rapport à 2025 (tableau 20).

Malgré une légère hausse, les femmes font globalement défaut à la tête des 100 plus grandes entreprises culturelles françaises

Parmi les cent plus grandes entreprises culturelles en France (hors établissements publics et entreprises de l'audiovisuel public), tous secteurs d'activité confondus, 17 % seulement des postes de présidence, direction générale ou gérance, sont occupés par des femmes au 1^{er} janvier 2026 (tableau 54). Cette part est en progression par rapport à 2025 (12 %) et supérieure à celle de 2024 (15 %).

C'est à la tête des grandes entreprises travaillant dans les secteurs du spectacle vivant, des jeux vidéo, des métiers d'arts, de la musique, de la photographie et de l'architecture, que la part des femmes est la plus importante : elle a retrouvé au 1^{er} janvier 2026 (avec un taux de 46 %), un niveau comparable à celui de 2024 (43 %), après une forte baisse en 2025 (31 %).

Dans le secteur du livre, le pourcentage de femmes à des postes de direction (20 % en 2026) a un peu augmenté par rapport à 2025 (17 %). Le taux de femmes à la tête des grandes entreprises de la publicité est en revanche au plus bas depuis 6 ans, avec à peine 9 % de femmes, contre 18 % en 2025 et 31 % en 2021.

40 % de femmes aux postes de direction des structures de la création artistique, avec de fortes disparités selon les labels

Au 1^{er} janvier 2026, la part des femmes aux postes de direction des structures labellisées dans le cadre du programme Création artistique (programme 131) est stable par rapport à 2025, mais en très nette progression depuis janvier 2018 (+ 8 points), le nombre total des structures concernées ayant parallèlement augmenté sur la période (tableau 47). Si les femmes représentent 40 % du total des directions générales concernées (hors situation d'intérim), la proportion de femmes et son évolution sont très différentes selon les champs artistiques.

Dans les centres chorégraphiques nationaux, les centres dramatiques nationaux, les centres d'arts, les centres nationaux de création musicale et les pôles nationaux

du cirque, certaines équipes de direction sont composées de binômes (majoritairement homme/femme) ou de collectifs (notamment les centres chorégraphiques nationaux dont trois ont des directions collégiales – plus de 2 codirecteurs).

On observe une progression significative du nombre d'opéras dirigés par des femmes, ainsi qu'une présence accrue de celles-ci à la tête des directions générales d'orchestres. Dans ces deux domaines, la parité est atteinte depuis le 1^{er} janvier 2026. À noter également : la nomination d'une femme à la direction d'un des huit centres nationaux de création musicale et les très nets progrès réalisés depuis 2018 pour nommer plus de directrices à la tête des centres dramatiques nationaux, des centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public et des scènes nationales (entre + 14 points et + 25 points).

La part des directrices reste stable dans les établissements de l'enseignement supérieur Culture

À la tête des établissements de l'enseignement supérieur Culture (tableau 53), la part des femmes est de 44 % au 1^{er} janvier 2026 (contre 46 % en 2025, 44 % en 2024 et 42 % en 2023). Les femmes dirigent un tiers des écoles d'architecture ; elles étaient moins de 30 % de directrices en 2024 et 2025. Dans les écoles d'arts plastiques et pluridisciplinaires, la part des femmes exerçant des fonctions de direction revient à son niveau de 2024 (54 % contre 58 % en 2025). Dans les écoles du spectacle vivant, la proportion de femmes à la direction recule d'un point par rapport à 2025 pour atteindre 40 %.

Une représentation de plus en plus paritaire dans les conseils, commissions, instances consultatives et jurys

Les femmes sont de mieux en mieux représentées dans les instances décisionnelles des métiers de la culture. Ainsi, depuis 2024, elles représentent la moitié des effectifs dans les instances du Centre national de la musique (présidences et conseils d'administration, conseil professionnel, commissions, comités régionaux) (tableau 21). Elles sont même légèrement majoritaires parmi les membres et suppléantes des commissions du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC, tableau 22), les fonctions de présidence et de vice-présidences étant exercées à parité.

Au Centre national des arts plastiques (CNAP), les commissions d'acquisition atteignent la parité (50 % de femmes en 2026, tableau 23).

Si la proportion de femmes parmi les membres des commissions du Centre national du livre (CNL) atteint globalement 55 % (tableaux 24 et 25), cette répartition demeure contrastée selon les domaines éditoriaux. À titre d'exemple, elles composent à 79 % la commission « littérature jeunesse », mais à 25 % la commission « extradition sciences, sciences humaines et sociales ». Par ailleurs, la part des femmes exerçant la présidence des commissions enregistre une progression marquée, passant de 38 % en 2024 à 48 % en 2025.

Grâce à une dynamique de rééquilibrage, la part des femmes bénéficiaires d'aides progresse

La part des femmes bénéficiaires de l'aide à la composition musicale a fortement progressé entre 2018 à 2024, enregistrant une hausse de 22 points (de 13 % à 35 %). Les montants alloués ont suivi une évolution comparable, avec une augmentation de 23 points, passant de 9 % – niveau particulièrement faible – à 32 % en 2024.

À l'inverse, les aides à l'écriture dramatique, qui bénéficiaient légèrement plus aux femmes en 2018, ont reculé de 5 points en nombre d'aides comme en montants. En 2024, elles ont été attribuées à 48 % à des autrices, représentant 42 % des crédits, contre 77 % d'aides et 65 % des crédits en 2023, se rapprochant ainsi des niveaux observés en 2018 (53 % des bénéficiaires et 47 % des crédits) (tableau 60).

S'agissant des aides aux équipes dans le secteur du spectacle vivant, des disparités persistent selon les disciplines, notamment en musique où des progrès nécessitent d'être poursuivis et amplifiés. Néanmoins, à l'échelle globale (tableau 58), les écarts entre le nombre d'aides attribuées à des équipes artistiques dirigées par des femmes et celles dirigées par des hommes ont été réduits de plus de la moitié entre 2018 et 2024 (écart de 28 points en 2018, contre 11 points en 2024).

Toutes disciplines confondues, parmi l'ensemble des équipes aidées (conventionnements et aides au projet), la part des équipes dirigées par des femmes a progressé de 5 points, tandis que la part des équipes dirigées par des hommes a baissé de 12 points. La proportion des duos ou collectifs paritaires a, quant à elle, progressé de 8 points. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de forte augmentation du nombre total d'équipes aidées entre 2018 et 2024 (+ 31 %), la hausse du nombre de compagnies et ensembles conventionnés atteignant même 44 %.

En 2024, 41 % des aides au projet ont été allouées à des équipes dirigées par des femmes, tandis que 21 % ont bénéficié à des duos ou collectifs paritaires. Les conventionnements ont concerné 32 % de compagnies ou ensembles dirigés par des femmes et 16 % de duos ou collectifs paritaires. La progression des aides aux équipes portées par des femmes se concentre particulièrement sur le conventionnement pluriannuel, avec une hausse de 10 points toutes disciplines confondues entre 2018 et 2024 (de 22 % à 32 %), contre une évolution de 66 % à 53 % sur la même période pour les équipes dirigées par des hommes. Si l'écart demeure, la dynamique de rééquilibrage à l'œuvre au sein des DRAC est cependant notable.

Le tableau 59 permet, pour la première fois, de comparer la répartition genrée des demandes d'aides avec celle des aides effectivement attribuées. Quels que soient la discipline ou le type d'aide, la part de femmes bénéficiaires au regard des demandes, ainsi que le taux de sélectivité favorable aux femmes, témoignent de l'attention volontariste portée par les DRAC pour accélérer la progression vers la parité, en soutenant davantage de projets portés par des femmes ou par des duos et collectifs paritaires.

Le Centre national du livre recense la part des demandes d'aides effectuées par les auteurs et autrices au titre du soutien à la création et à la traduction littéraire par domaine éditorial (tableaux 62 et 63). En 2025, 59 % des demandes proviennent de femmes, qui représentent également 59 % des aides attribuées et perçoivent 53 % du montant global alloué. Le domaine éditorial « Sciences de la vie et de la matière » présente l'écart le plus marqué entre le montant moyen des aides attribuées aux hommes et celui des aides attribuées aux femmes (80 % de moins pour les femmes en 2025, contre 84 % en 2024). Parmi les domaines éditoriaux attribuant plus de cent aides, le roman était le plus inégalitaire en 2024, avec un montant moyen accordé aux femmes inférieur de 34 % à celui alloué aux hommes ; cet écart se réduit toutefois à 11 % en 2025.

Le Centre national du Cinéma et de l'image animée continue de recenser la part des demandes d'aides à l'écriture effectuées par les femmes et la part de femmes parmi les bénéficiaires (tableau 64). En 2025, elles étaient 44 % parmi les candidats et 39 % parmi les bénéficiaires (contre 40 % et 38 % en 2024). Ces chiffres varient

selon les domaines : en 2025, autant de femmes que d'hommes demandent et se voient attribuer une aide à la création et à la réécriture pour l'animation.

Pour l'écriture dans le secteur du jeu vidéo, elles sont 26 % à candidater et 33 % à bénéficier de l'aide. À l'inverse, pour le Fonds Images de la diversité⁵, elles sont 52 % à présenter un projet, mais seulement 33 % parmi les candidatures retenues.

Les femmes restent minoritaires parmi les bénéficiaires de l'avance sur recettes du CNC : 34 % en 2024, une part inférieure à celles de 2023 (39 %) ou 2019-2021 (entre 40 et 41 %) mais supérieure à la moyenne sur la période 2012-2018 (27 %) (tableau 65). Par ailleurs, en 2024, le devis moyen des films d'initiative française réalisés par des femmes diminue : il est de 3,5 millions d'euros, contre 3,9 millions en 2023 et 3,7 millions en 2022. Le devis moyen des films réalisés par des hommes atteignant 5,7 millions d'euros en 2024, l'écart entre les devis moyens des films réalisés par des hommes et ceux réalisés par des femmes s'élève à 39 %, retrouvant un niveau comparable à celui observé en 2019 et 2020.

Lors de la présentation fin novembre 2025 de son *Observatoire de l'égalité Femmes-Hommes*⁶, le CNC a souligné qu'en 2023, plus du tiers des films d'initiative française agréés (35 %) étaient éligibles au bonus parité, mis en place depuis 2021. Ce dispositif prévoit une majoration de 14,21 % du soutien automatique mobilisé par les sociétés de production, dès lors qu'elles atteignent au moins la moitié des points attribués en fonction de la présence de femmes sur certains postes clés. En 2024, la proportion de films éligibles au bonus (33,33 %) recule pour la première fois depuis la mise en place du dispositif, ce qui conduit le CNC à envisager de le faire évoluer.

Dans les programmations artistiques, les œuvres conçues par des femmes sont plus présentes sur les plateaux et dans les expositions, mais encore insuffisamment sur les écrans et dans les concerts

Dans le secteur du spectacle vivant (tableau 68), 39 % des spectacles programmés en 2024-2025 dans les établissements publics et labellisés ont une direction artistique majoritairement féminine, et représentent également 39 % du nombre total de représentations.

La révision des modes de calcul et de périmètre opérée cette année ne permet pas d'établir de comparaison avec les éditions précédentes. Elle met en revanche en évidence la part des duos ou collectifs paritaires, qui peuvent représenter jusqu'à 13 % des spectacles et des représentations selon les labels. La part des femmes dans les principaux métiers de la création artistique à l'origine de ces spectacles varie selon les lieux et les esthétiques (tableau 69). Globalement, dans les fonctions de mise en scène, de chorégraphie ou de conception du spectacle, la parité est atteinte sur l'ensemble des labels du spectacle vivant, hors musique, les femmes représentant entre 45 % et 48 % des effectifs selon les fonctions, malgré certaines disparités. Le champ de la danse apparaît comme le plus avancé, avec une parité, voire une surreprésentation féminine. Une progression s'observe également pour les fonctions de mise en scène (entre 38 % et 59 % de femmes selon le type de lieux). En revanche, la part des femmes demeure minoritaire dans l'écriture des spectacles : elle s'établit entre 36 % dans les théâtres nationaux – dont une partie

5. Le Fonds Images de la diversité a pour objectif de soutenir la création et la diffusion des œuvres cinématographiques, audiovisuelles, multimédia ou de jeux vidéo contribuant à donner une représentation plus fidèle de la réalité française dans toutes ses composantes.

6. « Observatoire de l'égalité Femmes-Hommes (édition 2025) », CNC, novembre 2025.

de la programmation repose sur des textes de répertoire – et 46 % dans les centres dramatiques nationaux.

Parmi les spectacles recensés par l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP) (tableaux 70 et 71), la proportion de ceux dirigés par des femmes s'établit à 36 %, un niveau relativement stable dans le temps (entre 36 % et 39 % selon les saisons). La part de spectacles écrits par des femmes est nettement plus faible, mais progresse de 5 points entre les saisons 2017-2018 et 2024-2025, passant de 18 % à 23 %.

Dans les maisons d'opéras, sur 337 opéras ou ballets programmés, 30 % sont mis en scène ou chorégraphiés par des femmes au cours de la saison 2024-2025 (tableau 72). En revanche, seuls 18 % de ceux comportant une direction musicale sont dirigés par des femmes. Parmi les différentes fonctions occupées, les femmes restent encore très minoritaires dans la direction musicale (18 %), l'écriture des livrets (7 %) et la composition (8 %) (tableau 73).

La composition des **orchestres permanents labellisés** (orchestres nationaux en région) apparaît ainsi majoritairement féminine (59 %), alors que celles de l'Orchestre de Paris et de l'Ensemble intercontemporain peinent encore à atteindre la parité (34 % au global) (tableau 74). En revanche, les efforts faits pour accueillir davantage de cheffes et programmer des œuvres de compositrices sont sensiblement plus importants au niveau de l'Orchestre de Paris et de l'Ensemble intercontemporain à la Philharmonie de Paris avec, globalement, 33 % de cheffes invitées et 18 % de compositrices en 2024, alors que les orchestres nationaux en région répertorient 20 % de cheffes et 6 % de compositrices.

Les nouvelles données fournies cette année par le Centre national de la musique mettent en évidence une sous-représentation des femmes sur les plateaux de musiques actuelles : moins d'un quart de leads féminins, auxquels s'ajoutent 14 % de leads mixtes (tableau 75).

La place des femmes apparaît légèrement plus favorable dans le champ de la musique enregistrée (tableau 76). En 2024, les leads féminins représentent 35 % de la production phonographique et 36 % de la production de clips. Les écarts de diffusion demeurent toutefois marqués. Ils sont particulièrement importants en matière de streaming : 71 % des streams concernent des leads masculins, contre 18 % des leads féminins. L'écart est plus de deux fois moindre à la radio, où les leads masculins concentrent 56 % des diffusions, contre 31 % pour les leads féminins.

Dans les arts visuels, la part des artistes exposées dans les fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) et les centres d'art contemporain d'intérêt national (CACIN) est comparable (respectivement 40 % et 41 %) et relativement stable (tableau 79). On note cependant une progression des expositions monographiques : les femmes y représentent désormais 48 % des artistes dans les FRAC et 46 % dans les centres d'art, contre 29 % et 41 % en 2018.

S'agissant des acquisitions, les œuvres réalisées par des femmes représentent 47 % des acquisitions du Fonds national d'art contemporain (FNAC) et 48 % de celles des FRAC, après des taux respectifs de 66 % et 44 % en 2023 et des taux moyens de 50 % et 48 % depuis 2018 (tableau 77). Parmi les artistes de la scène française dont une œuvre a été acquise par les FRAC en 2024, 67 % étaient des femmes, soit le niveau le plus élevé depuis 2020 (tableau 78).

Dans les expositions photographiques, la part des femmes demeure relativement stable sur la période 2019-2024, oscillant entre 40 % et 51 % (tableau 80).

En revanche, leur part dans les acquisitions progresse fortement : elle passe de 31 % en 2018 à 53 % en 2024 (tableau 81).

L'observation de quelques grandes expositions au cours de la période 2018-2025 montre que les commissaires de ces expositions sont majoritairement des femmes (66 % en 2025) et que leur part n'a cessé d'augmenter depuis 2018 (tableau 82). C'est le résultat d'une politique volontariste, dans le cadre des expositions d'intérêt national, comme dans les choix opérés par la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais⁷.

Dans le secteur du cinéma, la part des femmes réalisatrices de longs-métrages (en considérant globalement l'ensemble des films agréés, y compris les films à majorité étrangère) atteint 28 % en 2024, contre 27 % en 2023, sans retrouver le niveau record de 2022 (30 %) (tableau 84).

Pour les seuls films de fiction d'initiative française en 2024, 42 ont été réalisés par des femmes, 134 par des hommes et 1 par une équipe mixte. Les films de fiction d'initiative française strictement réalisés par des femmes représentent ainsi 23 % du total en 2024, soit la proportion la plus faible depuis 2019 (tableau 86).

Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à réaliser des courts-métrages (39 % en 2024). Leur présence est particulièrement marquée en animation (51 %) et dans le documentaire de création ou expérimental (42 %). Toutefois, tous genres confondus, la part des femmes réalisatrices de courts-métrages tend à diminuer depuis 2021 (tableau 83).

Dans les médias

En 2023, les femmes sont davantage présentes qu'en 2022 parmi les présentatrices, mais il y a peu d'évolution concernant les expertes invitées et journalistes sur les antennes publiques de programmes de télévision (tableau 88). En revanche, elles sont parfois mieux représentées parmi les présentatrices et invitées expertes des chaînes de télévision privées, mais moins parmi les journalistes de ces mêmes chaînes. La part des femmes à la radio sur la tranche horaire 6 h-9 h, heures de forte audience se stabilise à 43 % en 2023 après 45 % en 2022, en hausse de 5 points par rapport à 2018 (tableau 92). Le rapport 2026 de l'Arcom portant sur les programmes qui informent (information, magazines, documentaires) diffusés en 2024-2025, la mise à jour de la part des femmes dans les programmes d'information, les magazines et les documentaires montre une stabilité par rapport à 2023.

Consécration artistique et professionnelle : les femmes plus primées dans le secteur de la photographie, des arts visuels et du livre, de mieux en mieux reconnues dans le secteur musical

Pour la saison 2024-2025, dans le cadre du Grand Prix Théâtre du Syndicat de la critique, les deux prix d'écriture ont été attribués à des femmes, et l'un des trois prix de la mise en scène (tableau 99). Au Grand Prix musique, aucune femme n'a été primée en composition ; une femme a en revanche été distinguée pour la direction musicale (sur quatre lauréats). Au Grand Prix danse, une femme est lauréate en chorégraphie, pour deux hommes.

7. Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) issu de la fusion de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais.

Depuis 1976, seulement 5 films réalisés par des femmes (10 %) ont obtenu le César du meilleur film ; aucun entre 2010 à 2019, et un seul depuis 2020 (tableau 95). Seules deux femmes ont obtenu le César de la meilleure réalisation depuis 1976.

Au Festival de Cannes (tableau 96), pendant une longue période (de 1970 à 2019), un seul film réalisé par une femme avait obtenu la Palme d'or. Entre 2021 et 2025, deux réalisatrices françaises ont été récompensées par la Palme d'or. Durant cette même période, trois femmes ont reçu la Palme d'Or du court-métrage.

Au Festival international du film d'animation d'Annecy (tableau 97), aucune femme n'a reçu le Cristal du long-métrage au cours de la dernière décennie ; quatre ont été en revanche récompensées par le Cristal du court-métrage.

Entre 2019 et 2025, le Fipadoc a décerné son Grand Prix Documentaire international à trois femmes (sur 7 films primés) et son Grand Prix Documentaire national à deux femmes (sur 7 films primés également) (tableau 98).

Depuis 2020, la part des femmes primées progresse aux Victoires de la Musique (tableau 101). Sur 6 meilleurs albums de l'année primés entre 2020 et 2025, 3 étaient interprétés par des femmes, 2 étaient composés par des femmes et 1 par une équipe mixte. Aux Victoires de la musique classique, les femmes représentent 55 % des artistes primés sur la période 2020-2025. Aux Victoires du Jazz, dans la catégorie « artiste instrumental de l'année », autant de femmes que d'hommes ont été primés entre 2022 et 2025.

Entre 2020 et 2025, les femmes représentent 39 % des personnes sélectionnées pour le Molière de la mise en scène (31 % des lauréats) et 50 % pour le Molière de l'auteur ou de l'autrice (40 % des lauréats) (tableau 103).

Le tableau 104 fait un focus sur quelques prix en arts visuels (Prix ADIAF Marcel Duchamp, Prix AICA de la critique d'art et Prix Drawing Now). En 2025 les femmes représentaient 69 % des nommées et 67 % des lauréates. En 2024, ces prix avaient récompensé 100 % de femmes (elles étaient 67 % à être nommées).

Dans le domaine de la photographie (tableau 105), après un important recul en 2024, la part de femmes ayant remporté quelques prix emblématiques revient à un peu plus de la moitié (53 %).

Les femmes sont bien représentées parmi les lauréates et lauréats des grands prix littéraires (Goncourt, Renaudot, Femina, Interallié, etc.). On y compte ainsi 43 % de femmes primées entre 2020 et 2025, pour 47 % des personnes sélectionnées (tableau 107).

Parmi les prix emblématiques en architecture, les femmes restent minoritaires et leur part est en recul (29 % en 2025, 40 % en 2024 et 36 % en 2023) (tableau 109).

Une nouvelle observation est faite cette année pour les lauréates et lauréats de la Villa Médicis (tableau 100), mettant en évidence depuis 2020 une part de femmes équivalente ou supérieure (en 2022 et en 2023) à celle des hommes, parmi les pensionnaires⁸.

Enfin, le ministère de la Culture veille à maintenir la part des femmes à plus de 40 % au sein de l'ordre des Arts et des Lettres : 44 % des personnes promues au rang de chevalier en 2024 sont des femmes et 43 % parmi les officiers et les commandeurs (tableau 110).

8. Les pensionnaires sont les artistes ou chercheurs accueillis en résidence à l'Académie de France à Rome pour un séjour de création et de recherche. Ce statut, attribué sur sélection, offre un cadre, des moyens et du temps consacrés au développement d'un projet artistique ou scientifique.

Ce sont les femmes, en très grande majorité, qui saisissent les cellules d'écoute

Le ministère de la Culture a mis en service une nouvelle cellule de signalement externe en octobre 2022, accessible aux agents du ministère et des établissements sous sa tutelle, aux stagiaires et apprentis, aux volontaires de Service civique, aux collaborateurs occasionnels et aux personnes s'étant portées candidates à un recrutement. Elle est également accessible aux étudiants de l'enseignement supérieur Culture.

D'autre part, depuis 2020, une cellule d'écoute et d'accompagnement, opérée par Audiens, a été mise en place à l'initiative de la Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (Fesac) et des 5 fédérations syndicales – CGT Spectacle, CFE-CGC, CFTC, FASAP-FO et CFDT F3C. Le ministère soutient cette initiative et participe au financement de cette cellule qui accompagne tous les professionnels des secteurs du spectacle vivant et enregistré, du jeu vidéo, des arts visuels et des espaces de loisirs, et de la presse, qu'ils soient permanents, intermittents, pigistes ou auteurs sur tout le territoire.

En cohérence avec le plan de lutte renforcé contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS), l'*Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication* rend compte, à travers quelques indicateurs, de l'activité de chacune de ces deux cellules (tableaux 112 à 118).

En 2025, les femmes représentent 87 % des personnes entendues par la cellule d'écoute psychologique et juridique contre les VHSS opérée par Audiens.

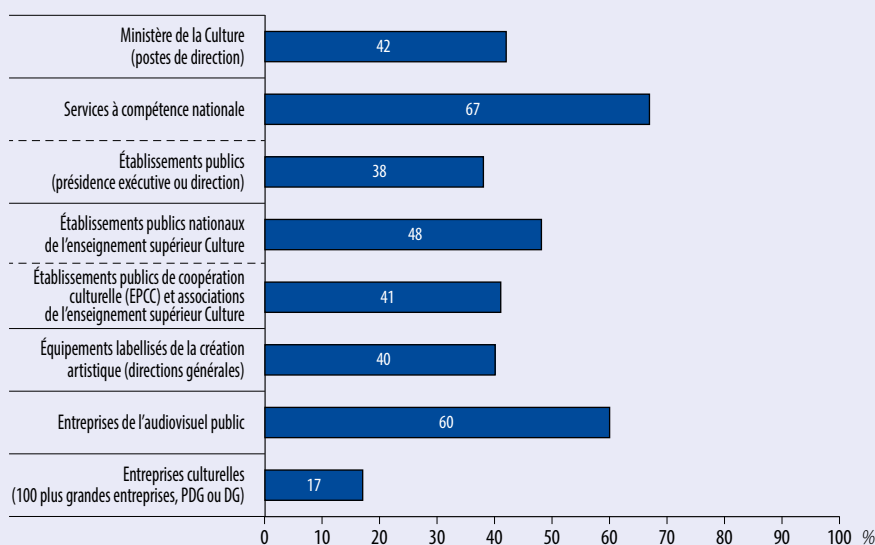
Elles représentaient, en 2025, plus de 89 % des personnes entendues par la cellule externe du ministère de la Culture concernant des VHSS.

Repères

sur l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication

Postes de direction

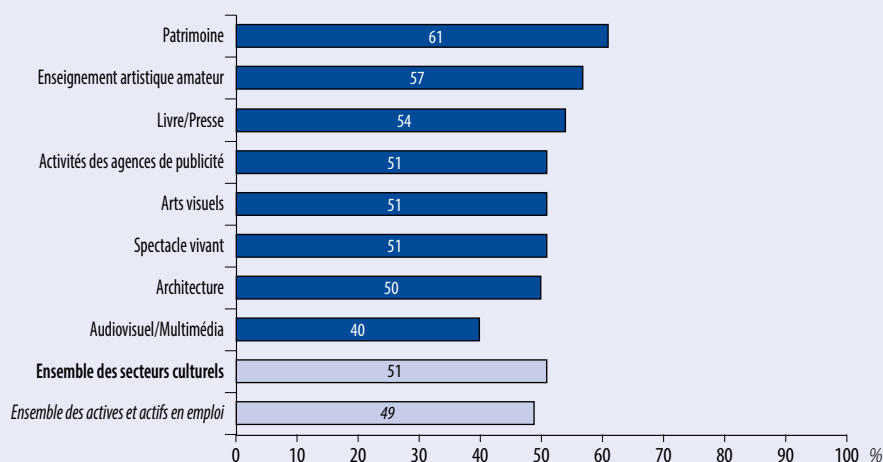
Part des femmes au 1^{er} janvier 2026 (en %)



Source : Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, 2026

Emploi

Part des femmes actives en emploi dans les secteurs culturels, 2023 (en %)



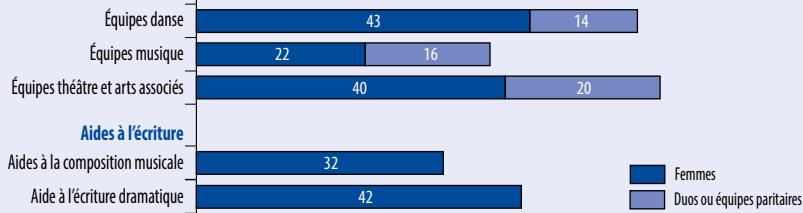
Source : Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, 2026

Accès aux moyens de création et de production

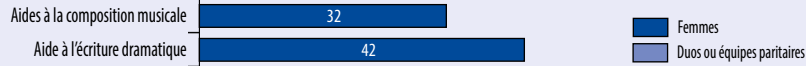
Part des aides attribuées aux femmes (en %)

Aides du ministère de la Culture (2024)

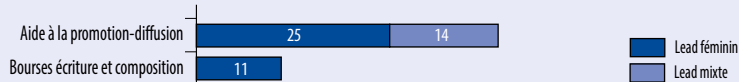
Aides aux équipes (aide au projet et conventionnement)



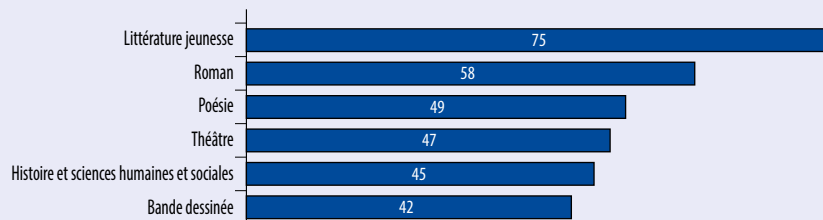
Aides à l'écriture



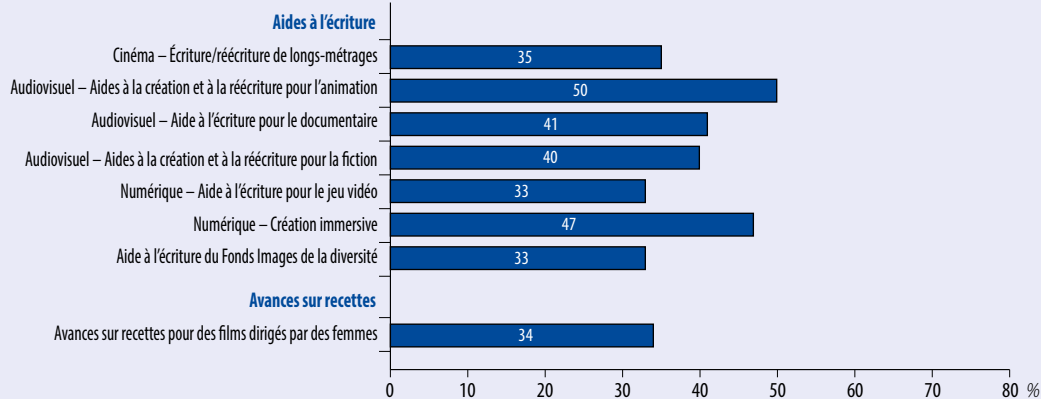
Aides du Centre national de la musique (2023)



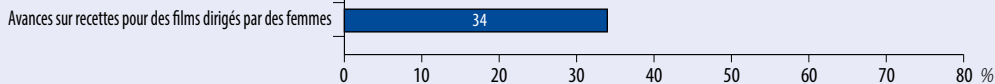
Aides du Centre national du livre (écriture, traduction) (2025)



Aides du Centre national du cinéma et de l'image animée (2025)



Avances sur recettes



Source : Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, 2026

Évolution 2018-2024 de la part des femmes bénéficiaires d'aides du ministère, du CNC et du CNL (en %)

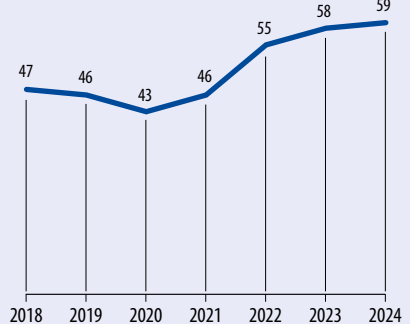
Parmi les équipes artistiques spectacle vivant aidées* par le ministère (ADSV)



Parmi les films bénéficiaires de l'avance sur recettes du CNC



Parmi les aides du CNL** (tous domaines éditoriaux confondus)



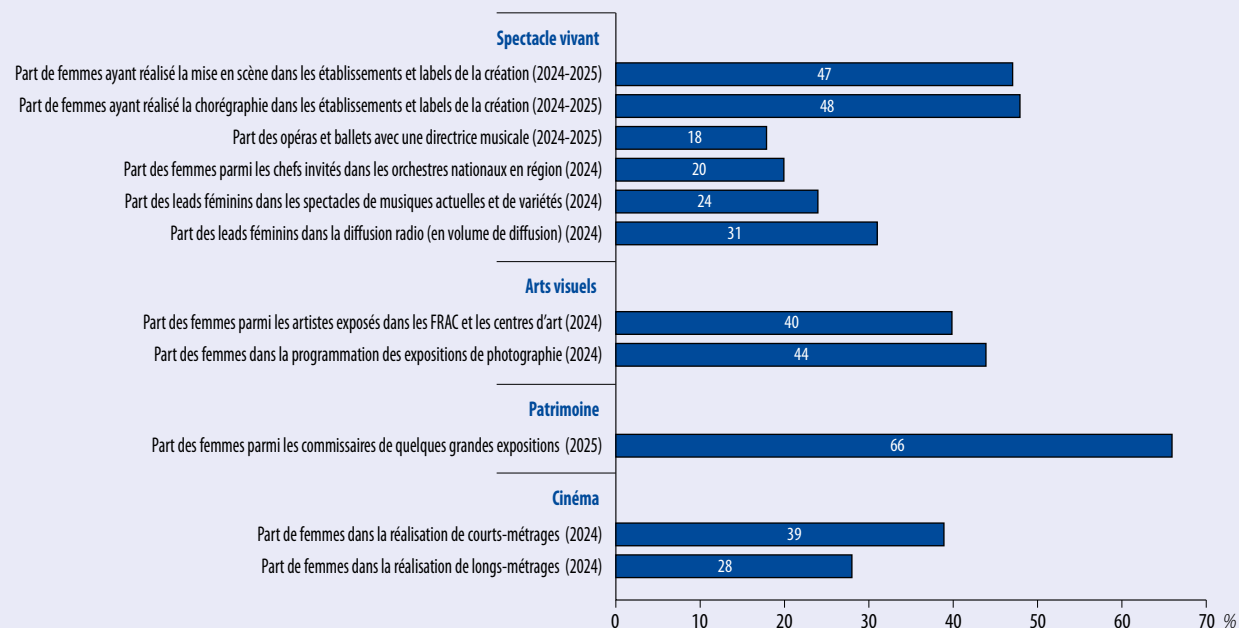
* Aides au projet et au conventionnement pour des équipes danse, musique, théâtre et arts associés.

** Allocations annuelles aux auteurs, bourses d'écriture et de résidences pour les auteurs, bourses pour les traducteurs.

Source : Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, 2026

Programmations culturelles

Part des femmes (en %)

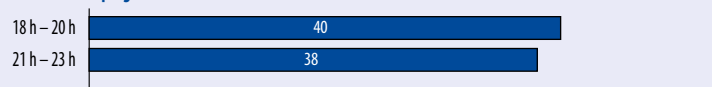


Source: Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, 2026

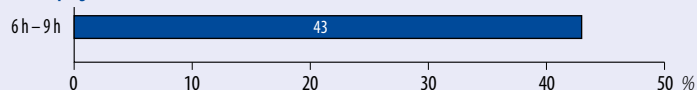
Présence dans les médias

Part des femmes, données 2023 (en %)

Part des femmes sur les plateaux de télévision dans les programmes diffusés aux heures de forte audience



Part des femmes sur les plateaux de radio dans les programmes diffusés aux heures de forte audience

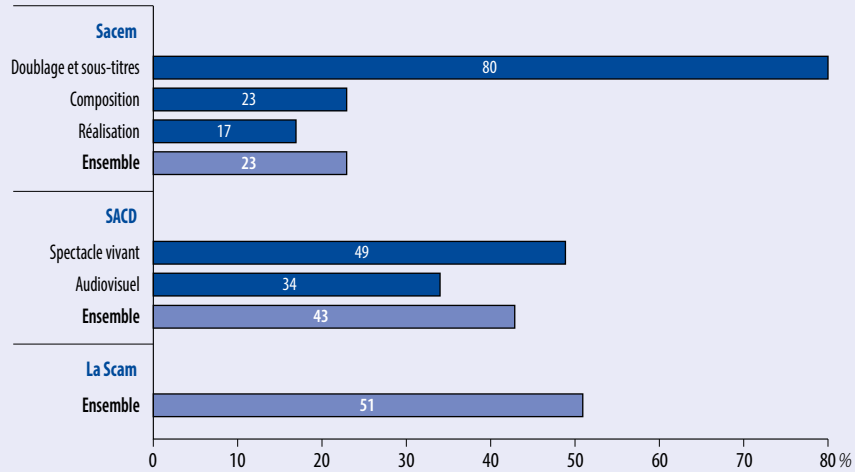


Source: Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, 2026

Organismes de gestion collective

Présence des femmes (en %)

Part des femmes parmi les nouvelles et nouveaux membres de la Sacem, de la SACD et de La Scam en 2025

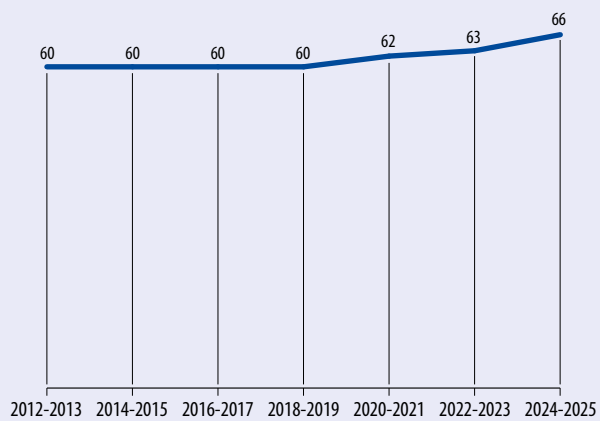


Source: Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, 2026

Enseignement supérieur Culture

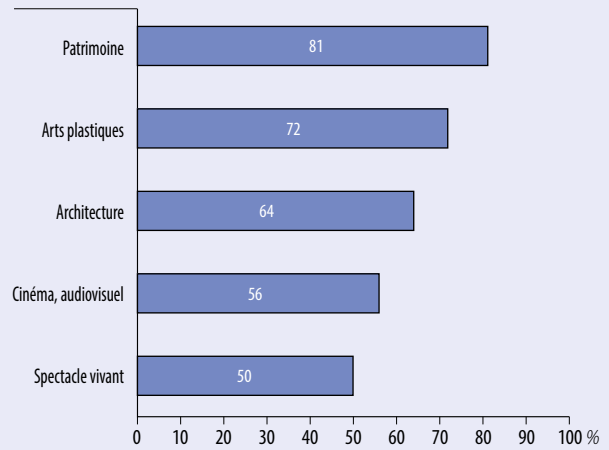
Présence des femmes (en %)

Part des femmes parmi les étudiantes et étudiants des écoles de l'enseignement supérieur Culture



Source: Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, 2026

Part des femmes par discipline dans les écoles de l'enseignement supérieur Culture en 2024-2025



**Administration et organismes
sous tutelle du ministère
de la Culture**

Emploi et rémunération

Contexte juridique

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel depuis 1946 et concerne notamment la sphère professionnelle, où s'applique la règle « à travail égal, salaire égal ». La ministre de la Fonction publique a publié le 22 décembre 2016 une circulaire visant à assurer une effective égalité entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et les parcours professionnels, par la déclinaison du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, signé le 8 mars 2013 par l'ensemble des organisations syndicales et les employeurs publics. Un accord spécifique, visant les mêmes fins, a été signé le 22 novembre 2018 avec l'ensemble des organisations syndicales du ministère de la Culture. Un accord analogue concernant l'ensemble de la fonction publique a été signé également le 30 novembre 2018¹.

Des avancées ont également été obtenues en matière de réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise, ainsi que de lutte contre les violences sexuelles et les agissements sexistes au travail. Celles-ci s'effectuent en particulier en application des articles L. 1142-7 à L. 1142 et D. 1142-2 à D. 1142-19 du Code du travail.

Entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2019, ces mesures s'appliquent aux employeurs de droit privé, ainsi qu'à leurs salariées et salariés et aux personnels des organismes publics employés dans les conditions du droit privé.

L'index de l'égalité professionnelle du secteur privé est régi par la loi du 5 septembre 2018, tandis que l'index applicable à la fonction publique est institué par l'article 9 de la loi du 19 juillet 2023 et est codifié aux articles L. 132-9-3 à L. 132-9-5 du Code général de la fonction publique.

1. La Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a publié, le 3 novembre 2023, la nouvelle édition du *Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique*. Ce rapport dresse le bilan des actions menées notamment depuis la conclusion de l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique et la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

Focus sur la mise en œuvre d'un outil statistique d'analyse des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes pour 2025

Les écarts bruts de rémunération pour les titulaires se traduisent au ministère de la Culture de la manière suivante pour 2025 :

Rémunération mensuelle brute	Hommes	Femmes
Effectifs en personnes physiques (PP)	2 975	4 171
Effectifs en équivalent temps plein (ETP)	2 949	4 090
Rémunération moyenne PP	4 495 €	4 196 €
Rémunération moyenne ETP	4 535 €	4 279 €

La méthode de décomposition des écarts mise au point par la DGAFP consiste à répartir les populations en fonction de leur corps, grade et échelon afin de pouvoir déterminer la nature des écarts de rémunération. Elle distingue quatre grands types d'écarts :

- **l'effet « temps partiel »**, qui mesure l'écart de rémunération généré par le fait que les femmes sont statistiquement plus à temps partiel que les hommes ;
- **l'effet « ségrégation de corps »**, qui mesure le fait que, à temps de travail égal, les femmes et les hommes n'occupent pas les mêmes métiers. Les femmes sont souvent surreprésentées dans les métiers les moins rémunérés (administratif, enseignement, social, santé, etc.) et souvent moins présentes dans les métiers les plus rémunérés (encadrement supérieur, sécurité, surveillance) ;
- **l'effet « démographique »**, qui mesure le fait qu'au sein d'un même corps et à temps de travail égal, les femmes se trouvent statistiquement davantage dans les grades et échelons inférieurs à ceux des hommes. La féminisation progressive dans certains recrutements amplifie ce phénomène. C'est un effet ancienneté pondéré par les écarts de promotion interne et les interruptions de carrière ;
- **l'effet « prime »**, qui porte sur les écarts de rémunération indemnitaire. À grade identique, les écarts sont en partie dus à la sur-rémunération des heures supplémentaires que les hommes effectuent davantage. Les écarts résiduels s'expliquent par des différences de niveau de primes.

À grade identique, les écarts sont en partie dus à la sur-rémunération des heures supplémentaires, que les hommes effectuent davantage. Les écarts résiduels s'expliquent par des différences de niveau de primes.

La décomposition des écarts constitue la principale plus-value de l'outil DGAFP. Le plus propice à l'analyse porte sur l'écart « personne physique » qui permet de prendre en compte l'effet temps partiels de manière « intégrée » :

Décomposition de l'écart de rémunération mensuelle brute entre homme et femme (personne physique)	En euros	En %
Écart total	– 299	100,0
dont effet « temps partiel »	– 43	14,3
dont effet « ségrégation de corps »	– 120	40,0
dont effet « démographique » au sein des corps	– 121	40,3
dont effet « prime » à corps-grade-échelon identiques	– 16	5,4

Ainsi, l'écart total de rémunération s'élève à 299 € (soit 6,6 % du salaire moyen masculin). Il est principalement dû à l'effet démographique et à l'effet de ségrégation des corps, soit respectivement 40,3 % (– 121 €) et 40,0 % (– 120 €) de l'écart. L'effet lié au temps partiel pèse 14,3 % des écarts de rémunération. C'est l'écart indemnitaire qui est le moins significatif (5,4 % contre 5,6 % en 2024).

Unités, euros et %

Tableau 1 – Rémunérations comparées des agentes et agents titulaires (en ETPT) du ministère de la Culture en 2024*

Par corps		Femmes			Hommes		Effectif total (ETPT)	Part des femmes dans l'effectif en 2024 (%)	[Montant moy. primes servies / IM moy.] Femmes / [Montant moy. primes servies / IM moy.] Hommes (%)
Corps	Catégorie	Effectif (ETPT)	IM moyen	Montant moyen primes servies (€)	IM moyen	Montant moyen primes servies (€)			
Emplois administratifs									
Admin. de l'État	A+	12	1 053	48 172	970	48 432	40	30	91,6
Att. admin. État	A	478	626	20 106	651	21 923	694	69	95,3
Emplois fonctionnels	A+	39	998	54 378	1 115	62 541	95	41	97,1
Inspect. conseil. créat.	A+	93	743	21 693	789	23 089	147	63	99,8
Inspect. gén. aff. c	A+	12	1 193	59 523	1 255	55 884	25	48	112,0
Secrétaires admin.	B	630	453	11 331	445	11 027	788	80	100,9
Adj. admin. État	C	447	422	8 779	412	8 381	541	83	102,2
Emplois scientifiques									
Architectes urbanistes	A+	119	765	30 528	873	32 323	238	50	107,8
Assist. ingénieurs	A	11	530	11 956	548	12 003	15	73	103,0
Bibliothécaires	A	33	565	13 059	543	12 370	43	76	101,5
Charg. d'études doc.	A	271	616	15 893	622	15 495	355	76	103,6
Conservat. gén. bib.	A+	17	1 126	25 885	1 091	26 873	31	55	93,3
Conservat. bibliothèque	A+	83	799	15 741	796	16 168	129	64	97,1
Conservat. patrimoine	A+	361	790	21 671	885	22 803	590	61	106,5
Ingé. de recherche	A+	43	747	19 632	770	19 410	83	51	104,3
Ingé. d'études	A	100	620	15 160	623	14 759	170	59	103,2
Bibliothécaires assis. spec.	B	36	470	9 796	446	10 673	49	73	87,0
Secrétaires de doc.	B	62	452	11 039	466	10 717	90	69	106,2
Technic. de recherche	B	4	532	11 688	521	10 993	13	31	104,0
Magasin. spécialisés	C	7	423	7 941	435	9 390	11	64	86,9
Métiers d'art									
Chef. de travaux d'art	A	20	611	16 730	644	15 804	50	40	111,6
Technic. d'art	B	76	439	10 860	460	10 935	182	42	104,1
Adj. tech. État	C	11	409	8 536	407	8 117	99	11	104,6
Emplois d'accueil et de surveillance du public									
Ingé. des serv. culturels	A	105	562	15 143	616	16 083	204	51	103,1
Tech. des s.c. et b.f.	B	163	439	11 725	473	12 738	339	48	99,2
Adj. technic. asm	C	255	407	10 449	410	10 464	678	38	100,6
Enseignement									
Prof. des ENS d'art	A+	42	739	2 050	760	1 918	109	38	109,9

Par catégorie statutaire		Femmes			Hommes			Part des femmes dans l'effectif (%)	[Montant moy. primes servies / IM moy.] Femmes / [Montant moy. primes servies / IM moy.] Hommes (%)
Corps	Catégorie	Effectif (ETPT)	IM moyen	Montant moyen primes servies (€)	Effectif (ETPT)	IM moyen	Montant moyen primes servies (€)		
Ministère									
Agents titulaires	A+	820	803	23 822	667	884	26 920	55	97,3
	A	1 017	613	17 606	513	632	18 147	66	100,1
	B	971	451	11 287	491	461	11 593	66	99,6
	C	720	416	9 358	608	410	9 798	54	94,1

* Dernières données disponibles.

Note : les valeurs prises par cet indicateur permettent de considérer que la répartition des primes est équitable si le ratio est compris entre 98 % et 102 % ; favorable aux femmes s'il est supérieur à 102 % ; défavorable aux femmes s'il est inférieur à 98 %.

En 2024, 5 corps au sein du ministère présentent une situation équilibrée, contre 10 en 2023. 15 corps montrent une situation plus favorable pour les femmes contre 7 en 2023 et 7 corps ont un indicateur inférieur à 98 % indiquant une situation plus favorable pour les hommes (contre 6 en 2022).

Pour des raisons de confidentialité des données, les corps dont les effectifs sont inférieurs à 10 ne sont pas présentés.

* Dernières données disponibles.

Note : les valeurs prises par cet indicateur permettent de considérer que la répartition des primes est équitable si le ratio est compris entre 98 % et 102 % ; favorable aux femmes s'il est supérieur à 102 % ; défavorable aux femmes s'il est inférieur à 98 %.

En 2024, 5 corps au sein du ministère présentent une situation équilibrée, contre 10 en 2023. 15 corps montrent une situation plus favorable pour les femmes contre 7 en 2023 et 7 corps ont un indicateur inférieur à 98 % indiquant une situation plus favorable pour les hommes (contre 6 en 2022).

Pour des raisons de confidentialité des données, les corps dont les effectifs sont inférieurs à 10 ne sont pas présentés.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Service des ressources humaines, bureau du pilotage des effectifs et des rémunérations, (rapport social unique 2023, hors maîtres de conférences et professeurs des ENSA), 2026

Tableau 2 – Rémunérations comparées des agentes et agents contractuels (en ETPT) du ministère de la Culture en 2024

Unités, euros et %

Catégorie/Groupe	Femmes				Hommes				Effectif total (ETPT)	Part des femmes dans l'effectif total (%)	[Montant moy. parts variables / IM moy.] Femmes / [Montant moy. parts variables / IM moy.] Hommes (%)
	Effectif (ETPT)	IM moyen	Montant moyen rémunération brute annuelle (€)	Montant moyen parts variables (€)	Effectif (ETPT)	IM moyen	Montant moyen rémunération brute annuelle (€)	Montant moyen parts variables (€)			
Catégorie A – Groupe 5	11	1 345	85 269	3 380	14	1 233	76 436	3 157	25	44	98,1
Catégorie A – Groupe 4	100	928	55 921	2 193	104	943	58 206	1 968	204	49	113,2
Catégorie A – Groupe 3	315	697	42 505	1 319	168	712	43 250	1 334	482	65	101,1
Catégorie B – Groupe 2	147	544	32 820	906	76	533	32 137	827	223	66	107,3
Catégorie C – Groupe 1	74	495	29 771	730	83	477	28 916	653	156	47	107,8
Total général	646	686	41 643	1 328	445	708	43 230	1 326	1 091	59	103,4

Note : ne sont pas recensés dans ce tableau :
- les agentes et agents contractuels classés « hors groupe » dans la circulaire Albanel ;
- les agentes et agents contractuels recrutés sur le fondement défini par le Code général de la fonction publique (CGFP) : L.332-6 CGFP (ex-article 6 quater de la loi n° 84-16), L.332-7 CGFP (ex-article 6 quinquies), L.332-22 CGFP (ex-article 6 sexies) ;
- les agentes et agents en détachement sur contrat ;
- les agentes et agents contractuels de la filière enseignement ;
- les agentes et agents contractuels recrutés sur le fondement de l'ancien article 27 de la loi du 11 janvier 1984.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Service des ressources humaines, bureau du pilotage des effectifs et des rémunérations (observatoire des rémunérations 2024), 2026

Depuis 2020, dans le cadre de la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes, le ministère de la Culture met en œuvre la mesure dite « temps partiel ». En effet, le temps partiel apparaît comme l'une des raisons principales expliquant les écarts de rémunération constatés entre les femmes et les hommes.

Ce dispositif prévoit le versement d'une indemnité pour les agents travaillant à temps partiel. Le montant est fixé en fonction de la quotité de temps de travail. Cette mesure générale permet de toucher une population féminisée à 83 %. Elle s'adresse aux femmes et aux hommes à temps partiel sur les modalités suivantes : garde d'enfant de moins de 3 ans, TP sur autorisation, TP au profit des travailleurs handicapés, TP pour apporter des soins à un proche (enfant, conjoint, ascendant).

Entre 2020 et 2025, le montant moyen perçu est de 361 € par agent, pour un total de 1 314 448 €.

NOUVEAU

Tableau 3 – Mesure temps partiel : effectifs et montants moyens, 2020-2025

Unités, % et euros

	Femmes		Hommes		Total	Montant moyen versé (euros)	Coût hors charges (euros)	Coût charges comprises (euros)
	Effectif	%	Effectif	%				
2020	621	85	108	15	729	361	262 810	275 951
2021	523	84	97	16	620	360	223 410	234 581
2022	482	82	104	18	586	361	211 355	221 923
2023	420	82	91	18	511	361	184 420	193 641
2024	424	82	96	18	520	361	187 655	197 038
2025	401	80	103	20	504	362	182 205	191 315
Total	2 871		599		3 470		1 251 855	1 314 448

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Service des ressources humaines, 2026

Évolution sur les trois dernières années des scores obtenus au titre de l'index de l'égalité professionnelle par le ministère et par les établissements publics administratifs

La loi n° 2023-623 du 19 juillet 2022 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique a instauré un index de l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

Évolution de l'index ministériel sur les trois dernières années

L'index de l'égalité professionnelle ministériel est établi sur le périmètre des agents directement rémunérés par le ministère (dépenses de titre 2).

Les décrets n° 2023-1136 et n° 2023-1137 du 5 décembre 2023 définissent les 6 indicateurs composant l'index de l'égalité professionnelle, ainsi que les modalités de calcul de ces indicateurs :

- 1) écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à corps, grade et échelon équivalents ;
- 2) écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à catégorie hiérarchique équivalente ;
- 3) écart de taux de promotion de corps entre les femmes et les hommes ;
- 4) écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes ;
- 5) nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations ;
- 6) taux d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les 10 % d'agents publics les mieux rémunérés occupant les emplois de type 1 à 5 prévus par le décret du 30 avril 2012.

Le score du ministère de la Culture à l'index de l'égalité professionnelle au titre de 2024 est de **95/100**. Avec ce score, le ministère conserve la **tête du classement des départements ministériels**, en continuité avec les années précédentes.

Détail du score ministériel par indicateur

Index du ministère de la Culture	Score maximum	Score du ministère au titre de 2022 (sur 100)	Score du ministère au titre de 2023 (sur 100)	Score du ministère au titre de 2024 (sur 100)
1) Écart global de rémunération pour les fonctionnaires rémunérés directement par le ministère (titre 2)	40	39	39	39
2) Écart global de rémunération pour les contractuels rémunérés directement par le ministère (titre 2)	10	10	9	9
3) Écart de promotion de corps	15	15	15	15
4) Écart de promotion de grades	15	15	15	15
5) Proportion des agents publics du titre 2 du sexe sous représenté parmi les dix plus hautes rémunérations	10	8	10	8
6) Proportion des agents publics du titre 2 du sexe sous représenté parmi les 10 % d'agents publics occupant les emplois de 1 à 5 du DNE ayant les plus hautes rémunérations	10	8	9	9
Total du score	100	95	97	95

Le score ministériel est en baisse de 2 points par rapport au score de 97/100 obtenu au titre de 2023 et est identique à celui au titre de 2022. La baisse est liée à une perte de deux points sur l'indicateur n° 5 relatif aux dix plus hautes rémunérations versées sur le titre 2, pour lequel le ministère obtient 8 points au titre de 2024, avec 4 femmes et 6 hommes (contre 10 points au titre de 2023 avec une stricte parité entre les hommes et les femmes).

Évolution de l'index des établissements publics à caractère administratif (EPA) sous tutelle du ministère sur les trois dernières années

En 2024, 21 EPA sous la tutelle du ministère de la Culture, ayant plus de 50 agents en gestion, sont soumis à l'index de l'égalité professionnelle sur le périmètre de leurs agents rémunérés sur titre 3.

L'index des EPA, sur 100 points également, se décompose de la manière suivante :

- 1) Écart global de rémunération pour titulaires du titre 3
- 2) Écart global de rémunération pour les agents contractuels du titre 3
- 3) Proportion des agents publics du titre 3 du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Le score moyen obtenu par les 18 établissements publics administratifs ayant publié leur index au titre de 2024 est de **83,6 points sur 100**. Ce score moyen est relativement stable depuis le début du dispositif (83,6/100 en 2023 et 84,8/100 en 2022).

14 établissements parmi les 18 ayant répondu ont obtenu un score supérieur au seuil réglementaire requis de 75/100.

Détail des scores par établissement public

Établissement public administratif	Score au titre de 2022 (sur 100)	Score au titre de 2023 (sur 100)	Score du ministère au titre de 2024 (sur 100)
Bibliothèque nationale de France (BNF)	90	88	92
Bibliothèque publique d'information (BPI)	n.c.	88	92
Centre des monuments nationaux (CMN)	92	90	91
Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (CNAC-GP)	82	82	80
Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)	80	84	86
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMDL)	94	95	89
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP)	88	90	90
École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD)	58	62	74
École nationale supérieure des beaux-arts (Ensba)	68	78	70
ENSA Paris Belleville	86	58	50
ENSA Paris Val de Seine	92	94	n.c.
EP du Mobilier National	n.c.	n.c.	n.c.
EP du Musée d'Orsay et de l'Orangerie	84	91	94
EP du Musée du Louvre	n.c.	81	80
EP du Palais de la Porte Dorée	90	86	84
Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)	92	90	92
Institut national du patrimoine (INP)	n.c.	87	88
Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem)	70	62	n.c.
Musée du quai Branly Jacques Chirac	86	74	67
Musée et domaine national de Versailles	94	95	91
Opérateur des patrimoines et des projets immobiliers de la culture (Oppic)	90	96	94

N.B. : il est noté « n.c. » lorsque l'établissement n'a pas communiqué son score au ministère au 31 décembre 2025.

Évolution de l'index des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) sous tutelle du ministère sur les trois dernières années

Comme pour les entreprises privées, les EPIC doivent calculer et publier leur index de l'égalité professionnelle. Cet index, sur **100 points**, est composé de **4 à 5 indicateurs** selon que l'entreprise ou l'établissement public a moins ou plus de 250 salariés : l'écart de rémunération femmes-hommes, l'écart de répartition des augmentations individuelles, l'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés), le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité et la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Détail des scores des établissements publics à caractère industriel et commercial

Établissement public à caractère industriel et commercial	Note index 2023 Données 2022 (sur 100)	Note index 2024 Données 2023 (sur 100)	Note index 2025 Données 2024 (sur 100)
Opéra national de Paris (ONP)	95	89	89
Cité de la Musique – Philharmonie de Paris (CMPP)	81	96	95
Comédie française	99	95	89
Établissement public du Parc et de la Grande Halle de La Villette (EPPGHV)	84	83	78
Odéon – Théâtre de l'Europe	97	97	99
Palais de Tokyo	96	86	98
Théâtre national de l'Opéra Comique	87	72	89
Théâtre national de la Colline	90	96	94
Théâtre national de Strasbourg (TNS)	94	92	96
Théâtre national de Chaillot	96	82	88
Centre national de la musique (CNM)	96	98	97
Réunion des musées nationaux et du Grand palais des Champs-Élysées (RMN)	99	99	93
Universcience	99	99	84
Musée des arts décoratifs	98	91	94
Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA)	86	99	95
Domaine national de Chambord	93	93	78
Institut national de l'audiovisuel (INA)	99	99	98
Moyenne des EP du ministère de la Culture	93	92	92
Moyenne nationale du secteur « arts, spectacle et activités récréatives »	89	88	92
Moyenne nationale tous secteurs	89	88	88

Détail des scores des sociétés anonymes dans le périmètre du ministère de la Culture

Société anonyme dans le périmètre du ministère de la Culture	Note index 2023 Données 2022 (sur 100)	Note index 2024 Données 2023 (sur 100)	Note index 2025 Données 2024 (sur 100)
Radio France	94	94	99
France Télévisions	99	99	99
Pass Culture			97

Jurys, concours et formations

Contexte juridique

L'administration est tenue de nommer une proportion minimale de 40 % de membres de chaque sexe dans l'ensemble des jurys de concours et d'examens professionnels ainsi que dans les comités de sélection en application de l'article L. 325-17 du Code général de la fonction publique.

Pour aller plus loin en matière d'égalité professionnelle, l'article L. 325-18 du code précité prévoit l'obligation de présidence alternée entre les femmes et les hommes des jurys et des instances de sélection constitués pour le recrutement ou l'avancement des fonctionnaires, selon une périodicité qui ne peut excéder quatre sessions consécutives.

Ministère de la Culture

Tableau 4 – Composition des jurys des examens professionnels du ministère de la Culture en 2024

Unités et %

	Nombre de membres de jury en 2024 (dont présidence)				Présidence de jury en 2024			
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Concours (catégories A, B et C)								
Catégorie A	25	44	69	36	1	7	8	13
Catégorie B	13	7	20	65	3	2	5	60
Catégorie C	2	3	5	40	0	1	1	0
Total concours et procédures « loi Sauvadet » (toutes catégories)	40	54	94	43	4	10	14	33
Examens professionnels (catégories A, B et C)								
Catégorie A	12	13	25	48	3	3	6	50
Catégorie B	19	16	35	54	4	5	9	44
Catégorie C	2	1	3	67	1	0	1	100
Total examens professionnels et procédures « loi Sauvadet » (catégories B et C)	21	17	38	55	5	5	10	50
Total examens professionnels et procédures « loi Sauvadet » (toutes catégories)	33	30	63	52	8	8	16	50
Total concours, examens professionnels et procédures « loi Sauvadet » et recrutement sans concours	73	84	157	46	12	18	30	40

Concours : portés par le ministère de la Culture, dont AUE. Hors concours interministériels (SA, ADJA), ministère de la Culture et Prof ENSA.
Examens professionnels : sont inclus les repyramidages SA 2023, CHED 2023 et 2024.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Service des ressources humaines, 2026

NOUVEAU

Tableau 5 – Part des femmes dans les formations suivies par les agents du ministère de la Culture

En %

	Part des femmes parmi les stagiaires			Part de jours de formation suivis par des femmes		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Formation statutaire	65	75	77	66	78	80
Formation professionnelle continue	66	66	65	66	67	65
<i>Formation continue</i>	66	72	64	66	71	64
<i>Préparation aux concours</i>	72	72	72	73	73	72
VAE	40	35	29	43	51	16
<i>Bilans de compétence</i>	78	76	60	74	73	59
<i>Congé de formation professionnelle (CFP)</i>	67	72	81	66	61	81
Total	66	66	65	66	69	67

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Services des ressources humaines, 2026

NOUVEAU

Tableau 6 – Part des femmes dans les formations suivies par les agents du ministère de la Culture selon le domaine de formation

En %

Domaine de formation	Part des femmes parmi les stagiaires		
	2022	2023	2024
Métiers de la culture	69	69	66
Hygiène santé et sécurité	51	53	54
Informatique	69	69	66
Préparation aux concours	72	72	72
Gestion des RH	72	74	69
Politiques publiques nationales	65	64	66
Management	69	67	66
Environnement professionnel	65	65	62
Bureautique	76	74	73
Formations linguistiques	75	74	74
Communication	72	72	71
Développement durable	64	69	65
Économie finance et gestion	73	75	71
Parcours individualisé	68	73	70
Achats publics	70	65	61
Techniques juridiques	73	78	77
Formations statutaires	65	75	77
Techniques administratives	74	72	85
Bilan de compétences	78	76	60
Europe	81	75	74
VAE	40	35	29
Total	66	66	65

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Services des ressources humaines, 2026

Postes de direction

Contexte juridique

L'article L. 132-5 du Code général de la fonction publique prévoit notamment qu'au titre de chaque année civile, les primo-nominations dans les emplois supérieurs de l'État, dans les autres emplois de direction de l'État et de ses établissements publics – qu'il s'agisse de fonctionnaires ou d'agents contractuels – doivent concerner au moins 50 % de personnes de chaque sexe à compter du 1^{er} janvier 2026 (contre 40 % auparavant). Les articles R. 132-19 et R. 132-20 du même code ont précisé que cette obligation porte sur les emplois de secrétariat général du ministère, de direction générale et d'administration centrale, sur les emplois fonctionnels (sous-direction, chefferie de service, expertise de haut niveau...), ainsi que sur les dirigeantes et dirigeants des établissements publics sous tutelle du ministère. En cas de non-respect de cette obligation, une contribution financière est due en application de l'article L. 132-8 du même code.

Au-delà de cette obligation légale, le suivi et le contrôle des nominations de femmes aux postes d'encadrement supérieur sont assurés par le ministère de la Culture, que ce soit pour les postes de l'administration centrale et déconcentrée (directions régionales des affaires culturelles), des services à compétence nationale mais aussi des postes de dirigeantes et dirigeants des établissements publics et des sociétés de l'audiovisuel public.

Direction du ministère de la Culture

Tableau 7 – Part des femmes aux postes de direction du ministère de la Culture, 2021-2026

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025	Au 1 ^{er} janvier 2026			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Postes de direction d'administration centrale, chefferie de l'inspection générale									
Direction générale et secrétariat général	20	0	25	25	25	3	2	5	60
Autre ¹	75	60	50	50	50	1	4	5	20
Total	44	30	40	40	40	4	6	10	40
Postes d'encadrement d'administration centrale (hors postes de direction)									
Chefferie de service	44	50	22	27	27	4	6	10	40
Sous-direction	19	41	36	35	54	14	8	22	64
Expert de haut niveau	67	33	33	33	43	3	3	6	50
Directeur de projets	50	0	0	0	0		2	2	0
Chefferie de département	35	0	58	60	69	9	5	14	64
Chefferie de bureau	49	51	56	52	56	47	29	76	62
Total	42	47	49	46	53	77	53	130	59
Directions régionales des affaires culturelles (DRAC)									
Direction régionale	29	41	44	50	47	7	10	17	41
Direction régionale adjointe	45	33	33	25	25	1	10	11	9
Direction régionale adjointe exerçant les fonctions de responsables de pôle	41	41	52	53	52	9	8	17	53
Secrétariat général	75	77	77	77	62	9	4	13	69
Adjoint ou adjointe à la direction en DAC ou DCJS en Guyane	33	75	75	75	50	2	2	4	50
Total	46	49	53	53	48	28	34	62	45

1. Direction générale adjointe, secrétariat général adjoint, délégation générale à la langue française et aux langues de France, chefferie de l'IGAC, direction chargée du livre et de la lecture.

Note : certains postes peuvent ne pas être pourvus à la date d'effet du tableau. Les emplois au sein du SCN des Archives nationales sont comptabilisés dans ce tableau (pour un emploi de chefferie de service et un emploi de sous-direction).

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Département de l'action territoriale et Service des ressources humaines (bureau de l'encadrement supérieur, bureau du pilotage des effectifs et des rémunérations), DEPS, 2026

Services à compétence nationale

Tableau 8 – Part des femmes aux postes de direction des services à compétence nationale, 2021-2026

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025				Au 1 ^{er} janvier 2026			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Direction et direction adjointe	54	42	50	50	12	11	23	52	13	10	23	57

Note : certains postes peuvent ne pas être pourvus à la date d'effet du tableau, dernières données disponibles.
À compter du 1^{er} janvier 2022, le Mobilier national, qui était auparavant un service à compétence nationale, devient un établissement public. Il n'est donc plus recensé dans ce tableau.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Service des ressources humaines, Bureau du pilotage des effectifs et des rémunérations, et DGPA/SDAFG, Bureau des ressources humaines, 2026

Bibliothèques municipales classées

NOUVEAU

Tableau 9 – Part des femmes à la direction des bibliothèques municipales classées

Unités et %

	Femmes	Hommes	Postes vacants	Total	Part des femmes ¹ (%)
Au 1 ^{er} janvier 2023	31	18	5	54	63
Au 1 ^{er} janvier 2024	32	17	5	54	65
Au 1 ^{er} janvier 2025	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Au 1 ^{er} janvier 2026	31	20	3	54	61

1. Part des femmes calculée sur l'ensemble des postes non vacants.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles, 2026

Établissements publics

Tableau 10 – Part des femmes au poste de direction le plus élevé* des établissements publics, 2021-2026

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025				Au 1 ^{er} janvier 2026			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total des postes**	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total des postes**	Part des femmes (%)
Domaine d'activité												
Musées, patrimoine ¹	41	33	42	36	7	15	22	32	7	12	19	37
Spectacle vivant ²	9	0	9	11	2	7	9	22	2	8	10	20
Enseignement ³	53	49	48	53	17	16	33	52	16	19	35	46
Autre ⁴	57	57	50	50	1	4	5	20	1	4	5	20
Total	43	38	41	42	27	42	69	39	26	43	69	38

* Présidence en cas d'existence d'une présidence exécutive ; direction générale/direction exécutive sinon.

** Les présidences en situation d'intérim ne sont pas prises en compte.

1. Centre des monuments nationaux (CMN), Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou (CNAC-GP), Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA), Universcience, Domaine national de Chambord, Musée du Quai Branly, Institut national d'histoire de l'art (INHA), Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), Orsay, le Louvre, Château, musée et domaine national de Versailles, Musée national des arts asiatiques-Guimet, Mucem, Musée Picasso-Paris, château de Fontainebleau, Musée Rodin, Musée national Jean-Jacques Henner et Musée national Gustave Moreau, Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (Oppic), Palais de la Porte Dorée, Réunion des musées nationaux et du Grand Palais (RMN-GP), conservation et restauration de Notre-Dame de Paris et Mont Saint-Michel.

2. Centre national de la danse (CND), Centre national de la musique (CNM), Comédie-Française, Établissement public du Parc et de la Grande Halle de La Villette (EPPGHV), Opéra-Comique, Opéra national de Paris, Philharmonie de Paris, Chaillot – Théâtre national de la danse, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg.

3. Écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) : Bordeaux, Bretagne, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Normandie, Paris-Belleville, Paris-la Villette, Paris-Malaquais, Marne-la-Vallée, Paris-Val-de-Seine, Versailles, Saint-Étienne, Strasbourg, Toulouse, Réunion ; Écoles nationales supérieures d'art : Bourges, Dijon, Limoges, Nancy, Cergy, Nice (Villa Arson) ; École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI) ; École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (La Fémis) ; Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD) ; Conservatoire national supérieur musique et danse : Paris, Lyon ; École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD) ; École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon (Ensa Lyon) ; École nationale supérieure de la photographie (ENSP) ; École du Louvre ; Institut national du patrimoine (INP).

4. Académie de France à Rome (AFR), Bibliothèque nationale de France (BNF), Bibliothèque publique d'information (BPI), Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), Centre national des arts plastiques (CNAP), Centre national du livre (CNL), Institut national de l'audiovisuel (INA), Manufactures nationales.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, 2026

Tableau 11 – Part des femmes aux postes de direction des établissements publics, 2023-2026

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025				Au 1 ^{er} janvier 2026			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Établissements avec une présidence exécutive (hors enseignement)										
Présidence	42	47	5	9	14	36	7	13	20	35
Direction générale ou administration générale	42	60	6	8	14	43	8	7	15	53
Établissements sans présidence exécutive (hors enseignement)										
Direction générale ou administration générale	28	29	5	13	18	28	5	11	16	31
Enseignement										
Direction	48	53	18	15	33	55	16	19	35	46

Note : les établissements publics sont divisés en trois groupes :
 – 23 (*) établissements avec une présidence exécutive (BNF, CMN, CNAC-GP, CNC, CNL, CAPA, INA, Inrap, Universcience, EPMQB-JC, EPPGHV, Mucem, Musée d'Orsay, Musée du Louvre, Château, musée et domaine national de Versailles, Musée des arts asiatiques-Guimet, Musée Picasso, château de Fontainebleau, Oppic, RMN-GP, conservation et restauration de NDP, CNM, Mobilier national) ;
 – 19 établissements sans présidence exécutive (AFR, BPL, CND, CNAP, Comédie-Française, Domaine national de Chambord, Sèvres – Manufacture et Musée nationaux, INHA, Musée Rodin, Musée Henner, Musée Moreau, Opéra-Comique, Opéra national de Paris, Palais de la Porte Dorée-CNHI, Philharmonie de Paris, Chaillot – Théâtre national de la danse, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg et Mont Saint-Michel) ;
 – 36 relevant de l'enseignement (21 écoles d'architecture, 6 écoles d'art en région [Bourges, Dijon, Cergy, Limoges, Nancy, Nice-Villa Arson], Ensba Lyon et Beaux-Arts de Paris, ENSAD, ENSCI, La Fémis, CNSAD, CNSMD Lyon, CNSMD Paris, ENSP, École du Louvre et INP).

Ne sont pas comptabilisés dans le calcul les établissements publics en gras ci-dessus, dans lesquels le n° 2 n'est pas nommé par la ministre de la Culture et pour lesquels nous ne disposons pas de données.
 Non prise en compte des établissements publics ou l'un des deux postes est en intérim. (EPPGHV, Musée d'Orsay, BPL, CNAP, Villa Arson, ENSA Strasbourg).

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, 2026

Tableau 12 – Part des femmes à la direction des musées nationaux, 2020-2026

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025	Au 1 ^{er} janvier 2026			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Direction de l'établissement ¹	40	58	58	62	58	52	14	12	26	54
Direction du musée national ²	41	68	68	68	65	56	24	17	41	59

1. L'établissement est la structure juridique ou administrative (établissement public ou service à compétence nationale). Il peut réunir plusieurs musées nationaux. L'établissement public du Louvre regroupe par exemple le Musée du Louvre et le Musée Eugène Delacroix.
 2. Il y a 41 musées nationaux relevant du ministère de la Culture au titre de la liste des musées nationaux fixée par les articles R. 421-1 à R. 421-4 du Code du patrimoine. Ces musées peuvent être autonomes ou dépendre d'un établissement public ou d'un service à compétence nationale.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines, Service des musées de France, 2026

Tableau 13 – Part des femmes à la direction* des établissements publics nationaux sous tutelle du programme 131, 2018-2026

Unités et %

	Nombre de femmes au 1 ^{er} janvier									
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Centre national de la danse	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette	0	0	0	0	0	0	1	1	1	
Philharmonie de Paris	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Opéra-Comique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Opéra national de Paris	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Comédie-Française	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Chaillot – Théâtre national de la danse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Théâtre national de la Colline	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Théâtre national de l'Odéon	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Théâtre national de Strasbourg	0	0	0	0	0	0	1	1	1	
Sous-total spectacle vivant	1	1	1	1	1	1	3	3	3	
Part des femmes à la direction – Sous-total spectacle vivant (%)	10	10	10	10	10	10	30	30	30	
Centre national des arts plastiques	0	0	1	1	1	1	1	1	1	
Mobilier national**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sèvres – Manufacture et Musée nationaux**	1	1	1	1	1	1	0	0	0	
Villa Médicis – Académie de France à Rome	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sous-total arts visuels	1	1	2	2	2	2	1	1	1	
Part des femmes à la direction – Sous-total arts visuels (%)	33	33	67	67	70	67	33	50	50	
Total	2	2	3	3	3	3	4	4	4	
Part des femmes à la direction – Total (%)	15	15	23	23	24	23	31	33	33	

* Présidence en cas d'existence d'une présidence exécutive ou direction générale/direction exécutive sinon.
 ** À compter du 1^{er} janvier 2025, Sèvres – Manufacture et Musée nationaux et le Mobilier national ne forment plus qu'un seul établissement public.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2026

Audiovisuel public

Tableau 14 – Part des femmes parmi les présidences des entreprises de l'audiovisuel public, 2018-2026

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025	Au 1 ^{er} janvier 2026
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
France Télévisions (présidence-direction générale)	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Radio France (présidence-direction générale)	0	1	1	1	1	1	1	1	1
Arte France (présidence du directoire)	1	1	1	0	0	0	0	0	0
France Médias Monde (présidence-direction générale)	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Institut national de l'audiovisuel (présidence-direction générale)	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Total	3	4	4	3	3	3	3	3	4
Part des femmes à la direction – Total (%)	60	80	80	60	60	60	60	60	80

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2026

Tableau 15 – Part des femmes aux comités de direction des entreprises de l'audiovisuel public, 2021-2026

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025				Au 1 ^{er} janvier 2026*			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
France Télévisions ¹	54	54	54	54	8	7	15	53	7	8	15	47
Radio France ²	47	40	37	44	13	14	27	48	13	14	27	48
Arte France ³	50	57	57	50	6	7	13	46	6	6	12	50
France Médias Monde (FMM) ⁴	47	50	50	47	7	8	15	47	7	9	16	44
Institut national de l'audiovisuel (INA) ¹	36	36	36	36	3	7	10	30	4	6	10	40

1. Le périmètre retenu est celui du comité de direction.
 2. Le périmètre retenu correspond à la présidence-direction générale, au comité exécutif et au comité éditorial.
 3. Pour Arte France, le périmètre retenu comprend les membres du comité exécutif. Les chiffres au 1^{er} janvier 2022 ont été corrigés.
 4. Pour FMM, le périmètre retenu est le comité exécutif.
 * Un siège est vacant au 1^{er} janvier 2026

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2026

Tableau 16 – Part des femmes à la direction des antennes de l'audiovisuel public, 2021-2026

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025				Au 1 ^{er} janvier 2026			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Radio France ¹	43	29	29	43	4	3	7	57	4	3	7	57
France Médias Monde ²	44	100	100	67	2	1	3	67	2	1	3	67

Note : le périmètre France Télévisions qui n'est plus suivi en tant que tel depuis la réorganisation de la Direction générale déléguée à l'antenne et aux programmes en janvier 2019.
 1. Direction des antennes France Inter, France Info, France Bleu, France Culture, Mouv', FIP, France Musique.
 2. Direction des antennes France 24, RFI et MCD.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2026

Tableau 17 – Part des femmes à certaines fonctions du réseau Ici (ex-France 3), 2021-2026

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025	Au 1 ^{er} janvier 2026			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Directeur ou directrice de réseau	46	46	0	100	100	0	1	1	0
Directeur régional ou directrice régionale ¹	58	58	62	62	46	6	7	13	46
Délégué ou déléguée aux antennes et aux contenus	44	38	31	38	31	5	8	13	38
Délégué ou déléguée régionale à la communication	77	77	77	77	77	10	3	13	77
Rédacteur ou rédactrice en chef	30	39	38	33	35	8	19	27	30
Chef ou cheffe de centre	17	13	17	17	17	3	19	22	14
Administrateur ou administratrice de production ²	67	69	69	69	69	8	5	13	62
Responsable finances	46	58	38	38	38	5	8	13	38
Responsable ressources humaines	87	93	93	87	87	10	3	13	77

1. En 2022, la fonction de délégation régionale a été remplacée par celle de direction régionale. La fonction de délégation régionale aux antennes et aux programmes a été remplacée par celle de délégation régionale aux antennes et aux contenus.

2. En 2018, ont été ajoutés au périmètre mesuré les postes d'administration de production, de responsable des finances et de responsable des ressources humaines qui siègent aux comités de direction des antennes régionales de France 3.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2026

Tableau 18 – Part des femmes à certaines fonctions du réseau Ici (ex-France Bleu), 2022-2026

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025				Au 1 ^{er} janvier 2026			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Directeur ou directrice de station	25	25	20	9	35	44	20	9	32	41	22
Rédacteur ou rédactrice en chef	42	42	41	20	25	45	44	24	20	44	55
Responsable des programmes	17	21	21	9	34	43	21	3	34	37	8
Responsable technique	7	10	7	5	39	44	11	7	31	38	18

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, DEPS, 2026

Conseils d'administration

Contexte juridique

Plusieurs lois (loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 modifiée relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle ; loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ; loi n° 2014-873 du 4 août 2014 modifiée pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ; loi n° 2015-990 du 6 août 2015 modifiée pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques) ont successivement traité de la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration des établissements publics à caractère administratif, des établissements publics à caractère industriel et commercial et des entreprises publiques. L'objectif est de tendre progressivement vers une représentation paritaire en leur sein (50 % d'hommes et de femmes ou, en cas de composition impaire, un écart entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes ne pouvant être supérieur à un, en application de l'article 52 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique pour les établissements publics administratifs). En ce qui concerne les établissements publics industriels et commerciaux de moins de deux cents salariés, il est fait application de l'article 6-2 de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 modifiée relative à la démocratisation du secteur public. L'article 6-1 de cette même loi s'applique aux établissements publics industriels et commerciaux de plus de deux cents salariés.

Établissements publics

Tableau 19 – Composition des conseils d'administration des établissements publics (personnalités qualifiées uniquement), 2022-2026

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025					Au 1 ^{er} janvier 2026				
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Nombre d'établissements	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Nombre d'établissements	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Domaine d'activité													
Musées, patrimoine ¹	49	47	48	23	48	51	99	48	22	47	52	99	47
Spectacle vivant ²	61	56	55	11	27	13	40	68	11	27	13	40	68
Enseignement ^{3*}	74	52	51	16	33	30	63	52	16	33	29	62	53
Autre ⁴	47	49	49	6	14	17	31	45	8	15	20	35	43
Total	57	50	50	56	122	111	233	52	57	122	114	236	52

1. CMN, CNAC-GP, CAPA, Universcience, Chambord, EPMQB-JC, INHA, Inrap, Musée d'Orsay, Musée du Louvre, Château, musée et domaine national de Versailles, Musée national des arts asiatiques-Guimet, Mucem, Musée Picasso-Paris, château de Fontainebleau, Musée Rodin, Musée national Jean-Jacques Henner et Musée national Gustave Moreau, Oppic, Palais de la Porte Dorée, RMN-GP, conservation et restauration de NDP et MSM.

2. CND, CNM, Comédie-Française, EPPGHV, Opéra-Comique, Opéra national de Paris, Philharmonie de Paris, Chaillot – Théâtre national de la danse, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg.

3. 6 écoles d'art en région (Bourges, Dijon, Cergy, Limoges, Nancy, Nice-Villa Arson), Ensba Lyon, ENSAD, ENSCI, La Fémis, CNSAD, CNSMD Lyon, CNSMD Paris, ENSP, École du Louvre et INP.

4. AFR, BNF, BPI, CNAP, CNL, INA, Mobilier national-Sèvres.

* Les personnalités qualifiées des conseils d'administration des 20 écoles nationales supérieures d'architecture n'étant plus nommées par arrêté du ministère de la Culture mais élues en interne aux établissements conformément à l'article 6 de leur décret statutaire, elles ne sont donc pas comptabilisées dans le tableau 12 dans la partie établissements d'enseignement. Dès lors, seules les personnalités qualifiées des 16 établissements d'enseignement restants sont prises en compte : 6 écoles d'art en région (Bourges, Dijon, Cergy, Limoges, Nancy, Nice-Villa Arson), Ensba Lyon, ENSAD, ENSCI, La Fémis, CNSAD, CNSMD Lyon, CNSMD Paris, ENSP, École du Louvre et INP.

Les personnalités qualifiées des conseils d'administration du CNC et de l'Institut français n'étant pas nommées par le ministère, elles ne sont pas comptabilisées dans le tableau.

Note : dernières données disponibles. Les conseils d'administration de l'INP, de l'ENSA Bourges et de Chaillot – Théâtre national de la danse étaient vacants.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, 2026

Audiovisuel public

Tableau 20 – Composition des conseils d'administration dans les entreprises de l'audiovisuel public, 2022-2026

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025	Au 1 ^{er} janvier 2026			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Conseil d'administration								
France Télévisions	47	53	54	53	8	7	15	53
Arte France ¹	44	47	47	60	13	7	20	65
Radio France	42	42	42	42	6	7	13	46
Institut national de l'audiovisuel (INA)	42	50	45	50	7	5	12	58
France Médias Monde	50	47	67	60	8	6	14	57
Ensemble de l'audiovisuel public	45	48	51	54	42	32	74	57
<i>dont personnalités indépendantes</i>								
<i>France Télévisions</i>	<i>40</i>	<i>50</i>	<i>50</i>	<i>40</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>5</i>	<i>40</i>
<i>Arte France (conseil de surveillance)</i>	<i>33</i>	<i>43</i>	<i>43</i>	<i>50</i>	<i>4</i>	<i>4</i>	<i>8</i>	<i>50</i>
<i>Radio France</i>	<i>50</i>	<i>50</i>	<i>50</i>	<i>50</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>4</i>	<i>50</i>
<i>Institut national de l'audiovisuel (INA)</i>	<i>50</i>	<i>50</i>	<i>50</i>	<i>50</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>4</i>	<i>50</i>
<i>France Médias Monde</i>	<i>50</i>	<i>40</i>	<i>40</i>	<i>40</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>5</i>	<i>40</i>
Ensemble de l'audiovisuel public	43	46	46	46	12	14	26	46

1. Le périmètre retenu est celui du conseil de surveillance et du directoire.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2026

Commissions et instances consultatives

Contexte juridique

L'article 74 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 modifiée pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes impose une règle de parité pour la désignation des membres des commissions consultatives et délibératives placées auprès des ministres. Les modalités d'application de ces dispositions ont été précisées par le décret n° 2015-354 du 27 mars 2015 relatif à l'égal accès des femmes et des hommes aux commissions et instances consultatives ou délibératives placées auprès du Premier ministre, des ministres ou de la Banque de France et par une circulaire du Premier ministre du 2 avril 2015, pour les nominations intervenant à compter du 1^{er} mai 2015 (circulaire n° 5780/SG du 2 avril 2015 relative à la mise en œuvre de la parité entre les femmes et les hommes au sein des commissions administratives).

Par ailleurs, afin d'agir à la source sur l'inégal accès des hommes et des femmes à la création, à la production culturelle et artistique comme à la diffusion des œuvres, l'article 205 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté prévoit une proportion d'au moins 40 % de personnes de chaque sexe dans les commissions placées auprès des établissements publics sous la tutelle du ministère ou auprès de ses services déconcentrés (comités d'experts), appelées à se prononcer sur l'attribution des subventions ou aides financières, la sélection, l'acquisition ou la commande d'œuvres, l'attribution des agréments, ou sur les sélections en vue de compétitions internationales. Cette mesure est entrée en vigueur pour les nominations postérieures au 1^{er} janvier 2018 et le décret n° 2017-1731 du 21 décembre 2017 a fixé la liste des commissions concernées.

Centre national de la musique

Tableau 21 – Part des femmes dans les instances du Centre national de la musique (CNM) pour les présidences, membres titulaires et membres suppléants, 2023-2026

Unités et %

		Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025	Au 1 ^{er} janvier 2026			
		Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
En nombre de mandats ¹	Ensemble des instances du CNM²	48	50	50	359	360	719	50
	Présidences et vice-présidences	0	0	0	0	2	2	0
	Membres et membres suppléants	49	50	50	359	358	717	50
	dont membres titulaires	49	50	50	193	192	385	50
	dont membres suppléants	48	50	50	166	166	332	50
	Conseil d'administration	46	47	50	19	19	38	50
	Présidence	0	0	0	0	1	1	0
	Membres et membres suppléants	47	49	52	19	18	37	51
	Conseil professionnel	46	49	49	20	21	41	49
	Présidence du conseil professionnel	0	0	0	0	1	1	0
	Membres (pas de membres suppléants)	47	50	50	20	20	40	50
	Commissions : membres et membres suppléants³	49	50	50	320	320	640	50
	Comités régionaux : représentantes et représentants du CNM	40	47	53	22	22	44	50
En nombre de personnes	Ensemble des instances du CNM²	49	50	50	359	359	718	50

1. Plusieurs mandats peuvent être exercés par les mêmes personnes.

2. Présidences et vice-présidences, membres titulaires et membres suppléants. Les comités régionaux ne sont pas comptabilisés dans le total des instances.

3. Les mandats de présidence et vice-présidence ne s'appliquent plus aux commissions au 1^{er} janvier 2022.

Note : à partir de 2022, le CNM a proposé de nouveaux programmes d'aides et adapté ses commissions pour répondre aux besoins de l'ensemble de la filière musicale. Celles-ci sont constituées de membres et de membres suppléants nommés en exacte parité femmes-hommes.

Source : Centre national de la musique, 2026

Centre national du cinéma et de l'image animée

Tableau 22 – Part des femmes dans les commissions du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), 2019-2025

Unités et %

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Présidences et vice-présidences	43	51	44	37	48	48	675	673	1 348	50
Membres et membres suppléants	51	51	51	51	50	50	44	40	84	52
Total	51	51	50	50	50	50	719	713	1 432	50

* Dans le cadre de commissions comportant plusieurs collèges, les présidences sont comptées pour chaque collège de la commission. Certains membres sont présents dans plusieurs commissions ; le cas échéant, un même individu est comptabilisé dans chacune des commissions dans lesquelles il intervient.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2026

Centre national des arts plastiques

Tableau 23 – Part des femmes dans les commissions d'acquisition du Centre national des arts plastiques (CNAP), 2022-2026

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025	Au 1 ^{er} janvier 2026		
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)
Commissions d'acquisition							
Collège « Arts plastiques »	50	50	50	50	3	3	50
Collège « Photographie et images »	50	50	50	50	3	3	50
Collège « Arts décoratifs, design, métiers d'art »	50	50	50	50	3	3	50
Commissions de soutien à la création							
Soutien à un projet artistique	43	43	43	43	3	4	43
Soutien à la photographie documentaire contemporaine*	63	63	63	57	4	3	57
Soutien à la recherche en restauration et conservation d'œuvres d'art contemporain (dispositif supprimé en 2021)							
Soutien à l'édition et à la recherche en théorie et critique d'art	63	63	63	63	5	3	63
Soutien aux galeries d'art contemporain*	60	60	63	86	4	3	57
Soutien aux maisons de production (Image/Mouvement)	57	57	57	57	4	3	57
Soutien au développement professionnel (« Rebond »)					4	3	57
Total	55	55	56	58	24	22	52

Note : ces statistiques concernent les personnalités qualifiées, les membres de droits étant représentés soit par des femmes soit par des hommes en fonction de leurs disponibilités.
* Cette commission compte 7 personnalités qualifiées dont 3 sont nommées chaque année sur proposition du Comité professionnel des galeries d'art. En 2025, 3 femmes ont été nommées sur sa proposition.

Source : Centre national des arts plastiques/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2026

Centre national du livre

Tableau 24 – Part des femmes au sein des commissions du Centre national du livre (CNL), 2019-2025

Unités et %

	2019	2020	2021	2022	2023	2024				2025			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Présidences	54	57	57	43	41	10	16	26	38	10	11	21	48
Membres	52	52	55	56	56	153	130	283	54	174	142	316	55
Total	52	52	55	55	55	163	146	309	53	184	153	337	55

Source : Centre national du Livre, 2026, données 2025

Tableau 25 – Part des femmes au sein des commissions du Centre national du livre (CNL) selon leur spécialité, 2021-2025

Unités et %

Commissions	2021	2022	2023	2024			Part des femmes (%)	2025			Part des femmes (%)
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total		Femmes	Hommes	Total	
Arts	64	63	44	5	9	14	36	7	12	19	37
Bande dessinée	42	48	56	9	8	17	53	13	12	25	52
Critique et histoire littéraires (précéd. Littérature classique et critique littéraire)	57	62	62	11	7	18	61	13	6	19	68
Développement de la lecture auprès de publics spécifiques	56	60	64	7	7	14	50	11	9	20	55
Diffusion du livre français à l'international (précéd. Librairies francophones à l'étranger)	57	27	46	2	5	7	29	6	8	14	43
Économie numérique	44	40	45	10	10	20	50	6	5	11	55
Extraduction littérature	58	50	63	8	3	11	73	7	4	11	64
Extraduction sciences, sciences humaines et sociales	64	60	43	4	8	12	33	3	9	12	25
Histoire et Sciences de l'homme et de la société	56	64	58	9	7	16	56	8	9	17	47
Librairie Indépendante de Référence	53	57	59	10	7	17	59	7	8	15	47
Littérature jeunesse	53	57	63	10	5	15	67	11	3	14	79
Littératures étrangères (roman et essais traduits) (précéd. Littératures étrangères (roman, poésie))	69	57	57	6	7	13	46	12	6	18	67
Partir en livre	79	73	77	11	3	14	79	10	3	13	77
Philosophie	30	36	30	7	8	15	47	7	8	15	47
Poésie	50	47	38	10	11	21	48	9	8	17	53
Printemps des Poètes	80	86	55	6	5	11	55	6	5	11	55
Roman	56	61	71	12	8	20	60	14	12	26	54
Sciences de la vie et de la matière (précéd. Littérature scientifique et technique)	22	17	38	3	5	8	38	4	6	10	40
Théâtre	56	56	56	7	9	16	44	5	5	10	50
Valorisation des fonds et de la création éditoriale en librairie	50	64	50	5	9	14	36	9	8	17	53
Vie littéraire	65	67	63	11	5	16	69	16	7	23	70
Total général	55	55	55	163	146	309	53	184	153	337	55

N.B. : certaines dénominations de commissions ont été modifiées, de même que certains périmètres (la poésie traduite relève désormais de la poésie et non plus des littératures étrangères).

Source : Centre national du livre, 2026, données 2025

Secteur culturel et artistique

Emploi, rémunération

Emploi et professions

Tableau 26 – Évolution de la part des femmes en emploi travaillant dans un secteur culturel, 2010-2023

Unités et %

	2010	2012	2014	2016	2018	2020	2022	2023	
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Nombre d'actives et actifs en emploi
Architecture	41	43	44	42	45	44	48	50	69 600
Arts visuels	46	48	47	46	44	47	49	51	158 400
Arts plastiques et autre création artistique	52	52	47	46	45	49	52	53	72 200
Photographie	28	33	42	40	36	34	34	40	28 000
Design	49	50	52	50	46	49	53	54	58 200
Audiovisuel/Multimédia	38	41	38	37	39	39	36	40	123 400
Édition audiovisuelle	45	45	45	41	44	48	44	44	34 300
Industrie du film, du phonogramme et du jeu électronique	34	36	30	34	35	33	32	37	79 600
Diffusion audiovisuelle	34	50	48	40	45	44	41	44	9 500
Enseignement artistique amateur	45	54	50	49	48	56	55	57	48 200
Livre/Presse	58	56	57	59	57	59	55	54	142 000
Livre	67	68	65	64	64	64	64	65	54 300
Presse	53	51	53	56	53	55	49	48	87 700
Patrimoine	55	57	62	68	67	63	60	61	67 000
Activités des agences de publicité	51	47	43	45	50	51	51	51	78 600
Spectacle vivant	41	44	44	47	47	50	52	51	130 800
Ensemble des secteurs culturels	47	48	48	49	49	50	50	51	818 100
Ensemble des actives et actifs en emploi	47	48	48	48	48	49	49	49	28 692 900

Champ : personnes de 15 ans ou plus en emploi, France métropolitaine jusqu'en 2014 et France hors Mayotte de 2016 à 2023.

Source : Insee (enquêtes Emploi)/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2025

Tableau 27 – Part des femmes salariées dans les métiers du spectacle vivant et de la production audiovisuelle, par tranche d'âge, 2020-2024

Unités et %

2020								
	Moins de 18 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans ou plus	Total
Spectacle vivant								
Femmes	623	8 844	24 196	21 088	14 091	8 304	1 650	78 796
Hommes	424	8 879	28 046	30 335	25 439	15 309	3 403	111 835
Part des femmes (%)	60	50	46	41	36	35	33	41
Production audiovisuelle								
Femmes	1 806	6 324	14 369	10 452	6 890	3 732	1 298	44 871
Hommes	1 910	6 838	16 221	14 898	11 835	6 426	2 414	60 542
Part des femmes (%)	49	48	47	41	37	37	35	43
2021								
	Moins de 18 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans ou plus	Total
Spectacle vivant								
Femmes	938	12 958	27 554	23 230	15 307	9 370	1 950	91 307
Hommes	690	11 637	32 011	33 011	27 886	17 272	4 316	126 823
Part des femmes (%)	58	53	46	41	35	35	31	42
Production audiovisuelle								
Femmes	2 520	9 387	17 761	12 122	8 022	4 531	1 625	55 968
Hommes	2 324	9 854	19 951	17 116	13 707	7 669	2 774	73 395
Part des femmes (%)	52	49	47	41	37	37	37	43
2022								
	Moins de 18 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans ou plus	Total
Spectacle vivant								
Femmes	1 489	18 111	32 474	25 765	17 050	10 318	2 420	107 627
Hommes	1 043	16 634	38 627	37 310	31 743	19 784	5 395	150 536
Part des femmes (%)	59	52	46	41	35	34	31	42
Production audiovisuelle								
Femmes	1 891	9 428	18 525	12 361	8 254	4 704	2 128	57 291
Hommes	1 999	10 066	20 384	17 260	14 165	8 243	3 918	76 035
Part des femmes (%)	49	48	48	42	37	36	35	43
2023								
	Moins de 18 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans ou plus	Total
Spectacle vivant								
Femmes	1 615	18 387	33 272	26 102	17 780	10 496	2 549	110 201
Hommes	1 162	16 730	38 718	36 765	31 738	20 023	5 815	150 951
Part des femmes (%)	58	52	46	42	36	34	30	42
Production audiovisuelle								
Femmes	2 169	9 341	18 662	12 574	8 340	4 866	1 864	57 816
Hommes	2 169	10 105	20 827	17 138	14 333	8 518	3 267	76 357
Part des femmes (%)	50	48	47	42	37	36	36	43
2024								
	Moins de 18 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans ou plus	Total
Spectacle vivant								
Femmes	1 328	18 550	34 658	27 300	18 590	10 846	2 736	114 008
Hommes	1 006	16 880	40 639	38 212	33 218	20 881	6 214	157 050
Part des femmes (%)	57	52	46	42	36	34	31	42
Production audiovisuelle								
Femmes	1 710	7 853	18 067	11 861	8 016	4 499	1 707	53 713
Hommes	1 686	8 488	19 590	15 980	13 149	7 952	2 631	69 476
Part des femmes (%)	50	48	48	43	38	36	39	44

Note : les données sont issues des déclarations sociales nominatives faites par les entreprises et relatives aux exercices considérés. Pour une année d'observation, seules sont considérées les entreprises du secteur ayant déclaré du personnel à Audiens.
Remarque : les données par individu sont dédoublonnées. Ainsi, si une année donnée, un individu a été déclaré par deux employeurs différents d'une même branche, il n'est compté qu'une seule fois.

Source : Audiens, 2026

Tableau 28 – Revenus annuels moyens bruts par équivalent temps plein des salariées et salariés permanents du spectacle et de l'audiovisuel, 2022-2024

Euros et %

	2022			2023			2024		
	Femmes (euros)	Hommes (euros)	Écart F/H (%)	Femmes (euros)	Hommes (euros)	Écart F/H (%)	Femmes (euros)	Hommes (euros)	Écart F/H (%)
Production audiovisuelle	45 491	51 109	- 11	46 198	53 461	- 14	47 870	51 429	- 7
Production cinématographique	44 432	52 881	- 16	47 350	55 131	- 14	48 686	55 604	- 12
Édition phonographique	42 111	54 320	- 22	41 129	55 770	- 26	42 343	55 790	- 24
Prestations techniques	39 857	45 785	- 13	41 282	46 577	- 11	41 025	46 678	- 12
Radiodiffusion	43 057	47 267	- 9	45 348	48 528	- 7	45 897	49 881	- 8
Spectacle vivant privé	29 014	36 318	- 20	30 037	37 862	- 21	31 466	39 144	- 20
Spectacle vivant public	31 583	37 829	- 17	32 561	38 793	- 16	33 639	39 670	- 15
Télédiffusion	58 493	71 263	- 18	59 324	70 155	- 15	61 227	71 736	- 15
Production de films d'animation	44 271	52 945	- 16	46 593	55 074	- 15	47 938	56 826	- 16
Distribution cinématographique	60 123	77 828	- 23	60 430	73 919	- 18	59 771	74 308	- 20
Édition musicale	58 562	64 171	- 9	58 805	67 620	- 13	59 933	73 492	- 18
Exploitation cinématographique	30 723	33 119	- 7	31 847	34 602	- 8	32 570	35 226	- 8
Total	41 166	49 195	- 16	42 045	49 885	- 16	43 458	50 811	- 14

Note : les données sont issues des déclarations sociales nominatives faites par les entreprises et relatives aux exercices considérés. Pour une année d'observation, nous ne considérons que les entreprises du secteur ayant déclaré du personnel à Audiens.
Remarque : les données par individu sont dédoublonnées. Ainsi, si une année donnée, un individu a été déclaré par deux employeurs différents d'une même branche, il n'est compté qu'une seule fois.

Source : Audiens, 2026

Tableau 29 – Part des femmes parmi les emplois artistiques du secteur musical, 2019-2024

Unités et %

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Musique	57 511	42 359	50 662	64 009	65 922	67 861
dont femmes (%)	22	23	25	25	26	27
Chant	14 755	11 562	14 021	17 639	18 396	18 430
dont femmes (%)	47	49	49	48	48	48
Chant et musique	1 437	1 028	1 049	1 566	1 709	1 753
dont femmes (%)	32	31	32	36	35	37
Total artistes	67 805	50 949	60 382	76 010	78 329	79 953
dont femmes (%)	26	28	29	29	30	30

Méthodologie : individus au sein des 4 champs conventionnels du baromètre de l'emploi CNM (production phonographique, édition musicale, spectacle vivant privé et public), rattachés au régime de retraite complémentaire du secteur privé Agirc-Arrco (hors l'ircantec) sélection des activités relatives aux artistes de la musique et du chant de la norme Insee PCS-ESE (code 354b) à partir des déclarations nominatives des salaires effectuées par les structures adhérentes à Audiens.
À noter : un individu peut se trouver dans plusieurs champs artistiques. Le « Total Artiste » est quant à lui dédoublonné.
Métiers « musique » déclarés : accompagnateur piano, guitariste, accordéoniste, harpiste, alto, hautboïste, artiste instrumentiste, instrumentiste, artiste musicien, mandoline, bassiste musicien, bassoniste musicien copiste, batteur musicien copiste radio, bois musicien du rang, chef de chant musicien soliste concertiste, chef des chœurs musicien soliste d'orchestre, chef d'orchestre organiste, clarinette basse, percussionniste, clarinettiste, pianiste, clavecin, piccolo, clavier, sacqueboutier, basse, contralto, saxophoniste, contrebasse soliste, cor de basset, tablas, cordes, timbales, cornet, trombone, cornettiste, trompettiste, corniste, tuba, cuivres, vibraphone, disc-jockey (artiste dj), violoncelliste, flûtiste, violoniste, garçon/fille orchestre, xylophone.
Métiers « chants » déclarés : animateur chant, artiste chanteur, artiste de variétés, artiste du chant, artiste interprète, artiste lyrique, artiste slam, artiste vocale, baryton, cantatrice, chansonnier, chanteur, chanteur de variétés, chanteur lyrique, chanteur soliste, choriste, interprète, mezzo, musicien chanson, variété, jazz, soprano, ténor.
Métiers « chants et musique » déclarés : chanteur-musicien, musicien-chanteur, auteur-compositeur-interprète.

Source : Baromètre de l'emploi 2024 dans le secteur de la musique et le spectacle vivant – Édition 2025 – CNM/Sur la base des données Audiens

Tableau 30 – Part des femmes dans les métiers du jeu vidéo, 2018-2024

En %

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Studios de développement	14	14	19	22	24	n.d	20
Direction des entreprises	n.d	15	n.d	11	20	n.d	14
Image	16	15	n.d	n.d	n.d	n.d	33
Édition et support	14	14	n.d	n.d	n.d	n.d	16
Management	11	11	n.d	n.d	n.d	n.d	15
Design	9	6	n.d	n.d	n.d	n.d	29
Technologie	4	6	n.d	n.d	n.d	n.d	8

Note : les données 2023 ne sont pas disponibles actuellement.

Source : Syndicat national du jeu vidéo, 2026

Tableau 31 – Part des femmes dans les métiers des effets visuels numériques (VFX), 2020-2024

En %

	2020	2021	2022	2023	2024
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Effectifs totaux	31	32	34	36	35
Répartition par type de contrat					
CDI	32	32	29	28	30
CDD	42	37	40	44	42
CDDU	31	32	34	37	36

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée/Audiens, 2026

Tableau 32 – Part des femmes parmi les détenteurs et les détentrices de la carte de presse, 2020-2024

Unités et %

	2020	2021	2022	2023	2024	
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Nombre de détenteurs et détentrices de la carte de presse	Part des femmes (%)
Par secteur						
Presse écrite	49	49	49	50	10 202	50
Télévision	45	45	45	46	3 095	45
Radio	45	45	46	46	1 404	45
Agence de presse	43	45	46	45	1 324	46
Autres	56	54	51	48	1 271	49
Par métier						
Reporter rédactrice ou rédacteur	49	49	49	47	8 393	47
Rédactrice ou rédacteur en chef	40	41	41	37	1 387	38
Cheffe ou chef d'agence, de service, de rubrique	46	47	47	47	1 383	48
Secrétaire de rédaction	63	62	64	63	1 394	61
Secrétaire général de rédaction, cheffe ou chef d'édition	48	46	45	47	666	48
Dessinatrice ou dessinateur, graphiste	55	56	55	54	251	54
Reporter photographe	23	22	20	21	118	21
Directrice ou directeur de publication ou de rédaction	31	30	29	27	225	26
Journaliste reporter d'images	39	39	39	41	373	42
Productrice ou producteur/réalisatrice ou réalisateur	55	47	48	52	31	48
Autres	53	50	51	60	3 075	60
Par âge						
Moins de 26 ans	50	51	51	50	1 166	52
26 à 35 ans	53	52	52	52	4 385	51
36 à 45 ans	50	50	51	51	4 049	50
46 à 55 ans	46	46	46	46	4 214	47
56 à 65 ans	42	42	43	44	3 157	44
66 ans et plus	36	35	36	35	325	39
Total	48	48	48	48	17 296	48

Source : Observatoire des métiers de la presse, Afdas/CCJJP, 2026

Sociétaires et droits d'auteurs

NOUVEAU

Tableau 33 – Effectifs et revenus moyens et médians en fonction du sexe des artistes-auteurs en 2023

Unités et %

	Effectifs	Part des femmes (%)	Femmes		Hommes	
			Revenu moyen ¹	Revenu médian ¹	Revenu moyen ¹	Revenu médian ¹
Sculpteur	6 470	45	7 000	600	14 000	1 100
Photographe	16 950	33	8 600	600	12 000	700
Peintre	25 090	58	3 800	0	9 600	500
Plasticien	13 340	62	5 100	600	7 500	1 000
Graveur	950	69	3 200	400	5 400	800
Designer	2 790	53	11 800	2 700	21 700	6 000
Graphiste	20 270	52	15 400	6 600	21 300	10 400
Dessinateur (hors BD)	3 390	55	5 700	300	8 700	1 100
Illustrateur	9 270	63	7 500	1 100	13 200	3 000
Auteur de BD (dessinateur, scénariste, coloriste)	3 390	33	10 800	5 000	23 200	7 800
Écrivain, auteur de livres (hors auteurs dramatiques)	76 750	47	3 100	400	3 700	300
Auteur dramatique, adaptateur, librettiste	7 850	45	5 400	600	8 700	900
Traducteur littéraire	2 150	69	12 500	6 300	14 000	6 400
Scénariste – cinéma, audiovisuel et sonore	9 790	39	18 900	2 000	23 900	2 000
Réalisateur – cinéma, audiovisuel et sonore	16 830	37	8 400	1 900	13 600	2 200
Traducteur, adaptateur, audiodescripteur – cinéma, audiovisuel, sonore, Web et œuvres ludiques	2 790	65	16 900	7 400	18 600	5 200
Auteur graphique – image animée	990	33	10 400	2 900	19 200	8 500
Chorégraphe, auteur de partitions chorégraphiques	1 750	54	3 100	500	6 700	900
Scénographe	990	52	12 500	3 100	19 600	5 800
Commissaire d'exposition	250	65	5 600	2 800	6 000	2 000
Directeur de collection éditoriale originale	130	38	8 500	1 100	14 700	3 000
Auteur de logiciels	390	11	19 800	6 700	70 000	14 100
Vidéaste, vlogueur	720	26	7 800	1 700	9 800	1 200
Blogueur – Web	200	51	5 700	400	6 700	1 000
Céramiste, émailleur, licier, vitrailliste et autres métiers d'art	1 150	78	5 200	1 100	6 000	1 200
Journaliste – hors critique d'art	21 420	47	1 200	500	1 300	500
Critique d'art, de musique, de littérature, de théâtre, de cinéma...	480	51	3 200	1 200	3 400	800
Autre activité artistique	6 610	46	6 000	400	13 600	700
Auteur de jeux (vidéo, de société ou de rôle)	890	19	4 700	600	17 100	2 300
Compositeur, arrangeur, parolier	65 560	16	2 600	100	5 400	100
Metteur en scène et auteur de cirque, de pantomimes, de sketches, ou de monologues	1 340	40	6 200	1 200	14 800	2 100
Non déterminée	27 740	47	1 900	200	3 400	300
Ensemble	348 680	42	5 600	500	8 300	400

1. Revenus d'auteurs en TS et BNC.
 Note : est considérée comme artiste-auteur toute personne ayant perçu au moins 1 € de revenu artistique tiré de la vente ou de l'exploitation d'une œuvre originale. L'activité artistique principale est déterminée à partir des déclarations des artistes-auteurs ou a pu être imputée en fonction des caractéristiques du déclarant en cas d'absence de déclaration.
 Champ : France, ensemble des artistes-auteurs en 2023.

Source : Urssaf Caisse nationale, traitements DEPS, 2023

Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem)**Tableau 34 – Part des femmes parmi les sociétaires de la Sacem, 2022-2025**

Unités et %

	2022		2023		2024		2025			
	Sociétaires	Nouvelles adhésions	Sociétaires	Nouvelles adhésions	Sociétaires	Nouvelles adhésions	Sociétaires		Nouvelles adhésions	
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Auteurs-compositeurs ou autrices-compositrices	17	18	17	20	17	21	235 914	18	12 963	23
Auteurs-réalisateurs ou autrices-réalisatrices	16	24	16	17	17	15	3 928	16	296	17
Auteurs ou autrices de doublages et de sous-titrages	58	69	59	72	59	70	2 030	59	49	80
Total	17	19	18	21	18	21	241 872	18	13 051	23

Note : un nouvel adhérent peut appartenir à plusieurs catégories.
À partir de l'année 2024, une qualification plus détaillée des répertoires est mise en place, permettant d'identifier les activités sur la base des revenus générés, plutôt qu'en fonction du rôle au moment de l'adhésion à la Sacem. Cette évolution a notamment un impact sur la catégorisation des autrices et auteurs de doublage et de sous-titrage. Les données des années précédentes ont été révisées rétroactivement selon cette nouvelle méthode afin d'assurer la comparabilité dans le temps.

Source : Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), 2026

NOUVEAU**Tableau 35 – Répartition des droits d'auteur annuels perçus par l'intermédiaire de la Sacem en 2024**

En %

Revenus annuels 2024	Femmes (%)	Hommes (%)
+ de 20 000 €	12	88
2 000 € à 20 000 €	15	85
500 € à 2 000 €	16	84
Inférieur à 500 €	17	83

Note : droits nets répartis (montants des droits répartis après retrait des frais de gestion et avant cotisations sociales).

Source : Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), 2026

Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD)**Tableau 36 – Part des femmes parmi les membres et sociétaires de la SACD, 2025**

Unités et %

	Nouveaux membres 2025		Promotion 2025 (effet au 1 ^{er} janvier 2026)			
	Effectifs	Part des femmes (%)	Adhérentes et adhérents promus au titre de sociétaire adjoint		Sociétaires adjoints promus au titre de sociétaires	
			Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Spectacle vivant	1 714	49	271	14	139	36
dont arts de la rue	58	59	8	13	6	50
dont cirque	109	52	7	0	1	0
dont chorégraphie	296	55	32	38	19	42
dont musique	275	40	39	13	10	33
dont mise en scène	74	62	15	33	5	20
dont théâtre	902	48	170	42	98	29
Audiovisuel	1 430	34	405	21	248	64
dont Web	655	29	87	16	39	13
dont animation	180	41	61	38	36	44
dont cinéma	341	37	98	36	52	52
dont radio	54	50	21	19	6	33
dont télévision	200	34	138	48	115	49
Non connue	1 013	45	0	0	0	0
Total	4 157	43	676	35	387	38

Source : Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), DEPS, 2026

Tableau 37 – Revenu moyen pour une contribution par répertoire dans les droits d’auteur perçus à la SACD, 2022-2025

Euros et %

	2022		2023		2024		2025	
	Revenu moyen pour une contribution (euros)	Part des contributions (%)	Revenu moyen pour une contribution (euros)	Part des contributions (%)	Revenu moyen pour une contribution (euros)	Part des contributions (%)	Revenu moyen pour une contribution (euros)	Part des contributions (%)
Audiovisuel								
Femmes	4 015	29	4 167	30	4 334	28	3 970	29
Hommes	4 072	71	4 291	70	4 089	72	3 886	71
Écart femmes/hommes (%)	– 1		– 3		6		2	
Spectacle vivant								
Femmes	1 561	37	1 768	26	1 846	38	1 834	39
Hommes	2 900	63	3 003	73	3 410	62	3 774	61
Écart femmes/hommes (%)	– 46		– 41		– 46		– 51	

Source : Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), DEPS, 2026

NOUVEAU

Tableau 38 – Répartition des droits d’auteur annuels par métier perçus par l’intermédiaire de la SACD en 2025

En %

	Femmes (%)	Hommes (%)
Audiovisuel		
Adaptateur-Traducteur	2,8	7,9
Auteur	20,0	44,4
Chorégraphe	0,1	0,2
Compositeur	0,0	0,5
Metteur en scène	0,4	1,0
Réalisateur	4,7	15,7
Graphiste	0,8	1,5
Spectacle vivant		
Adaptateur-traducteur	4,4	6,2
Auteur	23,2	33,2
Chorégraphe	5,8	5,6
Compositeur	3,5	13,3
Metteur en scène	1,8	2,8

Note : les métiers qui relèvent du spectacle vivant présents en audiovisuel proviennent des captations de spectacle. Le métier de graphiste concerne le genre de l’animation.

Source : Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), DEPS, 2026

NOUVEAU

Tableau 39 – Répartition des droits d’auteur annuels perçus par l’intermédiaire de la SACD en 2025

Unités et %

	Nombre ayants droit répartis	Femmes (%)	Hommes (%)
+ de 150 000 €	207	22	78
50 000 € à 150 000 €	871	30	70
13 000 € à 50 000 €	2 283	30	70
5 200 € à 13 000 €	2 356	33	67
Inférieur à 5 200 €	23 343	36	64
Total	29 060	35	65

Source : Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), DEPS, 2026

Société civile des auteurs multimédia (La Scam)

Tableau 40 – Part des femmes parmi les sociétaires de La Scam, 2022-2025

Unités et %

	31 décembre 2022			31 décembre 2023			31 décembre 2024			31 décembre 2025		
	Effectifs	Femmes	Part des femmes (%)	Effectifs	Femmes	Part des femmes (%)	Effectifs	Femmes	Part des femmes (%)	Effectifs	Femmes	Part des femmes (%)
Sociétaires de La Scam	19 306	28 665	40	20 317	29 438	41	21 459	30 428	41	22 620	31 398	42
Nouvelles et nouveaux membres	989	1 011	49	1 117	1 075	51	1 221	1 219	50	1 239	1 205	51

Note : hors personnes démissionnaires et personnes décédées.

Source : Société civile des auteurs multimédia (La Scam), janvier 2026

Tableau 41 – Droits d’auteur moyens des membres de La Scam, 2009-2024

Euros et %

	2009	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Femmes	2 722	3 456	2 966	2 857	2 924	2 929	2 984	2 682	2 779	2 300	2 550	2 656	2 929
Hommes	3 422	3 645	3 190	3 199	3 190	3 136	3 195	2 899	2 914	2 485	2 684	2 661	2 907
Écart femmes/hommes (%)	- 20	- 5	- 7	- 11	- 8	- 7	- 7	- 7	- 5	- 7	- 5	< 1	1

Source : Société civile des auteurs multimédia (La Scam)/Ministère de la Culture, DEPS, 2026

Tableau 42 – Répartition des droits d’auteur annuels perçus par l’intermédiaire de La Scam en 2024

Unités et %

	Nombre ayants droit répartis	Femmes (%)	Hommes (%)
+ de 20 000 €	1 294	39	61
10 000 € à 20 000 €	1 206	45	55
5 000 € à 10 000 €	1 439	40	60
2 500 € à 5 000 €	1 541	39	61
1 000 € à 2 500 €	2 314	41	59
500 € à 1 000 €	4 406	42	58
250 € à 500 €	4 021	38	62
100 € à 250 €	8 696	36	64
Inférieur à 100 €	9 154	35	65
Total	34 071	38	62

Source : Société civile des auteurs multimédia (La Scam), 2026

Formation initiale et continue

Contexte juridique

Le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, qui fait partie du bloc de constitutionnalité, pose le principe d'égal accès à l'éducation en ces termes : « 13. La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État. ».

Le Code de l'éducation vient préciser l'application de ce principe général, notamment dans son article L. 111-1. L'éducation est placée au rang de première priorité nationale. Le service public de l'éducation contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction, notamment celle du sexe.

Concernant la formation, l'article L. 6112-1 du Code du travail précise qu'aucune distinction ne doit être faite entre les femmes et les hommes concernant l'accès à la formation. En outre, l'article L. 6112-2 du même code précise que par exception au principe de non-discrimination énoncé à l'article précédent, le pouvoir réglementaire ou des contrats peuvent prévoir, à titre transitoire, des mesures prises au seul bénéfice des femmes en vue d'établir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en matière de formation.

Tableau 43 – Part des femmes parmi les étudiantes et étudiants des écoles de l'enseignement supérieur Culture, 2012-2025

Unités et %

	Part des femmes													Nombre d'étudiantes et d'étudiants	Nombre d'écoles
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2024-2025	2024-2025
Arts plastiques	64	65	64	64	65	66	66	67	68	69	70	71	72	11 434	46
Architecture	56	57	57	57	58	59	58	58	59	60	61	63	64	18 769	22
Spectacle vivant	55	49	52	50	48	47	48	49	49	48	50	49	50	3 841	33
Patrimoine	81	82	80	80	80	81	79	78	81	82	80	80	81	1 846	2
Cinéma, audiovisuel	56	61	58	55	56	51	51	50	56	55	56	58	56	376	2
Ensemble de l'enseignement supérieur Culture ¹	60	60	60	60	60	61	60	61	62	63	63	65	66	36 266	105
Ensemble de l'enseignement supérieur ²	55	55	55	55	55	55	55	56	56	56	56	56	56	3 012 800	

Champ : établissements de l'enseignement supérieur Culture (ESC) placés sous la tutelle du ministère de la Culture.

1. Parmi les 100 écoles de l'ESC, trois sont pluridisciplinaires. Les huit sites d'enseignement de ces écoles pluridisciplinaires étant spécialisés par domaine, leurs effectifs apparaissent dans le tableau par domaine, portant le nombre total d'écoles à 105, sans double compte.

2. Source : *Repères et références statistiques, Enseignement, formation, recherche*, DEPP, ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 2025.

Source : enquêtes SISE Inscriptions, MESRI, SIES/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2026

Tableau 44 – Part des femmes parmi les effectifs des écoles dédiées à l'enseignement artistique et culturel, hors écoles de l'enseignement supérieur Culture, 2024-2025

Unités et %

	Part des femmes	Nombre d'étudiantes et d'étudiants	Nombre d'écoles
Arts plastiques	75	16 655	82
Architecture	58	1 062	2
Spectacle vivant	60	4 867	28
Cinéma, audiovisuel	49	10 704	25
Écoles pluridisciplinaires	63	26 265	52
Ensemble de l'enseignement artistique et culturel, hors ESC	63	59 553	189
Ensemble de l'enseignement supérieur ¹	56	3 012 800	

Champ : établissements dédiés à l'enseignement artistique et culturel (publics ou privés à statut associatif ou à but lucratif), hors écoles de l'enseignement supérieur Culture (ESC).

1. Source : *Repères et références statistiques, Rapport annuel*, DEPP-SIES/MESRI.

Source : enquêtes SISE Inscriptions, MESRI, SIES/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2025

Tableau 45 – Taux d'insertion professionnelle des diplômées et diplômés 2021 de l'enseignement supérieur Culture en 2024, par filière

Unités et %

	En emploi (%)	En recherche d'emploi (%)	Autre situation (%)	Effectifs
Architecture				
Femmes	87	12	1	370
Hommes	93	7	0	277
Effectif total	89	10	1	647
Arts plastiques				
Femmes	84	13	3	276
Hommes	89	8	3	125
Effectif total	86	11	3	401
Cinéma				
Femmes	95	5	0	22
Hommes	88	4	8	25
Effectif total	91	4	4	47
Patrimoine				
Femmes	89	9	2	57
Hommes	92	0	8	12
Effectif total	90	7	3	69
Spectacle vivant				
Femmes	96	2	2	171
Hommes	95	4	1	151
Effectif total	95	3	2	322
Ensemble de l'enseignement supérieur Culture				
Femmes	88	10	2	896
Hommes	92	6	2	590
Effectif total	90	8	2	1 486

Champ : diplômées et diplômés de l'enseignement supérieur Culture en 2020 et en 2021, n'ayant pas obtenu de diplôme complémentaire depuis leur diplôme et n'étant pas inscrit en formation au moment de l'enquête.

Lecture : en 2024, 87 % des femmes et 93 % des hommes ayant été diplômés en 2021 d'une école d'architecture ont un emploi.

Source : Enquête annuelle sur l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur Culture, Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2026

Tableau 46 – Part des femmes parmi les actifs et actives des secteurs culturels ayant bénéficié d'une formation continue, 2022-2024

Unités et %

	2022	2023	2024			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Intermittentes et intermittents du spectacle par catégorie						
Techniciennes et techniciens de l'audiovisuel	47	47	2 127	2 331	4 458	48
Techniciennes et techniciens du spectacle vivant	29	28	1 575	3 639	5 214	30
Artistes interprètes	62	61	5 893	3 955	9 848	60
Musiciennes et musiciens	27	28	773	2 026	2 799	28
Total	47	46	10 368	11 951	22 319	46
Personnes salariées permanentes par branche						
Spectacle vivant	56	55	10 088	8 447	18 535	54
Audiovisuel	48	47	9 505	9 727	19 232	49
Exploitation cinématographique	42	43	1 257	1 600	2 857	44
Distribution de films	59	66	197	120	317	62
Publicité	56	56	13 979	9 889	23 868	59
Espaces de loisirs, d'attractions et culturels	44	44	8 426	9 722	18 148	46
Presse écrite et agence de presse	53	53	6 129	5 331	11 460	53
Les éditions ¹	69	66	1 689	775	2 464	69
Diverses activités culturelles	64	43	994	1 182	2 176	46
Total	52	51	52 264	46 793	99 057	53
Artistes auteurs et autrices par catégories						
Images fixes et arts visuels	71	75	1 598	509	2 107	76
Arts visuels 3D	69	70	343	139	482	71
Écrits et arts dramatiques	75	76	325	113	438	74
Musique et chorégraphie	16	16	46	194	240	19
Cinéma et audiovisuel	55	57	458	350	808	57
Photographes	47	52	360	322	682	53
Total	63	66	3 130	1 627	4 757	66
Pigistes de la presse écrite et en ligne						
Total	78	72	138	53	191	72
Total général	51	51	65 900	60 424	126 324	52

1. La branche des éditions rassemble l'édition de livres, l'édition phonographique et l'édition musicale.

1. La branche des éditions rassemble l'édition de livres, l'édition phonographique et l'édition musicale.

Source : Afdas, opérateur de compétences des secteurs de la culture, de la création, de la communication, du sport, du tourisme et des télécommunications et fonds de formation des artistes-auteurs, 2026

Postes de direction

Contexte juridique

L'article 5 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine consacre le principe de l'égal accès des hommes et des femmes à la tête des institutions labellisées de la création. Les textes d'application de cet article de loi, le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques, les arrêtés du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges de l'ensemble des labels de la création et l'arrêté du 10 novembre 2021 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Centre national de la marionnette », en ont précisé les modalités d'application. La note du 8 mars 2017 relative à la parité dans le secteur de la création a fixé des objectifs aux directions régionales des affaires culturelles en la matière.

Dans un contexte plus global et concernant l'ensemble de la fonction publique, la loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique, modifie les dispositions du code général de la fonction publique et en particulier celles prévues à l'article L. 132-5. Elle porte à 50 % le quota obligatoire de primo-nominations féminines aux emplois supérieurs et de direction et instaure un index de l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

Création artistique – Structures labellisées

Tableau 47 – Part des femmes parmi les directions des lieux de création et de diffusion des arts visuels et du spectacle vivant labellisés par le ministère de la Culture, 2018-2026

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2025				Au 1 ^{er} janvier 2026				Évolution 2018-2026 part des femmes (en nombre de points)
	Part des directrices (%)	Nombre de structures	Part mixte ¹ (%)	Part des hommes (%)	Part des femmes (%)	Nombre de structures	Part mixte ¹ (%)	Part des hommes (%)	Part des femmes (%)	
Centres chorégraphiques nationaux (CCN) ¹	16	19	26	58	16	19	32	53	16	stable
Centres d'art contemporain d'intérêt national ²	64	57	7	36	57	48	9	34	57	n.d. ²
Centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN)	67	15	0	40	60	16	6	38	56	– 11 points
Centres dramatiques nationaux (CDN)	22	38	8	47	45	38	8	46	46	+ 24 points
Centres nationaux de création musicale (CNCM)	0	8	13	88	0	8	0	88	13	+ 13 points
Centres nationaux de la marionnette (CNMa)	n.d.	7	0	29	71	7	0	29	71	n.d.
Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP)	29	13	0	46	54	13	0	46	54	+ 25 points
Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC)	65	22	0	21	79	22	0	27	73	+ 8 points
Opéras ³ (direction générale)	40	6	0	67	33	6	0	50	50	+ 10 points
Orchestres ³ (direction générale)	32	15	0	60	40	15	0	50	50	+ 18 points
Orchestres (direction musicale)	0	15	0	87	13	15	0	87	13	+ 13 points
Pôles nationaux cirque (PNC)	33	14	14	57	29	15	15	62	23	– 10 points
Scènes de musiques actuelles (SMAC)	12	95	0	80	20	99	0	79	21	+ 9 points
Scènes nationales	30	76	0	59	41	78	0	56	44	+ 14 points
Total directions générales⁴	31	385	4	56	40	384	4	55	40	+ 9 points
Total général⁵	n.d.	400	4	57	39	399	4	56	39	n.d.

N.B. : pour 13 structures de 6 labels différents, le poste de direction était vacant au 1^{er} janvier 2026. Dans ce cas, la structure n'a pas été comptabilisée dans les pourcentages.

1. Les directions mixtes sont très majoritairement constituées d'un binôme homme/femme, à l'exception des CCN qui comptent 3 directions collégiales (plus de 2 codirecteurs). Les 19 CCN sont au total dirigés par 28 (co)directeurs, répartis entre 36 % de femmes et 64 % d'hommes.

2. Étaient intégrés précédemment certains centres d'art non labellisés CACIN. À compter de 2026 figurent uniquement les CACIN. L'évolution 2018-2026 n'est donc pas mesurable à périmètre constant.

3. Sont inclus les directions générales des 3 structures ayant les deux labels Opéra et Orchestre national en région.

4. Hors direction musicale des orchestres.

5. Y compris direction musicale des orchestres.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, DEPS, 2026

Photographie

Tableau 48 – Part des femmes à la direction des principaux établissements dans le domaine de la photographie, 2022-2025

Unités et %

	2022			2023			2024			2025		
	Hommes	Femmes	Part des femmes (%)	Hommes	Femmes	Part des femmes (%)	Hommes	Femmes	Part des femmes (%)	Hommes	Femmes	Part des femmes (%)
Lieux labellisés	6	6	50	6	6	50	6	6	50	6	6	50
Lieux non labellisés	10	10	50	11	9	45	13	9	41	13	9	41
Tous lieux dédiés à la photographie confondus	16	16	50	17	15	47	19	15	44	19	15	44

Échantillon des établissements :
Labellisés : Jeu de Paume (Paris), Centre photographique (CPIF – Pontault-Combault), Le Point du Jour (Cherbourg-en-Cotentin), Centre régional de la photographie Hauts-de-France (CRP – Douchy-Les-Mines), Villa Pérochon-Centre d'art contemporain photographique (Niort), Centre d'art et de photographie de Lectoure (Lectoure), Diaphane-Pôle photographique en Hauts-de-France (Clermont-de-l'oise), Centre d'art GwinZegal (Guingamp), Centre Photographique (Rouen).
Non-labellisés : Maison européenne de la photographie (MEP – Paris), LE BAL (Paris), Destin Sensible Mons-en-Baroeul), La Capsule (Le Bourget), L'imagerie centre d'art (Lannion), Le Lieu de la photographie (Lorient), Le Carré d'Art (Chartres-de-Bretagne), Centre Claude Cahun (Nantes), Carré Amelot (La Rochelle), Centre d'art Image/Imatge (Orthez), GRAPH-CMI (Carcassonne), Centre photographique Marseille (CPM – Marseille), Hôtel Fontfreyde-Centre photographique (Clermont-Ferrand), Stimultania, Pôle de photographie (Strasbourg/Givors), La Chambre (Strasbourg), Le CRI des Lumières (Lunéville), Maison de la photographie Robert Doisneau (Gentilly), Le Lavoir Numérique (Gentilly), Musée Nicéphore Niepce (Chalon-sur-Saône).
Note : Voix off, ayant fermé, n'est plus comptabilisé depuis 2022. Le Musée Arthur Batut, le Centre international du photojournalisme et le Musée Nicéphore Niepce sont comptabilisés depuis 2024.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2026

Patrimoine

Tableau 49 – Part des femmes parmi les chefferies des services territoriaux agréés en archéologie préventive, 2019-2026

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025	Au 1 ^{er} janvier 2026		
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes* (%)	Part des femmes* (%)	Femmes	Hommes	Part des femmes* (%)
Répartition par structure de tutelle										
Commune	19	24	24	24	24	29	31	3	12	20
Groupement de communes	44	50	50	50	40	40	33	4	6	40
Métropole	0	0	0	0	0	0	20	0	4	0
Conseil départemental	34	34	38	38	44	47	45	16	15	52
Groupe de départements	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
Total	28	31	32	32	33	37	37	23	39	37

* Le pourcentage de femmes est rapporté sur l'ensemble « femmes + hommes », donc hors vacances de poste.

Source : Ministère de la Culture, Observatoire de l'archéologie, 2026

Tableau 50 – Part des femmes parmi les directions des archives départementales, 2021-2025

Unités et %

	2021	2022	2023	2024				2025			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Direction	52	53	54	55	44	99	56	53	46	99	54
dont 10 à 19 agentes et agents	50	60	50	11	5	16	69	12	6	18	67
dont 20 à 29 agentes et agents	47	44	50	18	20	38	47	20	19	39	51
dont 30 à 39 agentes et agents	64	68	69	16	10	26	62	12	12	24	50
dont 40 agentes et agents et plus	41	35	41	10	9	19	53	9	9	18	50

Note : en 2021, deux collectivités territoriales ont été fusionnées, le Haut et le Bas-Rhin, pour donner naissance à la collectivité européenne d'Alsace. La Corse-du-Sud et la Haute-Corse ont, quant à elles, fusionné administrativement en collectivité de Corse en 2018, mais cela n'a eu d'effet au niveau des services d'archives qu'en 2020. Les 101 services d'archives ne sont plus désormais que 99.

Source : Ministère de la Culture, Service interministériel des archives de France, 2026

Tableau 51 – Part des femmes parmi les directions-chefferies de service ou de département dans les trois services à compétence nationale (SCN) des archives, 2021-2025

Unités et %

	2021	2022	2023	2024				2025			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Archives nationales											
Direction-chefferie de service ou département	62	59	54	13	13	26	50	16	10	26	62
dont 5 à 14 agentes et agents	78	67	73	6	4	10	60	7	3	10	70
dont 15 à 39 agentes et agents	75	75	50	5	4	9	56	5	4	9	56
dont 40 à 100 agentes et agents	50	50	50	1	2	3	33	1	2	3	33
dont 101 à 200 agentes et agents	0	0	33	1	1	2	50	2	0	2	100
dont 400 agentes et agents et plus	0	0	0	0	2	2	0	1	1	2	50
Archives nationales du monde du travail											
Direction-chefferie de service ou département	75	50	50	2	2	4	50	2	2	4	50
dont 5 à 14 agentes et agents	67	33	33	1	2	3	33	1	2	3	33
dont 15 à 39 agentes et agents	100	100	100	1	0	1	100	1	0	1	100
Archives nationales d'outre-mer											
Direction-chefferie de service ou département	60	71	75	3	1	4	75	2	2	4	50
dont 5 à 14 agentes et agents	33	83	67	2	1	3	67	3	0	3	100
dont 15 à 39 agentes et agents	100	100	100	1	0	1	100	1	0	1	100
Total des trois SCN archives											
Direction-chefferie de service ou département	63	63	56	18	16	34	53	22	12	34	65
dont 5 à 14 agentes et agents	67	67	65	9	7	16	56	11	5	16	69
dont 15 à 39 agentes et agents	80	79	58	7	4	11	64	7	4	11	64
dont 40 à 100 agentes et agents	50	50	50	1	2	3	33	1	2	3	33
dont 101 à 200 agentes et agents	0	0	33	1	1	2	50	2	0	2	100
dont 400 agentes et agents et plus	0	0	0	0	2	2	0	1	1	2	50
Direction des trois SCN archives											
Chefferie d'établissement	67	67	67	2	1	3	67	1	2	3	33
Direction-Sous-direction	33	50	50	3	3	6	50	4	2	6	67

Source : Ministère de la Culture, Service interministériel des archives de France, 2026

Tableau 52 – Part des femmes dirigeant les musées de France (hors musées nationaux), 2019-2025

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025		
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)
Musées de France accueillant le plus de visiteurs (30 établissements), hors musées nationaux	46	50	53	63	53	57	15	15	50

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines, Service des musées de France, 2026

Enseignement supérieur

Tableau 53 – Part des femmes parmi les directions des établissements nationaux, territoriaux et associatifs de l'enseignement supérieur Culture, 2024-2026

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2024				Au 1 ^{er} janvier 2025				Au 1 ^{er} janvier 2026			
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Par type de structure												
Établissements publics nationaux	19	20	39	49	20	20	40	50	19	21	40	48
Établissements publics de coopération culturelle (EPCC) et associations	21	30	51	41	22	30	52	42	22	32	54	41
Par domaine												
Architecture	5	15	20	25	6	15	21	29	7	14	21	33
Arts plastiques et pluridisciplinaires	21	18	39	54	22	16	38	58	21	18	39	54
Audiovisuel et cinéma	1	1	2	50	1	1	2	50	0	2	2	0
Patrimoine et musées	1	1	2	50	1	1	2	50	1	1	2	50
Spectacle vivant	12	15	27	44	12	17	29	41	12	18	30	40
Total	40	50	90	44	42	50	92	46	41	53	94	44

Note : 4 établissements sont en cours de recrutement pour le poste de direction. Nombre total d'établissements : 98.

Source : Ministère de la Culture, Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, Sous-direction des formations et de la recherche, 2026

Les 100 plus grandes entreprises culturelles

Tableau 54 – Part des femmes à la direction* des 100 plus grandes entreprises culturelles en France, 2021-2026

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025	Au 1 ^{er} janvier 2026			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Répartition par secteur d'activité									
Livre et presse	13	16	9	10	8	4	25	29	14
dont livre	16	12	15	15	17	2	8	10	20
dont presse	10	18	4	5	4	2	17	19	11
Audiovisuel	14	4	13	11	6	5	30	35	14
Publicité	31	29	21	13	18	2	21	23	9
Autres (spectacle vivant, jeux vidéo, arts, musique, photographie et architecture)	14	18	25	43	31	6	7	13	46
Total	16	15	14	15	12	17	83	100	17

* Présidence de conseil d'administration ou de conseil de surveillance, direction générale ou, le cas échéant, gérance.
Champ : pour le 1^{er} janvier 2026, les 100 entreprises des secteurs culturels ayant le chiffre d'affaires le plus important en 2023, hors établissements publics et entreprises de l'audiovisuel public.

Source : Insee/Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2026

Accès aux moyens de création et de production

Contexte juridique

L'article 1^{er} de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 modifiée pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes impose que des actions soient menées pour garantir l'égal accès des femmes et des hommes à la création et à la production culturelle et artistique, ainsi qu'à la diffusion des œuvres.

L'article 3 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine prévoit plus particulièrement que la politique en faveur de la création artistique poursuive l'objectif de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la création artistique. Les arrêtés du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges de l'ensemble des labels ont précisé les modalités d'application de cette disposition. La note du 8 mars 2017 relative à la parité dans le secteur de la création a fixé aux directions régionales des affaires culturelles des objectifs en la matière.

Spectacle vivant

Tableau 55 – Aides à la création artistique (danse) accordées par le ministère de la Culture, 2018-2024

Aides aux équipes chorégraphiques (en nombre d'aides attribuées)												Unités, points et %	
Aide au projet				Conventionnement				Total					
Nombre d'aides au projet	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Duo ou collectif paritaire (%)	Nombre de conventionnements	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Duo ou collectif paritaire (%)	Nombre total d'équipes aidées	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Duo ou collectif paritaire (%)		
2018	122	47	46	7	146	32	58	11	268	38	52	9	
2019	140	42	51	7	152	34	55	11	292	38	53	9	
2020	121	48	42	10	161	35	51	14	282	41	47	12	
2021	140	46	45	9	173	38	49	13	313	42	47	11	
2022	124	52	32	15	191	39	49	12	315	44	42	13	
2023	125	50	34	16	200	39	51	10	325	43	45	12	
2024	127	48	31	20	200	41	49	11	327	43	43	14	
Évolution 2018/2024	4 %	+ 1 point	– 15 points	+ 13 points	37 %	+ 9 points	– 9 points	Stable	22 %	+ 5 points	– 9 points	+ 5 points	
La part des femmes représente la part des équipes dont la direction artistique est composée d'une femme, de plusieurs femmes ou d'une majorité de femmes. Idem pour les hommes. Précédemment appelée « part mixte », la catégorie « duo ou collectif paritaire » a été précisée à partir de 2021 et comptabilise toute équipe composée d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Note : Le conventionnement totalise les aides à 2, 3 et 4 ans qui ont eu avant 2022 d'autres dénominations (aides à la structuration, CERNI). La parité varie sensiblement selon la durée du conventionnement : en 2024, 47 % des conventions à 2 ans étaient allouées à des compagnies dirigées par des femmes, mais 33 % pour les conventionnements à 3 ans et 25 % pour ceux à 4 ans.													
Aides aux équipes chorégraphiques (en volume de crédits attribués)												Milliers d'euros, points et %	
Aide au projet				Conventionnement				Total					
Total crédits aide au projet (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Duo ou collectif paritaire (%)	Total crédits conventionnements (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Duo ou collectif paritaire (%)	Crédits totaux (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Duo ou collectif paritaire (%)		
2018	1 217	45	47	7	7 471	31	57	12	8 688	33	56	11	
2019	1 453	44	48	8	7 939	32	57	11	9 392	34	55	11	
2020	1 265	46	42	12	8 432	35	52	13	9 697	37	50	13	
2021	1 473	45	46	9	9 532	35	53	12	11 005	37	52	11	
2022	1 373	50	34	16	10 756	36	53	11	12 130	37	51	11	
2023	1 536	50	35	14	11 227	37	53	10	12 763	38	51	10	
2024	1 535	43	36	21	11 286	38	51	10	12 821	39	50	12	
Évolution 2018/2024	26 %	– 2 points	– 11 points	+ 14 points	51 %	+ 7 points	– 6 points	– 2 points	48 %	+ 6 points	– 6 points	+ 1 point	
La part des femmes représente la part des équipes dont la direction artistique est composée d'une femme, de plusieurs femmes ou d'une majorité de femmes. Idem pour les hommes. Précédemment appelée « part mixte », la catégorie « duo ou collectif paritaire » a été précisée à partir de 2021 et comptabilise toute équipe composée d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Note : Le conventionnement totalise les aides à 2, 3 et 4 ans qui ont eu avant 2022 d'autres dénominations (aides à la structuration, CERNI). La parité varie selon la durée du conventionnement : en 2024, 46 % des crédits du conventionnement à 2 ans étaient alloués à des équipes dirigées par des femmes, mais la proportion est de 35 % et 26 % pour les conventionnements à 3 et 4 ans.													

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, DEPS, 2026

Tableau 56 – Aides à la création artistique (musique) accordées par le ministère de la Culture, 2018-2023

Aides aux ensembles musicaux (en nombre d'aides attribuées)												
Unités, points et %												
Aide au projet				Conventionnement				Total				
	Nombre d'aides au projet	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Duo ou collectif paritaire (%)	Nombre de conventionnements	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Duo ou collectif paritaire (%)	Nombre total d'équipes aidées	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Duo ou collectif paritaire (%)
2018	130	28	68	3	212	12	82	6	342	18	77	5
2019	135	29	67	4	222	13	80	8	357	19	75	6
2020	135	31	61	7	229	12	80	8	364	19	73	8
2021	120	30	60	10	256	15	78	7	376	20	72	8
2022	141	27	64	9	269	16	78	6	410	20	73	7
2023	186	31	60	9	271	18	69	13	457	23	66	11
2024	184	26	54	20	265	19	67	14	449	22	62	16
Évolution 2018/2024	+ 42 %	– 2 points	– 14 points	+ 17 points	+ 25 %	+ 7 points	– 15 points	+ 8 points	+ 31 %	+ 4 points	– 15 points	+ 11 points

La part des femmes représente la part des équipes dont la direction artistique est composée d'une femme, de plusieurs femmes ou d'une majorité de femmes. Idem pour les hommes.
Précédemment appelée « part mixte », la catégorie « duo ou collectif paritaire » a été précisée à partir de 2021 et comptabilise toute équipe composée d'un nombre égal d'hommes et de femmes.
Note : le conventionnement totalise les aides à 2, 3 et 4 ans qui ont eu avant 2022 d'autres dénominations (aides à la structuration, CERNI). La parité varie sensiblement selon la durée du conventionnement : en 2024, 22 % des conventions à 2 ans étaient allouées à des ensembles dirigés par des femmes, contre 18 % et 7 % pour les conventionnements à 3 et 4 ans.

Aides aux ensembles musicaux (en volume de crédits attribués)												
Milliers d'euros, points et %												
Aide au projet				Conventionnement				Total				
	Total crédits aide au projet (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Duo ou collectif paritaire (%)	Total crédits conventionnements (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Duo ou collectif paritaire (%)	Crédits totaux (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Duo ou collectif paritaire (%)
2018	1 212	27	71	2	12 398	17	79	5	13 609	18	78	4
2019	1 326	30	66	4	14 841	15	79	6	16 168	17	78	6
2020	1 236	33	60	7	15 220	15	79	5	16 456	17	78	6
2021	1 270	32	57	10	16 739	15	81	4	18 008	16	79	5
2022	1 543	28	63	9	17 371	14	81	5	18 914	15	80	5
2023	1 799	30	60	10	17 504	17	74	9	19 302	18	73	9
2024	1 895	26	56	19	17 297	16	74	10	19 192	17	72	11
Évolution 2018/2024	+ 56 %	– 1 point	– 15 points	+ 17 points	+ 40 %	– 1 point	– 5 points	+ 5 points	+ 41 %	– 1 point	– 6 points	+ 7 points

La part des femmes représente la part des équipes dont la direction artistique est composée d'une femme, de plusieurs femmes ou d'une majorité de femmes. Idem pour les hommes.
Précédemment appelée « part mixte », la catégorie « duo ou collectif paritaire » a été précisée à partir de 2021 et comptabilise toute équipe composée d'un nombre égal d'hommes et de femmes.
Note : le conventionnement totalise les aides à 2, 3 et 4 ans qui ont eu avant 2022 d'autres dénominations (aides à la structuration, CERNI). La parité varie selon la durée du conventionnement : en 2024, 19 % des crédits du conventionnement à 2 ans étaient alloués à des ensembles dirigés par des femmes, la proportion est de 16 % et 15 % pour les conventionnements à 3 et 4 ans.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, DEPS, 2026

Tableau 57 – Aides à la création artistique (théâtre et arts associés) accordées par le ministère de la Culture, 2018-2024

Aides aux équipes de théâtre et arts associés (en nombre d'aides attribuées)												
Unités, points et %												
	Aide au projet				Conventionnement				Total			
	Nombre d'aides au projet	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Duo ou collectif paritaire (%)	Nombre de conventionnements	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Duo ou collectif paritaire (%)	Nombre total d'équipes aidées	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Duo ou collectif paritaire (%)
2018	295	47	43	9	280	24	59	17	575	36	51	13
2019	313	41	48	12	296	23	58	19	609	32	53	15
2020	332	48	43	8	306	24	58	18	638	37	50	13
2021	370	49	41	10	354	33	49	18	724	41	45	14
2022	329	43	40	17	401	34	47	20	730	38	44	18
2023	314	45	37	18	439	36	46	18	753	40	42	18
2024	323	48	30	22	451	35	46	19	774	40	39	20
Évolution 2018/2024	+ 9 %	+ 1 point	- 13 points	+ 13 points	+ 61 %	+ 11 points	- 13 points	+ 2 points	+ 35 %	+ 4 points	- 12 points	+ 7 points

La part des femmes représente la part des équipes dont la direction artistique est composée d'une femme, de plusieurs femmes ou d'une majorité de femmes. Idem pour les hommes.
Précédemment appelée « part mixte », la catégorie « duo ou collectif paritaire » a été précisée à partir de 2021 et comptabilise toute équipe composée d'un nombre égal d'hommes et de femmes.
Note : le conventionnement totalise les aides à 2, 3 et 4 ans qui ont eu avant 2022 d'autres dénominations (aides à la structuration, CERNI). La parité varie sensiblement selon la durée du conventionnement : en 2024, 41 % (44 % en 2023) des conventions à 2 ans étaient allouées à des équipes dirigées par des femmes contre 39 % attribuées à des équipes masculines ou majoritairement masculines ; le rapport change pour les conventionnements à 3 et 4 ans avec 33 % de directions féminines pour les conventions à 3 ans (48 % de directions masculines), 24 % de directions féminines pour les conventions à 4 ans (62 % de directions masculines).

Aides aux équipes de théâtre et arts associés (en volume de crédits attribués)												
Milliers d'euros, points et %												
	Aide au projet				Conventionnement				Total			
	Total crédits aide au projet (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Duo ou collectif paritaire (%)	Total crédits conventionnements (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Duo ou collectif paritaire (%)	Crédits totaux (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Duo ou collectif paritaire (%)
2018	3 780	45	44	11	19 865	22	63	16	23 645	25	60	15
2019	3 909	42	48	11	20 614	21	62	17	24 523	24	60	16
2020	3 943	50	41	9	21 320	21	62	16	25 264	26	59	15
2021	4 638	47	43	11	22 879	27	55	18	27 517	30	53	16
2022	4 317	43	40	17	24 979	29	52	19	29 296	31	50	19
2023	4 234	43	39	18	26 127	31	52	17	30 361	32	50	17
2024	4 394	47	29	24	26 202	30	52	18	30 596	32	49	19
Évolution 2018/2024	+ 16 %	+ 2 points	- 15 points	+ 13 points	+ 32 %	+ 8 points	- 11 points	+ 2 points	+ 29 %	+ 7 points	- 11 points	+ 4 points

La part des femmes représente la part des équipes dont la direction artistique est composée d'une femme, de plusieurs femmes ou d'une majorité de femmes. Idem pour les hommes.
Précédemment appelée « part mixte », la catégorie « duo ou collectif paritaire » a été précisée à partir de 2021 et comptabilise toute équipe composée d'un nombre égal d'hommes et de femmes.
Note : le conventionnement totalise les aides à 2, 3 et 4 ans qui ont eu avant 2022 d'autres dénominations (aides à la structuration, CERNI). La parité varie selon la durée du conventionnement : en 2024, 40 % des crédits du conventionnement à 2 ans étaient alloués à des équipes dirigées par des femmes (41 % à des équipes dirigées par des hommes), la proportion est de 29 % et 19 % pour les conventionnements à 3 et 4 ans (respectivement 52 % et 69 % pour des équipes dirigées par des hommes).

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2026

Tableau 58 – Aides à la création artistique (total) accordées par le ministère de la Culture, 2018-2024

Aides aux équipes danse, musique, théâtre et arts associés (en nombre d'aides attribuées)													Unités et %
	Aide au projet				Conventionnement				Total				
	Nombre d'aides au projet	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Duo ou collectif paritaire (%)	Nombre de conventionnements	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Duo ou collectif paritaire (%)	Nombre total d'équipes aidées	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Duo ou collectif paritaire (%)	
2018	547	43	50	7	638	22	66	12	1 185	31	59	10	
2019	588	38	53	9	670	22	65	13	1 258	30	59	11	
2020	588	44	47	9	696	23	63	14	1 284	33	56	11	
2021	630	45	46	10	783	28	58	13	1 413	36	53	12	
2022	594	41	44	15	861	29	57	14	1 455	34	52	14	
2023	625	42	43	15	910	31	54	15	1 535	36	50	15	
2024	634	41	37	21	916	32	53	16	1 550	36	47	18	
Évolution 2018/2024	+ 16 %	– 2 points	– 13 points	+ 14 points	+ 44 %	+ 10 points	– 13 points	+ 4 points	+ 31 %	+ 5 points	– 12 points	+ 8 points	

La part des femmes représente la part des équipes dont la direction artistique est composée d'une femme, de plusieurs femmes ou d'une majorité de femmes. Idem pour les hommes.
Précédemment appelée « part mixte », la catégorie « duo ou collectif paritaire » a été précisée à partir de 2021 et comptabilise toute équipe composée d'un nombre égal d'hommes et de femmes.
Note : le conventionnement totalise les aides à 2, 3 et 4 ans qui ont eu avant 2022 d'autres dénominations (aides à la structuration, CERNI). Entre 2018 et 2024, l'écart entre les équipes dirigées par des hommes et des femmes s'est réduit de plus de la moitié en terme de nombre d'équipes aidées. Sur le total des ADSV, l'écart était de 28 points en 2018 (31 % contre 59 %), il était en 2024 de 11 points (36 % contre 47 %).

Aides aux équipes chorégraphiques, aux ensembles musicaux, équipes théâtres et arts associés (en volume de crédits attribués)

Unités, milliers d'euros et %

	Aide au projet				Conventionnement				Total				
	Total crédits aide au projet (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Duo ou collectif paritaire (%)	Total crédits conventionnements (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Duo ou collectif paritaire (%)	Crédits totaux (Milliers d'euros)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Duo ou collectif paritaire (%)	
2018	6 208	42	50	8	39 734	22	67	12	45 942	25	64	11	
2019	6 689	40	51	9	43 395	21	67	12	50 083	23	65	12	
2020	6 444	46	45	9	44 973	22	66	12	51 417	25	63	12	
2021	7 380	44	46	10	49 151	25	63	12	56 531	27	61	12	
2022	7 233	41	44	15	53 107	25	62	13	60 340	27	60	13	
2023	7 568	41	43	15	54 858	27	59	13	62 426	29	57	13	
2024	7 824	41	37	22	54 785	27	59	14	62 609	29	56	15	
Évolution 2018/2024	+ 26 %	– 1 point	– 13 points	+ 14 points	+ 38 %	+ 5 points	– 8 points	+ 2 points	+ 36 %	+ 4 points	– 8 points	+ 4 points	

La part des femmes représente la part des équipes dont la direction artistique est composée d'une femme, de plusieurs femmes ou d'une majorité de femmes. Idem pour les hommes.
Précédemment appelée « part mixte », la catégorie « duo ou collectif paritaire » a été précisée à partir de 2021 et comptabilise toute équipe composée d'un nombre égal d'hommes et de femmes.
Note : le conventionnement totalise les aides à 2, 3 et 4 ans qui ont eu avant 2022 d'autres dénominations (aides à la structuration, CERNI). Entre 2018 et 2024, l'écart entre les équipes dirigées par des hommes et des femmes s'est aussi considérablement réduit en terme de crédits (39 points d'écart en 2018 sur l'ensemble des ADSV, 27 en 2024 soit une diminution de l'écart de 12 points), dans une moindre mesure cependant qu'en terme de nombre d'équipes aidées.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2026

NOUVEAU

Tableau 59 – Aides aux équipes artistiques : part des demandes et des aides accordées selon le genre de la direction artistique (2024)

Unités et %

	Volume des demandes et répartition genre				Volume des aides et répartition genre				Taux de sélectivité			
	Total	Femmes candidates (%)	Hommes (%)	Duo ou collectif paritaire (%)	Total	Femmes bénéficiaires (%)	Hommes (%)	Duo ou collectif paritaire (%)	Total	Femmes (%)	Hommes (%)	Duo ou collectif paritaire (%)
Aide au projet												
Danse	260	48	32	20	106	53	27	20	41	45	35	40
Musique	376	25	51	25	155	27	52	21	41	45	42	35
Théâtre et Arts associés	619	44	31	25	315	48	30	22	51	56	49	44
Entrées en conventionnement												
Danse	33	33	48	18	15	33	47	20	45	45	44	50
Musique	54	24	57	19	23	26	52	22	43	46	39	50
Théâtre et Arts associés	101	44	35	22	33	45	30	24	33	34	29	36

Aide au projet : le volume des demandes compte tous les dossiers déposés auprès des DRAC. Pour des raisons de cohérence statistique et à des fins de suivi pluriannuel, le volume des aides au projet attribuées ne prend pas en compte les demandes déposées au titre d'un conventionnement, requalifiées ensuite en aide au projet sans avoir déposé de nouveau dossier. Pour information, ceci suscite un léger écart d'affichage par rapport aux pourcentages de parité constatés dans les tableaux précédents.
Lire : sur 260 dossiers de demande d'aide au projet danse, 106 ont été soutenus, dont 53 % portés par une chorégraphe. 45 % des dossiers déposés par des équipes dirigées par des femmes ont été aidées, contre 41 % tous genres confondus.
Entrées en conventionnement : ne sont comptabilisées ici que les premières demandes de conventionnement déposées au titre de 2024 (hors les demandes de renouvellements et hors les conventions pluriannuelles « en cours »). Parmi celles-ci, est présenté le total des aides finalement attribuées au titre du conventionnement (hors les aides au projet ou autres aides éventuelles) et le taux de sélectivité correspondant.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2026

Tableau 60 – Aides à la création artistique accordées par le ministère de la Culture, 2018-2024

Unités, milliers d'euros, points et %

Dispositif d'aide	Composition des commissions			Nombre d'aides accordées					Montant des aides accordées				
	Part des femmes 2023 (%)	Nombre de membres 2024	Part des femmes 2024 (%)	Part des femmes 2018 (%)	Part des femmes 2023 (%)	Total 2024	Part des femmes 2024 (%)	Évolution part des femmes 2018-2024 (points)	Part des femmes 2018 (%)	Part des femmes 2023 (%)	Total 2024 (milliers d'euros)	Part des femmes 2024 (%)	Évolution part des femmes 2018-2024 (points)
Aide à la composition musicale	48	24	46	13	25	52	35	22	9	26	584	32	23
Aide à l'écriture dramatique	50	22	50	53	77	46	48	- 5	47	65	733	42	- 5

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2026

NOUVEAU

Tableau 61 – Répartition des aides du Centre national de la musique selon le genre du lead en 2023

En %

Part de dossiers soutenus (%)	Lead féminin	Lead mixte	Lead masculin
Aide à la promotion-diffusion	25	14	61
Bourses écriture et composition	11	/	89
Aide à la production phonographique – musiques actuelles	20	13	67
Aide à la production phonographique – classique et contemporain	43	36	21

Source : Centre national de la musique, L'état des lieux de la présence des femmes dans la filière musicale, 2025

Livre

Tableau 62 – Répartition du soutien du Centre national du livre (CNL) aux autrices et auteurs et traductrices et traducteurs par type d'aide en 2025

Unités, euros et %

	Demandes		Aides allouées		Montants alloués		Montant moyen par aide allouée...		
	Total	Part des demandes émises par des femmes (%)	Total	Part allouée à des femmes (%)	Total (euros)	Part allouée à des femmes (%)	... aux femmes (euros)	... aux hommes (euros)	Écart femmes/hommes (%)
Allocation annuelle aux auteurs et autrices	5	0	5	0	53 000	0	-	10 600	-
Bourses d'écriture	847	55	354	53	3 279 000	50	8 823	9 750	- 10
Bourse de résidence (création)	52	60	50	62	200 000	58	3 742	4 421	- 15
Bourse de résidence (milieu scolaire)	315	67	315	67	630 000	67	2 000	2 000	0
Bourse de résidence (vacances apprenantes)	63	71	63	71	126 000	71	2 000	2 000	0
Bourse aux traductrices et traducteurs des langues étrangères vers le français	29	59	24	58	174 000	57	7 143	7 400	- 3
Bourse de séjour aux traductrices et traducteurs du français vers les langues étrangères	45	49	42	50	160 000	49	3 714	3 905	- 5
Total	1 356	59	853	59	4 622 000	53	4 822	6 292	- 23

Source : Centre national du livre, 2026, données 2025

Tableau 63 – Répartition du soutien du CNL aux autrices et auteurs et traductrices et traducteurs par domaine éditorial en 2025

Unités, euros et %

	Aides		Montants alloués		Montants moyens alloués		
	Total	Part allouée à des femmes (%)	Total (euros)	Part allouée à des femmes (%)	... aux femmes (euros)	... aux hommes (euros)	Écart femmes/hommes (%)
Domaine éditorial							
Arts	11	36	68 000	29	5 000	6 857	- 27
Bande dessinée	119	42	831 000	39	6 520	7 319	- 11
Critique et histoire littéraires	4	50	22 000	45	5 000	6 000	- 17
Histoire et sciences humaines et sociales	44	45	240 000	42	5 000	5 833	- 14
Littérature jeunesse	301	75	1 173 000	71	3 681	4 547	- 19
Littératures étrangères (romans et essais traduits)	16	63	110 000	59	6 500	7 500	- 13
Philosophie	5	40	51 000	39	10 000	10 333	- 3
Poésie	68	49	370 000	42	4 727	6 114	- 23
Roman	233	58	1 491 000	56	6 088	6 835	- 11
Sciences de la vie et de la matière	6	67	28 000	29	2 000	10 000	- 80
Théâtre	36	47	175 000	42	4 353	5 316	- 18
Total	843	60	4 559 000	53	4 839	6 254	- 23

Source : Centre national du livre, 2026, données 2025

Cinéma et audiovisuel

Tableau 64 – Part de femmes candidates et bénéficiaires des aides à l'écriture du CNC en 2025

En %

		Femmes candidates	Femmes bénéficiaires
Audiovisuel	Aides à la création et à la réécriture pour l'animation ¹	50	50
	Aide à l'écriture pour le documentaire	50	41
	Aides à la création et à la réécriture pour la fiction ²	45	40
Cinéma	Écriture/réécriture de longs-métrages	32	35
Numérique	Création immersive	43	47
	Aide à l'écriture pour le jeu vidéo	26	33
Transverse	Aide à l'écriture du Fonds Images de la diversité	52	33
Ensemble		44	39

Lecture : en 2025, les femmes représentent 50 % des personnes candidates aux aides à la création et à la réécriture pour l'animation, et 50 % des bénéficiaires de cette même aide.
1. Comprend l'aide à l'écriture et l'aide au concept littéraire ou graphique en animation.
2. Comprend l'aide au concept, à l'écriture et à la création de séries de fiction.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2026

Tableau 65 – Bénéficiaires de l'avance sur recettes (avant réalisation) du CNC, 2012-2024

Unités et %

	Nombre de films d'initiative française aidés	Répartition selon le genre des réalisatrices et réalisateurs		
		Femmes (%)	Hommes (%)	Mixte ¹ (%)
2012	56	29	70	2
2013	55	31	67	2
2014	57	23	77	0
2015	57	35	65	0
2016	55	24	73	4
2017	53	32	62	6
2018	54	15	80	6
2019	49	41	55	4
2020	53	40	57	4
2021	58	41	59	0
2022	58	28	69	3
2023	54	39	59	2
2024	50	34	64	2

1. Films coréalisés par des personnes de genre différent.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2026

Tableau 66 – Devis moyen des films d'initiative française, 2012-2024

Millions d'euros et %

	Devis moyen en fonction du genre des réalisateurs (millions d'euros)				Écart femmes/hommes (%)
	Femmes	Hommes	Mixte ¹	Ensemble	
2012	3,45	5,69	2,27	5,10	– 39
2013	3,19	5,59	1,54	4,90	– 43
2014	2,83	4,35	0,16	3,94	– 35
2015	3,50	4,70	1,53	4,38	– 26
2016	2,58	6,52	2,03	5,47	– 60
2017	3,47	5,51	3,58	4,90	– 37
2018	2,88	4,45	0,36	4,04	– 35
2019	2,56	4,28	1,32	3,76	– 40
2020	2,23	3,85	1,13	3,41	– 42
2021	2,57	4,96	2,76	4,23	– 48
2022	3,71	4,72	4,12	4,40	– 21
2023	3,89	5,18	1,49	4,78	– 25
2024	3,50	5,73	2,00	5,09	– 39

1. Films coréalisés par des personnes de genre différent.
Lecture : en 2024, le devis moyen des films d'initiative française réalisés par des femmes est de 3,50 millions d'euros, soit 39 % de moins que le devis moyen des films réalisés par des hommes (5,73 millions d'euros).

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2026

Tableau 67 – Place des autrices et auteurs dans les projets d'expériences numériques aidés par le CNC, 2019-2024

Unités et %

2019

	Réalité virtuelle	Narration interactive	Réalité augmentée	Total
Projets aidés par le CNC	53	23	7	83
Écrits par des hommes	29	14	4	47
Écrits par des femmes	9	4	1	14
Mixtes	15	5	2	22
Projets écrits par des équipes mixtes (%)	28	22	29	27
Projets écrits uniquement par des femmes (%)	17	17	14	17

Projets aidés au titre de l'aide à l'écriture, l'aide au développement et l'aide à la production du fonds d'aide aux expériences numériques. En 2019, deux projets ont bénéficié de deux aides différentes du fonds. Ils ne sont comptabilisés qu'une seule fois dans le total annuel.

2020

	Réalité virtuelle	Narration interactive	Réalité augmentée/ expérience immersive	Total
Projets aidés par le CNC	50	21	7	78
Écrits par des hommes	26	8	2	36
Écrits par des femmes	11	5	2	18
Mixtes	13	8	3	24
Projets écrits par des équipes mixtes (%)	26	38	43	31
Projets écrits uniquement par des femmes (%)	22	24	29	23

Projets aidés au titre de l'aide à l'écriture, l'aide au développement et l'aide à la production du fonds d'aide aux expériences numériques. En 2020, six projets ont bénéficié de deux aides différentes du fonds. Ils ne sont comptabilisés qu'une seule fois dans le total annuel.

2021

	Réalité virtuelle	Narration interactive	Réalité augmentée/ expérience immersive	Total
Projets aidés par le CNC	30	13	13	56
Écrits par des hommes	18	2	7	27
Écrits par des femmes	4	5	1	10
Mixtes	8	6	5	19
Projets écrits par des équipes mixtes (%)	27	46	38	34
Projets écrits uniquement par des femmes (%)	13	38	8	18

Projets aidés au titre de l'aide à l'écriture, l'aide au développement et l'aide à la production du fonds d'aide aux expériences numériques.

2022

Projets aidés par le CNC	73
Écrits par des hommes	33
Écrits par des femmes	17
Mixtes	23
Projets écrits par des équipes mixtes (%)	32
Projets écrits uniquement par des femmes (%)	23

Projets aidés au titre de l'aide à l'écriture, l'aide au développement et l'aide à la production du fonds d'aide aux expériences numériques puis, à partir de juillet 2022, au titre de l'aide à l'écriture, l'aide à la pré-production et l'aide à la production du fonds d'aide à la création immersive.

2023

Projets aidés par le CNC	29
Écrits par des hommes	15
Écrits par des femmes	10
Mixtes	4
Projets écrits par des équipes mixtes (%)	14
Projets écrits uniquement par des femmes (%)	34

Projets aidés au titre de l'aide à l'écriture du fonds d'aide à la création immersive.
Note : le suivi des œuvres aidées en fonction du genre des auteurs et autrices n'est désormais effectué que pour les œuvres bénéficiaires d'une aide à l'écriture.

2024

Projets aidés par le CNC	27
Écrits par des hommes	11
Écrits par des femmes	10
Mixtes	6
Projets écrits par des équipes mixtes (%)	22
Projets écrits uniquement par des femmes (%)	37

Projets aidés au titre de l'aide à l'écriture du fonds d'aide à la création immersive.
Note : le suivi des œuvres aidées en fonction du genre des auteurs et autrices n'est désormais effectué que pour les œuvres bénéficiaires d'une aide à l'écriture.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2026

Présence des femmes dans les programmations culturelles

Contexte juridique

Dans le cadre des textes d'application de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, l'objectif de la parité d'accès à la programmation a été intégré dans les cahiers des charges des établissements labellisés de la création artistique. La note du 8 mars 2017 relative à la parité dans le secteur de la création a précisé les progressions attendues.

Spectacle vivant

Les Archives du spectacle collectent les données pour l'ensemble des établissements publics nationaux et structures labellisées dans le champ de la création et ayant une activité de programmation de théâtre, danse, cirque, arts de la rue, marionnettes ou pluridisciplinaire (tableaux 68 et 69), ainsi que la programmation lyrique et chorégraphique pour les maisons d'opéras (tableaux 72 et 73). Le mode de comptabilisation de la parité parmi les programmations de spectacles a été révisé et le périmètre actualisé. Une méthode de comptage similaire a été opérée par l'Association pour le soutien du théâtre privé dont les chiffres sont pour la première fois publiés (tableaux 70 et 71).

Les spectacles ont été identifiés selon le genre de la direction artistique (metteur en scène, chorégraphe, concepteur...) et de la direction musicale pour les opéras, et répartis entre : des spectacles majoritairement dirigés par une (ou des) femme(s), par un (ou des) homme(s) ou par un duo ou collectif paritaire.

Cette distinction vise à davantage prendre en compte les duos ou collectifs, qui sont de plus en plus nombreux en spectacle vivant, et dont le volume peut, dans une lecture binaire hommes/femmes, biaiser l'interprétation.

Ce nouveau mode de calcul a nécessité de réviser les chiffres parus l'an dernier, d'autant plus que certaines données de la saison 2024-2025 n'avaient pu encore être saisies par les Archives du spectacle. Cette méthode de comptage révisée et le périmètre complété peuvent expliquer l'écart par rapport aux données publiées sur cette même saison l'an dernier. Elle permet de stabiliser la méthodologie pour les années futures.

Tableau 68 – Part des femmes dans la programmation des établissements publics nationaux et lieux labellisés par le ministère de la Culture (spectacle vivant hors labels musique), saison 2024-2025

Unités et %

	Total des spectacles			dont Total des spectacles jeune public			Total des représentations		
	Nombre total de spectacles	Part de ceux dirigés par des femmes (%)	Part de ceux dirigés par un duo ou collectif paritaire (%)	Nombre total de spectacles jeune public	Part de ceux dirigés par des femmes (%)	Part de ceux dirigés par un duo ou collectif paritaire (%)	Nombre total de représentations de spectacles	Part de celles concernant des spectacles dirigés par des femmes (%)	Part de celles concernant des spectacles dirigés par un duo ou collectif paritaire (%)
Établissements publics nationaux – 6*	150	45	7	59	46	3	1 641	42	6
Centres dramatiques nationaux (CDN) – 38	991	49	7	430	49	10	3 391	47	7
Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP) – 13	412	39	13	296	41	13	1 236	37	13
Centres nationaux de la marionnette (CNM) – 7	231	40	13	183	41	15	436	45	12
Pôles nationaux du cirque (PNC) – 14	472	34	12	373	33	13	1 157	32	12
Scènes nationales (SN) – 78	3 110	37	8	1 770	37	10	6 262	35	8
Scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN) – 139**	3 770	38	9	2 637	39	10	5 972	39	9
Centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN) – 15	376	50	11	187	56	9	586	48	10
Ensemble	9 512	39	9	5 935	39	10	20 681	39	9

Note : le comptage a été opéré pour tous les spectacles dont le genre des responsables artistiques (metteurs en scène, chorégraphes...) a pu être identifié. Sont comptés comme spectacles dirigés par des femmes : les spectacles mis en scène ou chorégraphiés par une ou des femmes, ainsi que par un collectif majoritairement constitué de femmes. La part des duos ou collectifs paritaires est indiquée pour rappeler la part importante de ceux-ci dans le spectacle vivant et éviter une interprétation binaire H/F des données (ex. 30 % F = 70 % H).

Les spectacles ont été comptabilisés pour chaque structure et ont donc pu faire l'objet de comptes multiples, un même spectacle étant diffusé dans plusieurs structures différentes au sein d'un même label mais aussi dans différents types de labels. Il ne s'agit donc pas du nombre total de spectacles différents.

* Sont inclus la Comédie française, le Théâtre national de l'Odéon-Théâtre de l'Europe, La Colline, le Théâtre national de Strasbourg, Chaillot – Théâtre national de la danse et l'EPPGHV – La Villette.

** Sur 144 scènes conventionnées.

Source : les Archives du spectacle/Ministère de la Culture, DEPS, 2026

Tableau 69 – Part des femmes dans les principaux métiers de la création artistique, dans la programmation des établissements publics et lieux labellisés par le ministère de la Culture (spectacle vivant), saison 2024-2025

En %

	Mise en scène	Conception*	Chorégraphie	Écriture	Adaptation	Traduction
Établissements publics nationaux – 6	55	54	48	36	44	52
Centres dramatiques nationaux (CDN) – 38	54	54	62	46	47	60
Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP) – 13	44	40	55	43	64	-
Centres nationaux de la marionnette (CNMa) – 7	52	38	50	36	54	56
Pôles nationaux du cirque (PNC) – 14	38	38	61	35	46	70
Scènes nationales (SN) – 78	45	43	46	38	45	58
Scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN) – 139	46	45	45	39	52	57
Centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN) – 15	59	56	54	46	-	73
Ensemble	47	45	48	40	49	58

Note : la part des femmes est calculée sur le total de chaque poste de création artistique référencé dans la programmation de ces lieux. Afin de garder des données représentatives, les parts calculées sur des populations inférieures ou égales à 10 ont été exclues.

* Est intégré ici tout responsable artistique non désigné comme « metteur·euse en scène » ou chorégraphe, mais qui est à l'initiative et porte la responsabilité artistique du spectacle.

Source : Les Archives du spectacle/Ministère de la Culture, DEPS, 2026

NOUVEAU

Tableau 70 – Part des spectacles dirigés ou écrits par des femmes parmi les spectacles du théâtre privé, par saison, 2017-2025

Unités et %

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nombre total de spectacles	253	291	254	251	314	309	300	267
Part de ceux dirigés par des femmes (%)	36	39	34	35	39	39	36	36
Part de ceux dirigés par un duo ou collectif paritaire (%)	7	7	6	9	8	8	7	7
Nombre total de spectacles avec textes	195	226	197	203	248	244	229	207
Part de ceux écrits par des femmes (%)	18	19	17	22	23	23	24	23
Part de ceux écrits par un duo ou collectif paritaire (%)	9	8	9	7	9	8	9	6

Note méthodologique : La direction artistique regroupe les équipes de mise en scène, chorégraphie et conception. L'échantillon a été construit pour être représentatif et proportionnel au poids du théâtre privé par région. Il se compose de 150 salles publiques et privées diffusant du théâtre privé. Au sein de ces salles, l'analyse porte sur les spectacles produits par 100 producteurs appartenant au champ du théâtre privé.
Un spectacle « dirigé par des femmes » désigne un spectacle dont l'équipe de direction artistique est composée exclusivement de femmes (une ou plusieurs).
Un « spectacle avec texte » est un spectacle dans lequel il y a au moins un auteur ou une autrice.

Source : Association de soutien au théâtre privé/ Les Archives du spectacle, 2026.

NOUVEAU

Tableau 71 – Part des femmes parmi les fonctions de création artistique exercées dans les spectacles du théâtre privé, par saison, 2017-2025

En %

Part des femmes ayant...	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
réalisé la mise en scène	29	30	28	30	34	34	29	28
réalisé la conception	29	33	23	29	35	33	32	31
réalisé la chorégraphie	56	56	55	54	54	48	58	58
écrit le spectacle	23	23	20	27	28	28	28	26
réalisé l'adaptation	44	38	38	38	46	39	41	38

Note méthodologique : La part des femmes est calculée sur l'ensemble des fonctions de création artistique exercées dans les spectacles considérés. L'unité d'observation est une relation personne × fonction × spectacle.
Une même personne peut donc être comptée plusieurs fois si elle exerce une même fonction sur plusieurs spectacles et/ou plusieurs fonctions sur un même spectacle ou sur des spectacles différents.
Lire : parmi les metteurs en scène recensés pour les spectacles de théâtre privé de l'échantillon, 28 % étaient des femmes en 2024-2025.
Afin de garantir la robustesse statistique des résultats, les parts calculées sur des effectifs inférieurs ou égaux à 10 personnes ne sont pas présentées.

Source : Association de soutien au théâtre privé/Les Archives du spectacle, 2026

Tableau 72 – Part des femmes dans la programmation lyrique et chorégraphique des maisons d'opéras, saison 2024-2025

Unités et %

	Total des spectacles			dont Total des spectacles jeune public			Total des représentations		
	Nombre total de spectacles	Part de ceux dirigés par des femmes (%)	Part de ceux dirigés par un duo ou collectif paritaire (%)	Nombre total de spectacles jeune public	Part de ceux dirigés par des femmes (%)	Part de ceux dirigés par un duo ou collectif paritaire (%)	Nombre total de représentations de spectacles	Part de celles concernant des spectacles dirigés par des femmes (%)	Part de celles concernant des spectacles dirigés par un duo ou collectif paritaire (%)
Établissements publics nationaux – 2*	50	20	21	9	44	0	445	7	15
Opéras nationaux en région – 6	85	31	15	26	31	21	456	27	16
Théâtres lyriques d'intérêt national – 5	66	27	28	23	17	33	140	31	26
Autres opéras non labellisés	136	35	15	52	46	28	318	28	11
Ensemble	337	30	18	110	36	25	1 359	21	16

Note : le comptage a été opéré pour tous les spectacles dont le genre des responsables artistiques (metteurs en scène, chorégraphes...) a pu être identifié. Sont comptés comme spectacles dirigés par des femmes : les spectacles mis en scène ou chorégraphiés par une ou des femmes, ainsi que par un collectif majoritairement constitué de femmes. La part selon le genre de la direction musicale est calculée sur un volume de spectacles inférieur à celui avec des mises en scène ou des chorégraphies, notamment en raison de spectacles où la musique est enregistrée.
Les spectacles ont été comptabilisés pour chaque structure et ont donc pu faire l'objet de comptes multiples, un même spectacle pouvant être diffusé dans plusieurs structures différentes. Il ne s'agit donc pas du nombre total de spectacles différents.
* Sont inclus l'Opéra national de Paris et l'Opéra-Comique.

Source : les Archives du spectacle/Ministère de la Culture, DEPS, 2026

Tableau 73 – Part des femmes dans les principaux métiers de la création artistique, dans la programmation lyrique et chorégraphique des maisons d'opéras, saison 2024-2025

En %

	Direction musicale	Mise en scène	Chorégraphie	Livret	Composition musicale
Établissements publics nationaux – 2*	20	16	33	5	8
Opéras nationaux en région – 6	16	45	31	11	9
Théâtres lyriques d'intérêt national – 13	27	42	29	6	18
Autres opéras non labellisés	14	38	42	5	2
Ensemble	18	37	35	7	8

* Sont inclus l'Opéra national de Paris et l'Opéra-Comique.

Source : les Archives du spectacle/Ministère de la Culture, DEPS, 2026

NOUVEAU

Tableau 74 – Place des femmes dans la programmation d'orchestres en 2024

En %

	Opérateurs*	Orchestres nationaux en région**
Nombre total de musiciens permanents	148	693
<i>dont Femmes</i>	<i>50</i>	<i>406</i>
Part de femmes (%)	34	59
Nombre total de chefs invités	55	688
<i>dont Femmes</i>	<i>18</i>	<i>135</i>
Part de femmes (%)	33	20
Nombre total d'œuvres programmées	320	1 296
<i>dont compositrices</i>	<i>58</i>	<i>76</i>
Part des compositrices (%)	18	6

* Sont regroupées les données de la programmation de l'Orchestre de Paris et de l'Ensemble intercontemporain à la Philharmonie de Paris – Cité de la musique. Le nombre de chefs invités et d'œuvres totalise l'activité de ces deux orchestres.

** Données issues de l'enquête annuelle renseignée par 12 orchestres labellisés par le ministère de la Culture (Orchestres nationaux en région) hors les orchestres permanents des Opéras nationaux en région.

Source : Direction générale de la création artistique, 2026

NOUVEAU

Tableau 75 – Place des femmes dans les programmations de spectacles de musiques actuelles et de variétés en 2024

En %

	Leads féminins	Leads mixtes
Champ global musiques actuelles et variétés*	24	14
<i>en contexte festivalier</i>	<i>26</i>	
<i>hors contexte festivalier</i>	<i>23</i>	

* D'après des données collectées par le Centre national de la musique dans le cadre de ses missions de perception de la taxe sur les spectacles de musiques actuelles et de variétés. Les spectacles de musique classique et contemporaine ne sont pas assujettis à cette taxe et ne sont donc pas inclus. La répartition par genre du lead repose sur 122 693 identités artistiques pour lesquelles cette information est disponible en 2024, en concerts et festivals.

Source : Centre national de la musique, 2026

	Leads féminins
Focus Scènes de musiques actuelles (hors festivals)**	25

** D'après les données renseignées par 97 structures labellisées Scènes de musiques actuelles par le ministère de la Culture.

Source : Direction générale de la création artistique/OPP Fedelima, 2026

NOUVEAU

Tableau 76 – Place des femmes dans la production et la diffusion de la musique enregistrée en 2024

En %

Part de leads féminins (%)				
	Au global	Produits et enregistrés en France		
Production phonographique*	35	33		
Production de clips TV*	36	33		

Note : « Au global » recouvre l'ensemble des titres déclarés aux organismes de gestion collective (titres français mais aussi internationaux) tandis que « produits et enregistrés en France » recouvre uniquement les titres produits et enregistrés en France déclarés aux OGC, donc la production française.

	Leads féminins	Leads mixtes	Lead masculin	Instrumental
Diffusion en radio**				
Part sur le nombre de titres	19	5	48	28
Part sur le nombre de diffusions	31	10	56	3
Diffusion sur les plateformes de streaming*				
Part sur le nombre de titres	19	10	70	1
Part sur le nombre de streams	18	10	71	1
Diffusion en clips télévisés**				
Part sur le nombre de titres	26	12	61	2
Part sur le nombre de diffusions	28	12	60	0,3

Chiffres issus de l'étude sur la diversité musicale du CNM en 2024 selon 2 méthodes de calcul :

* Qualification algorithmique à partir de la tonalité de la voix présente sur un titre (féminine, masculine, mixte pour les collaborations entre artistes de genres différents, ou instrumentale lorsque le morceau ne comporte pas de voix). Pour les streaming musical, les données sont calculées à partir du nombre de titres au sein du top 10 000 streaming.

** Le genre du lead est calculé sur les titres dont plus de 50 % de la durée est chantée. Les autres titres sont qualifiés d'instrumentaux.

Le détail méthodologique est disponible par volet sur le site du CNM.

Sources : Centre national de la musique (Étude sur la diversité musicale en 2024), 2025

Arts visuels

Tableau 77 – Part des œuvres réalisées par des femmes dans les acquisitions du Fonds national d'art contemporain (FNAC) et des Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), 2018-2024

Unités et %

	2018	2019	2020	2021	2022	2023		2024	
	Part des œuvres de femmes (%)	Part des œuvres de femmes (%)	Part des œuvres de femmes (%)	Part des œuvres de femmes (%)	Part des œuvres de femmes (%)	Total d'œuvres acquises	Part des œuvres de femmes (%)	Total d'œuvres acquises	Part des œuvres de femmes (%)
Œuvres acquises par le FNAC									
dont œuvres françaises	57	34	31	43	71	79	74	161	44
dont œuvres étrangères	36	43	2	9	34	34	47	99	51
Total des œuvres acquises par le FNAC	47	47	33	52	60	113	66	260	47
Œuvres acquises par les FRAC									
Total des œuvres acquises par les FRAC	58	38	54	42	54	355	44	489	48

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, DEPS, 2026

Tableau 78 – Artistes dont les œuvres ont été acquises par les FRAC selon leur origine et leur genre, 2020-2024

Unités et %

	2020		2021		2022		2023		2024	
	Total	Part des femmes (%)	Total	Part des femmes (%)	Total	Part des femmes (%)	Total	Part des femmes (%)	Total	Part des femmes (%)
Total artistes	455	50	396	46	392	58	216	45	217	47
dont artistes scène française*	290	31	244	53	257	59	126	36	146	67
dont artistes scène étrangère	165	53	152	40	135	55	90	56	71	33

* Artistes de nationalité française et artistes de nationalités étrangères vivant et travaillant en France.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, DEPS, 2026

Tableau 79 – Part des femmes parmi les artistes exposés dans les FRAC et les centres d'art, 2018-2024

Unités et %

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024				
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Nombre total d'artistes exposés	Mixtes	Hommes	Femmes	Part des femmes (%)
FRAC											
Ensemble des artistes exposés	25	30	31	43	41	39	2 702	67	1 557	1 078	40
dont expositions monographiques	29	41	n.d.	n.d.	45	47	130	6	61	63	48
dont expositions collectives	24	29	n.d.	n.d.	41	39	2 572	61	1 496	1 015	39
Centres d'art											
Ensemble des artistes exposés	40	38	35	47	44	41	1 396	73	756	567	41
dont expositions monographiques	41	39	n.d.	n.d.	46	38	229	13	111	105	46
dont expositions collectives	40	38	n.d.	n.d.	44	42	1 167	60	645	462	40

Note : dernières données disponibles. Le périmètre des centres d'art varie d'une année sur l'autre en fonction des réponses obtenues dans le cadre de l'enquête annuelle.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2026

Tableau 80 – Part des femmes dans la programmation artistique de photographie, 2019-2024

En %

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Femmes photographes exposées dans les centres d'arts labellisés	40	30	47	56	49	53
Femmes photographes exposées dans les autres centres d'arts dédiés à la photographie non labellisés	40	48	39	50	51	40
Tous centres d'arts dédiés confondus	40	42	41	51	49	44
Femmes photographes exposées dans les festivals dédiés à la photographie	<i>n.d</i>	<i>n.d</i>	46	54	44	44

Note : les données des années antérieures ont pu être revues après un recomptage plus précis.
Échantillon des centres d'art dédiés à la photographie : Labellisés : Jeu de Paume, Centre photographique d'Île-de-France, Le Point du Jour, Centre régional de la photographie Hauts-de-France, Villa Pérochon, Centre d'art et de photographie de Lectoure (à partir de 2020), Diaphane-Pôle photographique en Hauts-de-France, Centre d'art GwinZegal, Centre Photographique de Rouen Normandie (à partir de 2022).
Autres centres d'art : Musée Niepce, Maison européenne de la photographie, Le BAL, Destin Sensible, La Capsule, L'imagerie centre d'art, Le lieu de la photographie, Carré d'Art, Claude Cahun, Carré Amelot, Image/Imatge, GRAPH-CMI, Centre Photographique Marseille, Hôtel Fontfreyde, Stimultania, La Chambre, Le CRI des lumières, Maison de la photographie Robert Doisneau, Le lavoir numérique.
Échantillon des festivals dédiés à la photographie : Les Rencontres d'Arles, Les Photoautnales, Usimages, Visa pour l'image, La Gacilly, Circulations, Les promenades photographiques de Blois, Boutographies, ImageSingulières, Festival de photographie(s) MAP Toulouse, Itinéraires des photographes voyageurs, Baie de Saint Brieuc, Manifesto, Nicéphore + (biennale), Les Photographiques, Quinzaine photographique nantaise, L'Été photographique de Lectoure, Portrait(s) Vichy, Planches Contact, Photo Marseille, Rencontres photographiques de Guyane, PhotoSaintGermain, Les femmes s'exposent, Rencontres de la jeune photographie internationale, Fictions documentaires, L'Image Satellite, Festival international de mode, de photographie et d'accessoires d'Hyères.
N.B. Les centres d'art organisant des festivals n'ont pas fait l'objet d'un double comptage.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2026

Tableau 81 – Part des femmes dans les acquisitions publiques de photographie, 2018-2024

En %

	2018	2019*	2020	2021	2022	2023**	2024	Évolution part des femmes 2018-2024 (points)
Part de femmes photographes dans les acquisitions	31	39	38	54	51	47	53	+ 22 points
Part d'œuvres de femmes au sein des acquisitions	27	43	23	46	46	44	42	+ 15 points

* En 2019, le Musée national d'art moderne (MNAM) a fait l'acquisition de 830 œuvres de Paul Virilio, non comptabilisées ici.
** En 2023, le Musée national d'art moderne (MNAM) a fait l'acquisition de 666 œuvres de Pierre Bourdieu, non comptabilisées ici.
Liste des établissements acquéreurs : Collection départementale de la Seine-Saint-Denis (Bobigny), FRAC Alsace, FRAC Bourgogne, FRAC Bretagne, FRAC Champagne-Ardenne, FRAC Franche-Comté, FRAC Grand Large – Hauts-de-France, FRAC Normandie, FRAC Occitanie Montpellier, FRAC Poitou-Charentes, FRAC Réunion, FRAC Sud – Cité de l'art contemporain, FRAC des Pays de la Loire, IAC/FRAC Rhône-Alpes, Musée d'art contemporain (Lyon), Mucem (Marseille), Musée d'art contemporain (MAC – Marseille), Carré d'art (Nîmes), Musée d'art moderne (Paris), Centre national des arts plastiques (CNAP – Paris), Fonds d'art contemporain – Paris Collections (Paris), MNAM/Centre de création industrielle (CCI – Paris), Musée national de l'histoire de l'immigration (Paris), Musée d'art moderne et contemporain (Saint-Étienne), Les Abattoirs (Toulouse), LaM (Villeneuve-d'Ascq), MAC VAL (Vitry-sur-Seine), Centre d'art Madeleine Lambert (Vénissieux).

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2026.

Patrimoine

Tableau 82 – Part des femmes parmi les commissaires de quelques grandes expositions, 2019-2025

Unités et %

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Nombre total d'expositions	Nombre total de commissaires	Nombre de femmes	Part des femmes (%)
Expositions « d'intérêt national »	57	52	55	69	62	63	28	88	56	64
Réunion des musées nationaux et du Grand Palais (RMN-GP)	30	73	36	63	48	65	16	31	22	71
Total		57	48	67	57	63	44	119	78	66

Base : services à compétence nationale, galeries du Grand Palais, Musée du Luxembourg.
Note : certaines expositions peuvent avoir plusieurs commissaires.

Source : Réunion des musées nationaux-Grand Palais/Ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines et de l'architecture/DEPS, 2026

Cinéma

Tableau 83 – Part de courts-métrages réalisés par des femmes selon le genre, 2021-2024

Unités et %

	2021	2022	2023	2024	
	Part (%)	Part (%)	Part (%)	Nombre de courts-métrages réalisés par des femmes	Part (%)
Fiction	42	39	38	66	35
Animation	61	50	46	29	51
Documentaire de création/expérimental	35	47	53	16	42
Ensemble	43	42	41	111	39

Champ : films de court-métrage dont la production a été financièrement soutenue par le CNC à travers cinq mécanismes d'aides : l'aide avant réalisation, l'aide au programme de production, l'aide après réalisation, l'aide audiovisuelle et l'investissement du fonds de soutien automatique.
Note : seuls les films strictement réalisés par des femmes sont comptabilisés.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2026

Tableau 84 – Part des femmes dans la réalisation de longs-métrages (films agréés), 2013-2024

Unités et %

	Nombre de films agréés	Répartition selon le genre (%)		
		Femmes	Hommes	Mixte ¹
2013	269	21	75	3
2014	258	20	78	2
2015	300	21	77	2
2016	283	20	76	3
2017	300	23	73	4
2018	300	23	75	2
2019	301	23	74	3
2020	237	25	74	1
2021	340	26	69	5
2022	287	30	67	3
2023	298	27	70	3
2024	309	28	69	3

1. Lorsqu'un film est coréalisé par des personnes de genre différent, il est qualifié de mixte et est comptabilisé une seule fois.
Note : les années considérées sont les années d'agrément des investissements.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2026

Tableau 85 – Part de longs-métrages réalisés par des femmes selon le type de coproduction, 2013-2024

En %

	Films d'initiative française			Films à majorité étrangère			Total films agréés		
	Femmes	Hommes	Mixte ¹	Femmes	Hommes	Mixte ¹	Femmes	Hommes	Mixte ¹
2013	23	74	3	15	82	3	21	75	3
2014	22	76	2	15	84	2	20	78	2
2015	23	76	2	15	83	2	21	77	2
2016	24	74	3	10	85	5	20	76	3
2017	25	70	5	18	81	1	23	73	4
2018	22	76	2	27	70	3	23	75	2
2019	24	73	3	18	80	2	23	74	3
2020	26	73	1	20	78	2	25	74	1
2021	26	69	5	28	65	7	26	69	5
2022	30	67	3	29	67	4	30	67	3
2023	25	73	2	34	61	5	27	70	3
2024	24	73	3	38	58	4	28	69	3
Total	24	73	3	22	74	3	24	73	3

1. Lorsqu'un film est coréalisé par des personnes de genre différent, il est qualifié de mixte et comptabilisé une seule fois.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2026

Tableau 86 – Films d'initiative française selon le type de film et le genre des réalisateurs et réalisatrices, 2013-2024

Unités et %

	Films de fiction				Films documentaires				Films d'animation			
	Femmes	Hommes	Mixte ¹	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Mixte ¹	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Mixte ¹	Part des femmes (%)
2013	36	128	4	21	12	21	3	33	4			0
2014	36	127	1	22	8	23	3	24	5			0
2015	44	144	1	23	9	30	3	21	3			0
2016	38	128	4	22	14	25	2	34	10			0
2017	47	126	7	26	7	28	2	19	2	2	1	40
2018	41	141	1	22	11	35	3	22	5			0
2019	37	139	3	21	21	31	4	38	4	1		0
2020	32	100	1	24	15	33		31	2	5		29
2021	52	155	7	24	17	23	4	39	6	1		0
2022	49	105	5	31	12	30	1	28	1	4	1	17
2023	48	140	3	25	9	22	2	27	2	10		17
2024	42	134	4	23	13	27	2	31	1	8		11
Total	540	1 687	44	24	156	356	31	29	8	75	5	9

1. Lorsqu'un film est coréalisé par des personnes de genre différent, il est qualifié de mixte et comptabilisé une seule fois.

Note de lecture : 42 films d'initiative française de fiction ont été réalisés par des femmes en 2024, 134 par des hommes et 1 par des femmes et des hommes. 23 % des films de fiction d'initiative française ont donc été strictement réalisés par des femmes en 2024.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2026

Présence des femmes dans les médias

Contexte juridique

L'article 3-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, qui détaille désormais les missions de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle (Arcom) créée par la loi du 25 octobre 2021 relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique, prévoit que cette nouvelle autorité de régulation, née de la fusion du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi), assure le respect des droits des femmes dans le domaine de la communication audiovisuelle. À cette fin, elle veille, d'une part, à une juste représentation des femmes et des hommes dans les programmes des services de communication audiovisuelle et, d'autre part, à l'image des femmes qui apparaît dans ces programmes, notamment en luttant contre les stéréotypes, les préjugés sexistes, les images dégradantes, les violences faites aux femmes et les violences commises au sein des couples. Dans ce but, elle porte une attention particulière aux programmes des services de communication audiovisuelle destinés à l'enfance et à la jeunesse. Dans ce but, les sociétés nationales de programmes sont tenues, au sens de l'article 20-1 A de la loi du 30 septembre 1986, de fournir à l'Arcom des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sur la représentation des femmes et des hommes dans leurs programmes. En effet, en application de l'article 43-11 de la même loi, ces sociétés sont tenues de mettre en œuvre des actions en faveur de la cohésion sociale, de la diversité culturelle, de la lutte contre les discriminations et des droits des femmes. Elles doivent notamment s'attacher à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et à lutter contre les préjugés sexistes, les violences faites aux femmes et les violences commises au sein du couple.

En 2024, pour la 8^e édition de son rapport sur la représentation des femmes à la télévision et à la radio, l'Arcom avait réalisé une rétrospective des résultats depuis 2016. Tout en saluant les grands progrès réalisés par les chaînes sur la représentation des femmes en plateau entre 2016 et 2021, le constat était fait dans ce rapport que depuis 2021, les résultats stagnent. L'Arcom constatant par ailleurs que, depuis 2019, le temps de parole des femmes, largement sous-représenté par rapport à celui des hommes, stagne également voire régresse.

L'Arcom a donc décidé de faire évoluer sa méthodologie du recensement de la présence des femmes et des hommes à la télévision et à la radio, en fusionnant les méthodologies de l'étude sur la représentation des femmes, d'une part, et du baromètre de la représentation de la société française dans les médias audiovisuels.

L'Arcom a également été décidé de scinder l'étude qui portera sur les programmes qui informent (information, magazine, documentaire) et en 2027 sur les programmes qui divertissent (fiction, divertissements, sport).

Seul le tableau 87 qui concerne la part des femmes à l'antenne par genre de programme est actualisé pour 2024-2025 en ce qui concerne les programmes qui informent (information, magazines, documentaires). Les autres indicateurs publiés sont issus du rapport 2025 de l'Arcom et portent sur 2023.

Tableau 87 – Part des femmes à l'antenne par genre de programme, 2014-2025

Unités et %

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024-2025
Fiction	37	39	35	///	40	41	38	39	42	43	NA*
dont fiction française récente (moins de 3 ans)	41	-	37	///	40	43	41	42	48	45	NA*
Information	36	36	37	///	38	39	38	40	38	39	39**
Magazines et documentaires	34	35	32	///	36	38	34	39	36	39	38**
Divertissement	39	-	41	///	43	40	46	42	41	38	NA*
Sport	16	-	17	///	24	15	12	20	18	19	NA*

Champ : 19 chaînes de la TNT.
Les observations ont été menées sur les programmes d'informations de la mi-journée et sur la tranche horaire 17 h-23 h.
Pour plus de précisions : <https://www.arcom.fr/nos-ressources/etudes-et-donnees/mediatheque/rapport-sur-la-representation-de-la-diversite-de-la-societe-francaise-dans-les-medias-2013-2023>
* Le rapport 2026 porte sur les programmes qui informent (information, magazines, documentaires) diffusés en 2024-2025. Les programmes qui divertissent (fiction, magazines, divertissements) diffusés en 2025-2026 seront analysés dans le cadre du rapport 2027.
** Il n'est pas possible de comparer ces données avec celles des années précédentes car le périmètre a évolué. Désormais, l'étude ne porte plus sur deux semaines aléatoires mais sur un échantillon de programmes qui concentrent le plus d'audience. Pour plus de détail, voir rapport Arcom 2026.

Source : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom)/DEPS, 2026

Tableau 88 – Part des femmes présentatrices, expertes et journalistes sur les chaînes de télévision publiques et privées, 2019-2023

En %

		Part de présentatrices					Part d'expertes					Part de journalistes				
		2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023
Chaînes de télévision publiques	France Ô*	n.d.	n.d.	-	-	-	47	n.d.	-	-	-	n.d.	n.d.	-	-	-
	France 2	50	38	59	57	58	41	52	58	57	53	44	47	54	51	50
	France 3	47	53	40	35	41	29	32	50	20	n.d.	59	42	47	47	39
	France 4	0	46	45	44	51	n.d.	67	65	n.d.	n.d.	0	56	26	0	43
	France 5	67	55	50	43	57	39	47	46	46	43	36	47	31	27	30
Chaînes de télévision privées	TF1	43	44	52	55	64	50	13	44	53	54	35	58	40	37	33
	Canal+	31	42	38	49	43	35	36	38	49	48	29	18	25	32	41
	M6	47	56	45	58	54	39	30	52	66	62	53	37	53	61	55
	Paris Première	59	69	76	72	58	39	17	35	38	42	76	58	56	46	52
	NRJ 12	12	21	4	0	0	49	61	55	58	65	98	83	83	21	20
	C8	77	70	70	62	76	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	43	41	48	49	50
	TMC	38	35	42	51	51	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	38	53	38	36	41
	TFX	43	93	98	95	97	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	100	n.d.	100

* La chaîne n'existe plus depuis septembre 2020.
Pour en savoir plus : <https://www.arcom.fr/actualites/la-representation-des-femmes-la-television-et-la-radio>

Source : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) 2022/Ministère de la Culture, Mission RSO, 2026

Tableau 89 – Part des femmes sur les plateaux de télévision dans les programmes diffusés aux heures de forte audience, 2017-2023

En %

	Tranche horaire 18 h-20 h	Tranche horaire 21 h-23 h
2017	29	29
2018	39	29
2019	33	45
2020	40	42
2021	40	38
2022	44	36
2023	40	38

Pour en savoir plus : <https://www.arcom.fr/actualites/la-representation-des-femmes-la-television-et-la-radio>

Source : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), 2026

Tableau 90 – Part des femmes sur les plateaux de télévision, toutes catégories confondues, 2019-2023

En %

	2019	2020	2021	2022	2023
Part de femmes	42	43	45	45	45

Pour en savoir plus : <https://www.arcom.fr/actualites/la-representation-des-femmes-la-television-et-la-radio>

Source : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), 2026

Tableau 91 – Part des femmes présentatrices, expertes et journalistes sur les plateaux des chaînes de radio publiques et privées, 2019-2023

En %

		Part de présentatrices					Part d'expertes					Part de journalistes				
		2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023
Chaînes de radio publiques	France Info	35	30	35	28	39	46	46	48	48	47	40	40	43	42	45
	France Inter	42	41	46	45	49	38	36	42	49	47	49	51	48	51	50
	France Culture	47	47	47	51	56	39	42	44	48	51	51	49	48	53	50
Chaînes de radio privées	RMC	11	17	17	19	15	15	24	21	16	22	25	13	23	22	23
	RTL	49	48	36	37	36	42	47	48	47	44	31	30	52	46	43
	Europe 1	47	29	34	38	45	38	40	36	37	34	65	40	60	50	45

Pour en savoir plus : <https://www.arcom.fr/actualites/la-representation-des-femmes-la-television-et-la-radio>

Source : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom)/DEPS, 2026

Tableau 92 – Part des femmes et des hommes sur les plateaux de radio sur la tranche horaire 6 h-9 h, heures de forte audience, 2018-2023

En %

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Part de femmes	39	41	38	43	45	43
Part d'hommes	61	59	62	57	55	57

Pour en savoir plus : <https://www.arcom.fr/actualites/la-representation-des-femmes-la-television-et-la-radio>

Source : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom)/DEPS, 2026

Tableau 93 – Part des femmes et des hommes sur les plateaux de radio, toutes catégories confondues, 2018-2023

En %

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Part de femmes	37	40	39	42	42	42
Part d'hommes	63	60	61	58	58	58

Pour en savoir plus : <https://www.arcom.fr/actualites/la-representation-des-femmes-la-television-et-la-radio>

Source : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom)/DEPS, 2026

Tableau 94 – Part des femmes parmi les expertes et experts invités et invités de certains programmes à la télévision et à la radio en 2025

En %

Média	Émission	Part des femmes (%)	Part des femmes l'année précédente (%)
France Télévisions	Ensemble d'émissions	50	50
	dont C dans l'air	47	n.d.
Arte	Ensemble d'émissions	n.d.	n.d.
	dont Arte Journal	41	39
	dont 28 minutes	46	43
	dont Xenius/Twist	54	47
Radio France	Ensemble d'émissions	49	50
	dont Grand bien vous fasse !	45	49
	dont La Terre au carré	45	48
	dont Le téléphone sonne	46	42
	dont En marge	59	62
	dont Le 13/14	47	53
	dont Les P'tits Bateaux	51	51
	dont Totémic	43	53
	dont Les Matins du samedi	57	49
	dont Les Enjeux internationaux	40	42
	dont Affaires culturelles	59	48
	dont Entendez-vous l'éco ?	40	49
	dont Être et savoir	56	57
	dont De cause à effets, le magazine de l'environnement	40	54
	dont Les informés	38	34
	dont C'est la vie !	64	67
	dont La Tribune des critiques de disques	53	49
France Média Monde	Ensemble émissions de France 24 et de RFI en français	38	38

Périmètre Arcom.

La chaîne ne comptabilise que les expertes et non les femmes invitées en tant que témoins.

France Média Monde : résultats sur les mois de mai et octobre cumulés, période scrutée par l'Arcom pour 2024, sur les catégories « expertes et autres intervenantes » pour RFI et France 24 en français (ensemble des émissions prises en compte).

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2026

Consécration artistique et professionnelle

Cinéma

Tableau 95 – Part des femmes parmi les lauréates et les lauréats de certaines distinctions aux César du cinéma, 1976-2025

Unités et %

	1976 à 1979	1980 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2019	2020 à 2025	Total
Meilleur film							
Films sélectionnés	16	45	52	52	71	34	270
dont réalisés par des femmes	1	3	4	7	9	8	32
Part des femmes (%)	6	7	8	13	13	24	12
Films primés	4	11	10	10	10	6	51
dont réalisés par des femmes	0	1	0	3	0	1	5
Part des femmes (%)	0	9	0	30	0	17	10
Meilleur court-métrage*							
Films sélectionnés	15	54	42	46	46	27	230
dont réalisés par des femmes	1	10	6	9	12	12	50
Part des femmes (%)	7	19	14	20	26	44	22
Films primés	3	10	10	11	10	6	50
dont réalisés par des femmes	1	1	1	4	5	4	16
Part des femmes (%)	33	10	10	36	50	67	32
2022 à 2025							
Meilleur film de court-métrage d'animation							
Films sélectionnés	-	-	-	-	-	13	13
dont réalisés par des femmes	-	-	-	-	-	8,5	8,5
Part des femmes (%)	-	-	-	-	-	65	65
Films primés	-	-	-	-	-	4	4
dont réalisés par des femmes	-	-	-	-	-	3	3
Part des femmes (%)	-	-	-	-	-	75	75
Meilleur film de court-métrage documentaire							
Films sélectionnés	-	-	-	-	-	13	13
dont réalisés par des femmes	-	-	-	-	-	6,5	6,5
Part des femmes (%)	-	-	-	-	-	50	50
Films primés	-	-	-	-	-	4	4
dont réalisés par des femmes	-	-	-	-	-	3	3
Part des femmes (%)	-	-	-	-	-	75	75
Meilleurs réalisateurs et réalisatrices							
Personnes sélectionnées	16	46	52	51	66	34	265
dont femmes	1	2	4	3	12	8	30
Part des femmes (%)	6	4	8	6	18	24	11
Personnes primées	4	10	11	10	10	6	51
dont femmes	0	0	0	1	0	1	2
Part des femmes (%)	0	0	0	10	0	17	4

* « Meilleur court-métrage de fiction » jusqu'à 1991, puis « Meilleur court-métrage », puis à nouveau « Meilleur court-métrage de fiction » depuis 2022.

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité, 2026

Tableau 96 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de certains prix du Festival de Cannes ainsi qu'à la présidence du jury de la sélection officielle, 1970-2025

Unités et %

	1970 à 1979	1980 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2019	2021 à 2025	Total
Palme d'or							
Films primés	13	12	12	10	10	5	62
dont réalisés par des femmes	0	0	1	0	0	2	3
Part des femmes (%)	0	0	8	0	0	40	5
Palme d'or du court-métrage							
Films primés	8	10	10	10	10	5	53
dont réalisés par des femmes	0	2	1	2	1	3	9
Part des femmes (%)	0	20	10	20	10	60	17
Grand Prix							
Films primés	9	10	10	10	10	5	53
dont réalisés par des femmes	0	1	0	1	2	2	5
Part des femmes (%)	0	10	0	10	20	40	9
Présidence du jury							
Nombre de présidences	10	10	10	10	10	5	15
dont femmes	4	0	2	2	2	2	6
Part des femmes (%)	40	0	20	20	20	40	40

Note : il n'y a pas eu de Festival de Cannes en 2020.

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité, 2026

NOUVEAU

Tableau 97 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats des deux principaux prix du Festival du film d'animation d'Annecy, 2015-2025

Unités et %

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Cristal du long métrage												
Films primés	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11
dont réalisés seulement par des femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des femmes (%)												0
Cristal du court métrage												
Films primés	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11
dont réalisés seulement par des femmes	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	4
Part des femmes (%)												36

Note : en 2022 et en 2023, le Cristal du long-métrage a été attribué à des films réalisés par des équipes mixtes composées d'un homme et d'une femme.

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité, 2026

NOUVEAU

Tableau 98 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats des deux principaux prix du Festival international du documentaire (Fipadoc), 2019-2025

Unités et %

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Grand Prix Documentaire international								
Films primés	1	1	1	1	1	1	1	7
dont réalisés par des femmes	0	0	1	0	0	1	1	3
Part des femmes (%)								43
Grand Prix Documentaire national								
Films primés	1	1	1	1	1	1	1	7
dont réalisés par des femmes	0	1	0	1	0	0	0	2
Part des femmes (%)								29

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité, 2026

Prix Alice Guy

Depuis 2018, le prix Alice Guy récompense la réalisatrice de l'année. La sélection des cinq finalistes se fait d'abord par un vote en ligne des internautes parmi les films français, agréés CNC, réalisés par une femme et sortis en salle l'année précédente. Ensuite, un jury paritaire composé de trois femmes et trois hommes délibère pour désigner la lauréate parmi les cinq finalistes.

Création artistique

Tableau 99 – Lauréats du Syndicat de la critique théâtre, musique et danse entre 2002-2003 et 2024-2025 pour leurs trois Grands Prix : théâtre, musique et danse

Unités et %

	2002-2003 à 2006-2007	2007-2008 à 2011-2012	2012-2013 à 2016-2017	2017-2018 à 2021-2022	2022-2023 à 2024-2025
Grand Prix théâtre					
Nombre de personnes primées pour l'écriture	5	5	5	5	2
dont femmes	0	0	0	0	2
Part des femmes (%)	0	0	0	0	100
Nombre de personnes primées pour la mise en scène	5	5	5	5	3
dont femmes	0	0	0	0	1
Part des femmes (%)	0	0	0	0	33
Grand Prix musique					
Nombre de personnes primées pour la composition	5	5	5	4	4
dont femmes	0	0	0	0	0
Part des femmes (%)	0	0	0	0	0
Nombre de personnes primées pour la direction musicale	5	5	5	4	4
dont femmes	0	1	0	0	1
Part des femmes (%)	0	20	0	0	25
Nombre de personnes primées pour la mise en scène	5	5	5	6	5
dont femmes	0	0	2	2	1
Part des femmes (%)	0	0	40	33	20
Grand Prix danse					
Nombre de personnes primées pour la chorégraphie	5	5	7	7	3
dont femmes	3	0	3	3	1
Part des femmes (%)	60	0	43	43	33

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité, 2026

NOUVEAU

Tableau 100 – Part des femmes parmi les pensionnaires de la Villa Médicis à Rome, 2014-2024

Unités et %

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023*	2024**
Hommes	9	11	9	11	7	9	8	8	4	6	7
Femmes	8	5	6	4	9	7	8	8	12	9	7
Total	17	16	15	15	16	16	16	16	16	16	16
Part des femmes (%)	47	31	40	27	56	44	50	50	75	56	44

Note : les pensionnaires sont comptabilisés l'année où débute leur résidence d'un an (septembre de l'année concernée).

* 1 personne n'a pas souhaité être identifiée à une femme ou un homme.

** 2 personnes n'ont pas souhaité être identifiées à une femme ou un homme.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2026.

Musique

Tableau 101 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats des Victoires de la musique, de la musique classique et du jazz

Unités et %

	1985 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2019	2020 à 2025	Total
Victoires de la musique						
Meilleur album¹						
Albums primés, dont <i>interprétés par</i> :	6	10	19	21	6	62
<i>hommes</i>	5	10	17	15	3	50
<i>femmes</i>	0	0	1	4	3	8
<i>mixtes² (duo, groupe, etc.)</i>	1	0	1	2	0	4
Part des femmes (%)	0	0	5	19	50	13
Albums primés, dont <i>composés par</i> :	5	10	19	21	6	61
<i>hommes</i>	4		16	15	3	38
<i>femmes</i>	0	0	1	2	2	5
<i>mixtes² (duo, groupe, etc.)</i>	1	0	2	4	1	8
Part des femmes (%)	0	0	5	10	33	8
Albums primés, dont <i>écrits par</i> :	5	10	19	21	6	61
<i>hommes</i>	4	10	11	13	3	41
<i>femmes</i>	0	0	1	5	3	9
<i>mixtes² (duo, groupe, etc.)</i>	1	0	7	3	0	11
Part des femmes (%)	0	0	5	24	50	15
Victoires du jazz						
Artiste de l'année			2000 à 2009	2010 à 2019	2020 à 2021	Total
Artistes primés			8	10	4	22
<i>dont hommes</i>			6	8	3	17
<i>dont femmes</i>			0	2	1	3
<i>mixtes² (duo, groupe, etc.)</i>			2	0	0	2
Part des femmes (%)			0	20	25	14
Artiste vocal(e) de l'année					2022 à 2025	
Artistes primés					5	5
<i>dont hommes</i>					1	1
<i>dont femmes</i>					4	4
<i>mixtes² (duo, groupe, etc.)</i>					0	0
Part des femmes (%)					80	80
Artiste instrumental(e) de l'année					2022 à 2025	
Artistes primés					4	4
<i>dont hommes</i>					2	2
<i>dont femmes</i>					2	2
<i>mixtes² (duo, groupe, etc.)</i>					0	0
Part des femmes (%)					50	50
Victoires de la musique classique³						
	1985 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2019	2020 à 2025	Total
Artistes primés	7	18	29	27	20	101
<i>dont hommes</i>	2	10	21	22	9	64
<i>dont femmes</i>	5	8	8	5	11	37
Part des femmes (%)	71	44	28	19	55	37

1. « Meilleur album de l'année » entre 1985 et 1998 et en 2011 et 2021 ; « Meilleur album rock » et « Meilleur album variété » pour les autres années.

2. « Mixtes » : au moins une femme.

3. « Artiste lyrique de l'année » et « Soliste instrumental de l'année » à partir de 1986, ainsi que « Compositeur de l'année » à partir de 2000.

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité, 2026

Tableau 102 – Part des femmes parmi les sélections et les lauréates et lauréats du prix Joséphine des artistes, 2022-2025

Unités et %

	2022	2023	2024	2025
Albums sélectionnés	40	40	40	40
<i>dont composés et interprétés par des femmes</i>	14	16	15	16
<i>dont composés et interprétés par un groupe mixte</i>	6	6	2	5
Part des albums composés et interprétés uniquement par des femmes (en %)	35	40	38	40
Palmarès des albums	10	10	10	10
<i>dont composés et interprétés par des femmes</i>	3	4	7	6
<i>dont composés et interprétés par un groupe mixte</i>	2	0	0	0
Part des albums composés et interprétés uniquement par des femmes (en %)	30	40	70	60
Album lauréat	1	1	1	1
<i>dont composé et interprété par des femmes</i>	1	0	1	1
<i>dont composé et interprété par un groupe mixte</i>	0	0	0	0
Part des albums composés et interprétés uniquement par des femmes (en %)	100	0	100	100
Album récompensé par le jury 18-20 ans	0	1	1	1
<i>dont composé et interprété par des femmes</i>	0	0	0	0
<i>dont composé et interprété par un groupe mixte</i>	0	0	0	0
Part des albums composés et interprétés uniquement par des femmes (en %)	0	0	0	0

Note : le jury du prix Joséphine est composé d'artistes et distingue les albums selon le seul critère de la qualité artistique, sans considération de genre musical ni de notoriété. Le jury établit le palmarès des 10 meilleurs albums de l'année et distingue un album en particulier. Depuis 2023, le prix Joséphine 18-20 ans récompense aussi un album.

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité/DEPS, 2026

Théâtre

Tableau 103 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats des Molières, 1987-2025

Unités et %

	1987 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2019	2020, 2022 à 2025	Total
Molière du metteur ou de la metteuse en scène*						
Personnes sélectionnées	16	50	53	53	44	216
<i>dont femmes</i>	1	0	8	8	17	34
Part des femmes (%)	6	0	15	15	39	16
Personnes primées	3	10	10	12	13	48
<i>dont femmes</i>	0	0	3	1	4	8
Part des femmes (%)	0	0	30	8	31	17
Molière de l'auteur ou de l'autrice						
Personnes sélectionnées	14	55	54	41	30	194
<i>dont femmes</i>	3	10	6	9	15	43
Part des femmes (%)	21	18	11	22	50	22
Personnes primées	3	15	10	7	5	40
<i>dont femmes</i>	1	3	1	0	2	7
Part des femmes (%)	33	20	10	0	40	18

* « Molière du metteur et de la metteuse en scène d'un spectacle de théâtre public » et « Molière du metteur ou de la metteuse en scène d'un spectacle de théâtre privé ».
N.B. : il n'y a pas eu de Molières en 2021.

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité, 2026

Arts visuels

NOUVEAU

Tableau 104 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de quelques prix arts visuels emblématiques, 2020-2025

Unités et %

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Femmes nommées	5	9	13	10	12	11
Total nommés	12	19	20	20	18	16
Part des femmes nommées (%)	42	47	65	50	67	69
Femmes lauréates	1	2	3	2	3	2
Total lauréats	2*	3	3	3	3	3
Part des femmes lauréates (%)	50	67	100	67	100	67

Champ : Prix ADIAF Marcel Duchamp, Prix AICA de la critique d'art et Prix Drawing Now (Salon dessin).
* Pas de prix Drawing Now décerné en 2020 en raison de la crise sanitaire.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2026.

Tableau 105 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de quelques prix photographiques emblématiques, 2012-2025

Unités et %

	2012-2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Hommes	60	13	16	6	10	12	9	11	7
Femmes	30	8	5	11	11	10	9	5	8
Total	90	21	21	17	21	22	18	16	15
Part des femmes (%)	33	38	24	65	52	45	50	31	53

Champ : Nadar, HCB (tous les 2 ans), Camera Clara, Carmignac, Niépce, Visa d'or de la Presse Quotidienne, Roger-Pic (La Scam), la bourse Photographe de la Fondation Jean-Luc Lagardère, HSBC (remplacé en 2022 par le prix Viviane-Esders), Prix de photographie Marc Ladreit de Lacharrière – Académie des beaux-arts, Levallois jeune création (remplacé en 2023 par le prix LE BAL/ADAGP de la Jeune Création), Bourse du Talent, Prix Découverte Fondation Louis Roederer – Arles, Prix ImagesSingulières (n'existe plus depuis 2024), Paris photo – Aperture Foundation.

Source : Ministère de la Culture, DEPS, bureau de la photographie, 2026

Livre

Tableau 106 – Part des femmes dans les jurys de quelques prix littéraires emblématiques, 2018-2025

Unités et %

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025			
	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
Composition	43	41	42	44	41	53	47	28	32	60	47
dont hors prix Femina*	30	28	29	32	29	42	33	16	32	48	33
Présidence	17	33	50	50	33	50	40	2	4	6	33

* Le jury du prix Femina est composé exclusivement de femmes.
Champ : les prix qui ont été pris en compte dans ce tableau sont les suivants : Goncourt, Renaudot, Femina, Décembre, Interallié et Médicis.

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité/DEPS, 2026

Tableau 107 – Part des femmes parmi les sélections et parmi les nominations pour neuf prix littéraires, 2012-2025

Unités et %

	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (%)
2012-2019				
Personnes sélectionnées	604	358	962	37
Personnes primées	44	28	72	39
2020-2025				
Personnes sélectionnées	370	331	701	47
Personnes primées	31	23	54	43

Champ : Académie française (Grand Prix), Décembre, Femina, Goncourt (roman), Interallié (roman français), Prix des libraires, Prix du livre Inter, Médicis, Renaudot.

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité/DEPS, 2026

Tableau 108 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de quelques prix littéraires emblématiques, 1900-2025

Unités et %

	1900 à 1909	1910 à 1919	1920 à 1929	1930 à 1939	1940 à 1949	1950 à 1959	1960 à 1969	1970 à 1979	1980 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2019	2020 à 2025	Total
Lauréates et lauréats														
Hommes	11	19	32	43	35	50	54	76	78	97	104	89	39	688
Femmes	2	5	2	7	10	8	16	18	25	36	34	58	45	266
Total	13	24	34	50	45	58	70	94	103	133	138	147	84	993
Part des femmes (%)	15	21	6	14	22	14	23	19	24	27	25	39	54	27

Champ : les 14 prix suivants ont été pris en compte dans ce tableau : Goncourt (roman), Goncourt des lycéens, Renaudot (roman), Femina, Décembre, Interallié (roman français), Prix du roman Fnac, Prix des libraires, prix Médicis, Prix du livre Inter, Grand Prix RTL-Lire, Prix des lectrices de Elle (fiction), Prix des maisons de la presse, Grand Prix du roman de l'Académie française.

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité/DEPS, 2026

Architecture

Tableau 109 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de prix d'architecture emblématiques, 2021-2025

Unités et %

	2021		2022		2023		2024		2025	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Total	15	7	13	5	47	26	9	6	60	24
Dont Albums des jeunes architectes et paysagistes (AJAP)	-	-	-	-	28	21	-	-	36	20
Part (%)	68	32	72	28	64	36	60	40	71	29

Champs : À vivre (grand prix du jury), Grand Prix AFEX, Prix de l'Équerre d'argent, Première Œuvre, Médaille d'or de l'Académie d'architecture, Projet Citoyen (prix HLM construction neuve ; prix HLM réhabilitation ; catégorie générale 1^{er} prix), Prix d'A (grand prix), Album des jeunes architectes & paysagistes et autres voies (AJAP). Des discontinuités de champ sont à noter au sujet des prix suivants : le Grand Prix AFEX a été attribué en 2021, 2023, 2025 (pas en 2022 et 2024), les AJAP se sont tenus en 2020, 2023, 2025 (pas en 2021, 2022 et 2024), le GPNA s'est tenu en 2022 et 2024 (pas en 2021, 2023 et 2025). Une évolution des chiffres peut être constatée par rapport à la publication de l'année dernière car certains calculs ont été revus pour assurer une cohérence entre les années.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, DEPS, 2026

Ordres nationaux

Tableau 110 – Part des femmes décorées dans l'ordre des Arts et des Lettres, 2014-2025

Unités et %

	Chevalier ou chevalière				Officier ou officière				Commandeur ou commandeuse			
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
2014	269	374	643	42	69	104	173	40	15	60	75	20
2015	258	376	634	41	58	124	182	32	15	34	49	31
2016	273	315	588	46	68	107	175	39	27	43	70	39
2017	181	211	392	46	53	62	115	46	14	29	43	33
2018	145	158	303	48	19	40	59	32	12	21	33	36
2019	233	267	500	47	55	91	146	38	20	29	49	41
2020	211	230	441	48	49	90	139	35	19	31	50	38
2021	216	230	446	48	75	65	140	54	17	28	45	38
2022	212	236	448	47	75	64	139	54	27	22	49	55
2023	205	217	422	49	53	62	115	46	21	15	36	58
2024	114	117	231	49	25	24	49	51	12	16	28	43
2025	335	431	766	44	94	125	219	43	38	40	78	43

Note : il n'y a pas eu de promotion Été pour l'année 2024.

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité, 2026

Tableau 111 – Part des femmes dans la composition de l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des beaux-arts, 2022-2026

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025	Au 1 ^{er} janvier 2026
Académie française					
Nombre d'académiciennes et d'académiciens	35	35	35	37	35
dont femmes	6	6	6	6	5
Part des femmes (%)	17	17	17	16	14
Académie des inscriptions et belles-lettres					
Nombre d'académiciennes et d'académiciens	55	56	55	55	55
dont femmes	5	6	5	6	6
Part des femmes (%)	9	11	9	11	11
Académie des beaux-arts					
Nombre d'académiciennes et d'académiciens	58	54	58	64	62
dont femmes	9	10	11	17	18
Part des femmes (%)	16	19	19	27	29

Source : Ministère de la Culture, Mission Diversité-Égalité, 2026

**Lutte contre les violences
et le harcèlement sexistes et sexuels**

Cellules d'écoute

Le ministère de la Culture a publié le 13 juin 2022 un arrêté relatif au dispositif de recueil et de traitement des signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes au ministère de la Culture. Dans ce cadre, une nouvelle cellule de signalement externe a été mise en service le 8 octobre 2022, à la suite du renouvellement du marché ministériel. Y ont accès : les agents du ministère, les agents (titulaires, contractuels) des établissements sous sa tutelle, les stagiaires, les apprentis, les volontaires de Service civique, les étudiants de l'enseignement supérieur Culture, les collaborateurs occasionnels et les personnes s'étant portées candidates à un recrutement dans l'une des structures ministérielles. Les signalants et signalantes disposent également d'une orientation systématique vers un accompagnement psychologique réalisé par des psychologues cliniciens. Des canaux internes de signalement au sein des structures ont également été mis en place, ainsi qu'un renforcement du réseau des référents en charge de la prévention des discriminations et des violences et harcèlements sexuels et sexistes au sein des structures du ministère.

La cellule d'écoute et d'accompagnement opérée par Audiens a été mise en place en juin 2020 à l'initiative de la Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (Fesac) et des 5 fédérations syndicales – CGT Spectacle, CFE-CGC, CFTC, FASAP FO et CFDT F3C, dans le cadre d'un plan d'action pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre les violences sexistes ou sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma.

Le 18 mai 2020, une convention de partenariat a été signée entre le ministère de la Culture, la Fesac, les 5 fédérations syndicales et Audiens, définissant les modalités opérationnelles de la cellule.

Depuis, plusieurs nouveaux secteurs ont rejoint la cellule qui accompagne aujourd'hui tous les professionnels des secteurs du spectacle vivant et enregistré, du jeu vidéo, des arts visuels et des espaces de loisirs, de la presse, qu'ils soient permanents, intermittents, pigistes ou auteurs sur tout le territoire. Les témoins et les référents de lutte contre les harcèlements, violences sexuelles et sexistes en milieu professionnel peuvent également contacter la cellule au 01 87 20 30 90 ou par mail : violences-sexuelles-culture@audiens.org

Tableau 112 – Saisines de la cellule externe de recueil et de traitement des signalements du ministère de la Culture liées au sexe et au genre de 2019 et 2025

Unités

Nombre de saisines concernées	Autrice ou auteur de la saisine						Genre des personnes concernées				Âge des personnes concernées											
	Employeur*		Témoïn		Personne directement concernée		Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 à 39 ans		40 à 49 ans		50 à 59 ans		Plus de 60 ans		Non renseigné	
	2019	2025	2019	2025	2019	2025	2019	2025	2019	2025	2019	2025	2019	2025	2019	2025	2019	2025	2019	2025	2019	2025
Situations de violence ou harcèlement à caractère sexuel ou sexiste (traitées <i>via</i> la cellule externe de signalement)	18	45	5	21	2	5	11	19	1	2	10	17	3	8	4	3	4	0	0	0	1	33
Situations de discrimination liée au sexe (inclus le sexe, la situation de famille, la maternité, la grossesse, l'orientation sexuelle) (traitées <i>via</i> la cellule externe de signalement)	6	9	0	0	0	1	6	8	3	1	3	7	0	1	2	0	4	0	0	1	0	7

Note : le prestataire a changé en octobre 2022. La mission est élargie au harcèlement moral, aux menaces et à tout autre acte d'intimidation. Le champ des bénéficiaires a été élargi. Les informations sur le genre et l'âge ne sont pas systématiquement déclarées lors de la saisine de la cellule.

* Les saisines employeurs correspondent à un appel de conseil managérial relatif à un signalement non traité par la cellule externe.

Source : Ministère de la Culture, Service des ressources humaines, 2026

Tableau 113 – Sanctions disciplinaires prises par le ministère de la Culture à l'encontre des fonctionnaires et contractuels pour violences sexuelles et sexistes de 2014 à 2025

Unités

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Statut												
Contractuel								1	10	1	2	4
Fonctionnaire	2			1	2	5	3	4	7	6	7	10
Sanction												
1 ^{er} groupe ou équivalent						1	1	3	8	3	6	7
2 ^e groupe ou équivalent	1				1	2		1		2	0	2
3 ^e groupe ou équivalent				1	1	1	1		6	2	2	4
4 ^e groupe ou équivalent	1			1		1	1	1	3		1	1
Catégorie de fait												
Agissement sexiste	1				1			1	7	1	2	3
Discrimination sexiste												
Violences sexistes et sexuelles	1			1	1	5	3	4	10	6		
<i>Viol</i>												
<i>Agression sexuelle hors viol</i>	1					1	1			1	1	2
<i>Harcèlement sexuel</i>							1	1	6	2	1	
<i>Atteinte sexuelle sur mineur</i>												
<i>Fait de pédopornographie</i>				1								1
<i>Corruption de mineurs</i>												
<i>Captation d'images impudiques</i>												
<i>Exhibition</i>												
<i>Geste déplacé</i>										2	2	
<i>Violence sexiste, notamment sur conjoint</i>												
<i>Autres (injure ou diffamation à caractère sexuel ou sexiste, outrage sexiste, textos et propos inappropriés à connotation sexuelle)</i>					1	4	1	3	4	1	3	8
Total	2			1	2	5	3	5	17	7	9	14

Note : le premier groupe de sanction regroupe les avertissements, blâmes et exclusions temporaires de fonctions (ETF) de 1 à 3 jours ; le deuxième groupe regroupe les ETF de 4 à 15 jours et les déplacements d'office, l'abaissement d'échelon à l'échelon immédiatement inférieur à celui détenu par l'agent et la radiation du tableau d'avancement ; le troisième groupe regroupe les ETF de 16 jours à 2 ans et la rétrogradation au grade immédiatement inférieur et à l'échelon correspondant à un indice égal ou, à défaut, immédiatement inférieur à celui afférent à l'échelon détenu par l'agent ; le quatrième groupe regroupe les licenciements et révocations.

Source : Ministère de la Culture, Service des ressources humaines, DEPS, 2026

NOUVEAU**Tableau 114 – Part des femmes entendues par cellule d'écoute psychologique et juridique contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels opérée par Audiens, 2020-2025**

Unités et %

	Nombre d'entretiens	Femmes (%)	Hommes (%)
2020	26	91	9
2021	78	96	4
2022	83	87	13
2023	122	86	14
2024	205	83	17
2025	177	87	13
Total	691		

Note : les données présentées reposent exclusivement sur les informations transmises volontairement par les appelant-es.

Source : Audiens, 2026

NOUVEAU**Tableau 115 – Secteurs d'activité des personnes entendues par la cellule d'écoute psychologique et juridique contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels opérée par Audiens, 2020-2025**

En %

	Spectacle vivant (%)	Spectacle enregistré (%)	Artistes, autrices et auteurs (%)	Jeux vidéo (%)	Arts visuels (%)
2020	60	40	0	0	0
2021	55	45	0	0	0
2022	62	36	2	0	0
2023	65	29	4	0	2
2024	66	32	1	0	1
2025	67	29	2	1	1

Note : les données présentées reposent exclusivement sur les informations transmises volontairement par les appelant-es.

Source : Audiens, 2026

NOUVEAU**Tableau 116 – Groupe d'âge des personnes entendues par la cellule d'écoute psychologique et juridique contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels opérée par Audiens, 2020-2025**

En %

	Moins de 25 ans (%)	Entre 25 et 34 ans (%)	Entre 35 et 44 ans (%)	Plus de 45 ans (%)	Âge non communiqué (%)
2020	20	30	20	30	0
2021	0	30	26	8	36
2022	0	25	17	9	49
2023	1	18	6	5	70
2024	1	23	17	12	47
2025	0	30	29	24	17

Note : les données présentées reposent exclusivement sur les informations transmises volontairement par les appelant-es.

Source : Audiens, 2026

NOUVEAU**Tableau 117 – Suivi juridique des personnes accompagnées par la cellule d'écoute psychologique et juridique contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels opérée par Audiens, 2020-2025**

Unités

	Plaintes pénales	Mains courantes	Procédures prud'homales	Mises en demeure employeur	Intentions d'action
2020	0	0	0	0	2
2021	4	1	1	0	2
2022	5	1	0	2	2
2023	7	0	0	1	6
2024	24	1	4	5	8
2025	12	5	0	6	3
Total	52	8	5	14	23

Note : les données présentées reposent exclusivement sur les informations transmises volontairement par les appelant-es.

Source : Audiens, 2026

NOUVEAU

Tableau 118 – Nombre d’accompagnements par la cellule d’écoute psychologique et juridique contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels opérée par Audiens, 2020-2025

Unités

	Accompagnements par des psychologues	Accompagnements des avocats	Accompagnements par des psychologues et des avocats
2020	26	11	11
2021	22	29	16
2022	24	38	14
2023	39	53	22
2024	59	94	41
2025	61	91	35
Total	231	316	139

Note : les données présentées reposent exclusivement sur les informations transmises volontairement par les appelant-es.

Source : Audiens, 2026

Lexique

ADIAF : Association pour la diffusion internationale de l'art français

ADJA : Adjoint administratif de l'État

ADSV : Aides déconcentrées au spectacle vivant

Afdas : Assurance formation des activités du spectacle

AFEX : Architectes français à l'export

AFR : Académie de France à Rome

Agirc-Arrco : Association générale des institutions de retraite des cadres – Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés

AICA : Association internationale des critiques d'art

AJAP : Albums des jeunes architectes et paysagistes

Arcom : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique

ASTP : Association pour le soutien du théâtre privé

AUE : Architecte et urbaniste de l'État

BNC : Bénéfices non-commerciaux

BNF : Bibliothèque nationale de France

BPI : Bibliothèque publique d'information

CACIN : Centres d'art contemporain d'intérêt national

CAPA : Cité de l'architecture et du patrimoine

CCJJP : Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels

CCN : Centres chorégraphiques nationaux

CDCN : Centres de développement chorégraphique nationaux

CDD : Contrat à durée déterminée

CDDU : Contrat à durée déterminée d'usage

CDI : Contrat à durée indéterminée

CDN : Centres dramatiques nationaux

CERNI : Compagnies et ensembles à rayonnement national et international

CFE-CGC : Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres

CFP : Congé de formation professionnelle

CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens

CFTDT F3C : Confédération française démocratique du travail – Fédération communication, conseil, culture

CGFP : Code général de la fonction publique

CGT Spectacle : Confédération générale du travail – Fédération du spectacle

CHED : Chargé d'études documentaires

CMN : Centre des monuments nationaux

CNAC-GP : Centre national d'art et de la culture Georges-Pompidou

CNAP : Centre national des arts plastiques

CNAREP : Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public

CNC : Centre national du cinéma et de l'image animée

CNCM : Centres nationaux de création musicale

CND : Centre national de la danse

CNHI : Cité nationale de l'histoire de l'immigration

CNL : Centre national du livre

CNM : Centre national de la musique

CNMa : Centres nationaux de la marionnette

CNSAD : Conservatoire national supérieur d'art dramatique

CNSMDL : Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon

CNSMDP : Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

CRP : Centre régional de la photographie

DAC : Direction des affaires culturelles

DCJS : Direction de la culture, de la jeunesse et des sports

DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale

DEPS : Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation du ministère de la Culture

DGAFF : Direction générale de l'administration et de la fonction publique

DGCA : Direction générale de la création artistique du ministère de la Culture

DMDTS : Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles	MC : Ministère de la Culture
ENS : Écoles nationales supérieures	MESRE : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
ENSA : Écoles nationales supérieures d'architecture	MESRI : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
ENSAD : École nationale supérieure des arts décoratifs	MSM : Mont Saint-Michel
Ensba Lyon : École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon	Mucem : Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée
ENSCI : École nationale supérieure de la création industrielle	n.c. : non communiqué
ENSMIS-La Fémis : École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (couramment appelée La Fémis)	n.d. : non disponible
ENSP : École nationale supérieure de la photographie	NDP : Notre-Dame de Paris
EP : Établissement public	OGC : Organismes de gestion collective
EPA : Établissements publics administratifs	OPP : Observation participative et partagée
EPIC : Établissements publics industriels et commerciaux	Oppic : Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture
EPMQB-JC : Établissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac	PCS-ESE : Professions et catégories socioprofessionnelles – Emplois salariés d'entreprise
EPPGHV : Établissement public du Parc et de la Grande Halle de La Villette	PNC : Pôles nationaux du cirque
Ésane : Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises	RMN-GP : Réunion des musées nationaux et du Grand Palais
ESC : Enseignement supérieur Culture	RSO : Responsabilité sociétale des organisations
ETF : Exclusions temporaires de fonctions	SA : Secrétaire administratif
ETPT : Équivalent temps plein annuel travaillé	SACD : Société des auteurs et compositeurs dramatiques
FASAP-FO : Fédération des arts, du spectacle, de l'audiovisuel et de la presse – Force ouvrière	Sacem : Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique
Fedelima : Fédération des lieux de musiques actuelles	SCIN : Scènes conventionnées d'intérêt national
Fesac : Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma	SCN : Service à compétence nationale
Fipadoc : Festival international du film documentaire	SD-SIES : Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
FMM : France Médias Monde	SDAFG : Sous-direction des affaires générales
FNAC : Fonds national d'art contemporain	SISE : Système d'information sur le suivi de l'étudiant
FRAC : Fonds régionaux d'art contemporain	SMAC : Scènes de musiques actuelles
GPNA : Grand prix national de l'architecture	SN : Scènes nationales
GRAPH-CMI : Groupe de recherche et d'animation photographique – Centre méditerranéen de l'image	Syndeac : Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles
HCB (prix) : Henri Cartier-Bresson	TNT : Télévision numérique terrestre
IM : Indice majoré	TP : Temps partiel
INA : Institut national de l'audiovisuel	TS : Traitements et salaires
INHA : Institut national d'histoire de l'art	Urssaf : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
INP : Institut national du patrimoine	VAE : Validation des acquis de l'expérience
Inrap : Institut national de recherches archéologiques préventives	VFX (en anglais) : <i>Visual effects</i> (« effets visuels »)
Insee : Institut national de la statistique et des études économiques	VHSS : Violences et harcèlement sexistes et sexuels
La Scam : La Société civile des auteurs multimédia	
LaM : Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut	
MAC VAL : Musée d'art contemporain du Val-de-Marne	

Table des tableaux

Administration et organismes sous tutelle du ministère de la Culture

Emploi et rémunération

Ministère de la Culture

Tableau 1 – Rémunérations comparées des agentes et agents titulaires (en ETPT) du ministère de la Culture en 2024	29
Tableau 2 – Rémunérations comparées des agentes et agents contractuels (en ETPT) du ministère de la Culture en 2024	30
Tableau 3 – Mesure temps partiel : effectifs et montants moyens, 2020-2025	30

Jurys, concours et formations

Ministère de la Culture

Tableau 4 – Composition des jurys des examens professionnels du ministère de la Culture en 2024	34
Tableau 5 – Part des femmes dans les formations suivies par les agents du ministère de la Culture	35
Tableau 6 – Part des femmes dans les formations suivies par les agents du ministère de la Culture selon le domaine de formation	35

Postes de direction

Direction du ministère de la Culture

Tableau 7 – Part des femmes aux postes de direction du ministère de la Culture, 2021-2026	36
---	----

Services à compétence nationale

Tableau 8 – Part des femmes aux postes de direction des services à compétence nationale, 2021-2026	37
--	----

Bibliothèques municipales classées

Tableau 9 – Part des femmes à la direction des bibliothèques municipales classées	37
---	----

Établissements publics

Tableau 10 – Part des femmes au poste de direction le plus élevé des établissements publics, 2021-2026	37
Tableau 11 – Part des femmes aux postes de direction des établissements publics, 2023-2026	38
Tableau 12 – Part des femmes à la direction des musées nationaux, 2020-2026	38
Tableau 13 – Part des femmes à la direction des établissements publics nationaux sous tutelle du programme 131, 2018-2026	38

Audiovisuel public

Tableau 14 – Part des femmes parmi les présidences des entreprises de l'audiovisuel public, 2018-2026	39
Tableau 15 – Part des femmes aux comités de direction des entreprises de l'audiovisuel public, 2021-2026	39
Tableau 16 – Part des femmes à la direction des antennes de l'audiovisuel public, 2021-2026	39
Tableau 17 – Part des femmes à certaines fonctions du réseau Ici (ex-France 3), 2021-2026	40
Tableau 18 – Part des femmes à certaines fonctions du réseau Ici (ex-France Bleu), 2022-2026	40

Conseils d'administration

Établissements publics

Tableau 19 – Composition des conseils d'administration des établissements publics (personnalités qualifiées uniquement), 2022-2026	41
---	----

Audiovisuel public

Tableau 20 – Composition des conseils d'administration dans les entreprises de l'audiovisuel public, 2022-2026	42
---	----

Commissions et instances consultatives

Centre national de la musique

Tableau 21 – Part des femmes dans les instances du Centre national de la musique (CNM) pour les présidences, membres titulaires et membres suppléants, 2023-2026	43
---	----

Centre national du cinéma et de l'image animée

Tableau 22 – Part des femmes dans les commissions du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), 2019-2025	44
---	----

Centre national des arts plastiques

Tableau 23 – Part des femmes dans les commissions d'acquisition du Centre national des arts plastiques (CNAP), 2022-2026	44
---	----

Centre national du livre

Tableau 24 – Part des femmes au sein des commissions du Centre national du livre (CNL), 2019-2025	44
Tableau 25 – Part des femmes au sein des commissions du Centre national du livre (CNL) selon leur spécialité, 2021-2025	45

Secteur culturel et artistique

Emploi, rémunération

Emploi et professions

Tableau 26 – Évolution de la part des femmes en emploi travaillant dans un secteur culturel, 2010-2023	47
Tableau 27 – Part des femmes salariées dans les métiers du spectacle vivant et de la production audiovisuelle, par tranche d'âge, 2020-2024	48
Tableau 28 – Revenus annuels moyens bruts par équivalent temps plein des salariées et salariés permanents du spectacle et de l'audiovisuel, 2022-2024	49
Tableau 29 – Part des femmes parmi les emplois artistiques du secteur musical, 2019-2024	49
Tableau 30 – Part des femmes dans les métiers du jeu vidéo, 2018-2024	49
Tableau 31 – Part des femmes dans les métiers des effets visuels numériques (VFX), 2020-2024	50
Tableau 32 – Part des femmes parmi les détenteurs et les détentrices de la carte de presse, 2020-2024	50

Sociétaires et droits d'auteurs

Tableau 33 – Effectifs et revenus moyens et médians en fonction du sexe des artistes-auteurs en 2023	51
Tableau 34 – Part des femmes parmi les sociétaires de la Sacem, 2022-2025	52
Tableau 35 – Répartition des droits d'auteur annuels perçus par l'intermédiaire de la Sacem en 2024	52
Tableau 36 – Part des femmes parmi les membres et sociétaires de la SACD, 2025	52
Tableau 37 – Revenu moyen pour une contribution par répertoire dans les droits d'auteur perçus à la SACD, 2022-2025	53
Tableau 38 – Répartition des droits d'auteur annuels par métier perçus par l'intermédiaire de la SACD en 2025	53
Tableau 39 – Répartition des droits d'auteur annuels perçus par l'intermédiaire de la SACD en 2025	53
Tableau 40 – Part des femmes parmi les sociétaires de La Scam, 2022-2025	54
Tableau 41 – Droits d'auteur moyens des membres de La Scam, 2009-2024	54
Tableau 42 – Répartition des droits d'auteur annuels perçus par l'intermédiaire de La Scam en 2024	54

Formation initiale et continue

Tableau 43 – Part des femmes parmi les étudiantes et étudiants des écoles de l'enseignement supérieur Culture, 2012-2025	55
Tableau 44 – Part des femmes parmi les effectifs des écoles dédiées à l'enseignement artistique et culturel, hors écoles de l'enseignement supérieur Culture, 2024-2025	55
Tableau 45 – Taux d'insertion professionnelle des diplômées et diplômés 2021 de l'enseignement supérieur Culture en 2024, par filière	56
Tableau 46 – Part des femmes parmi les actifs et actives des secteurs culturels ayant bénéficié d'une formation continue, 2022-2024	56

Postes de direction

Création artistique – Structures labellisées

Tableau 47 – Part des femmes parmi les directions des lieux de création et de diffusion des arts visuels et du spectacle vivant labellisés par le ministère de la Culture, 2018-2026	57
---	----

Photographie

Tableau 48 – Part des femmes à la direction des principaux établissements dans le domaine de la photographie, 2022-2025	58
--	----

Patrimoine

Tableau 49 – Part des femmes parmi les chefferies des services territoriaux agréés en archéologie préventive, 2019-2026	58
Tableau 50 – Part des femmes parmi les directions des archives départementales, 2021-2025	58
Tableau 51 – Part des femmes parmi les directions-chefferies de service ou de département dans les trois services à compétence nationale (SCN) des archives, 2021-2025	59
Tableau 52 – Part des femmes dirigeant les musées de France (hors musées nationaux), 2019-2025	59

Enseignement supérieur

Tableau 53 – Part des femmes parmi les directions des établissements nationaux, territoriaux et associatifs de l'enseignement supérieur Culture, 2024-2026	60
---	----

Les 100 plus grandes entreprises culturelles

Tableau 54 – Part des femmes à la direction des 100 plus grandes entreprises culturelles en France, 2021-2026	60
--	----

Accès aux moyens de création et de production

Spectacle vivant

Tableau 55 – Aides à la création artistique (danse) accordées par le ministère de la Culture, 2018-2024	61
Tableau 56 – Aides à la création artistique (musique) accordées par le ministère de la Culture, 2018-2023	62
Tableau 57 – Aides à la création artistique (théâtre et arts associés) accordées par le ministère de la Culture, 2018-2024 ..	63
Tableau 58 – Aides à la création artistique (total) accordées par le ministère de la Culture, 2018-2024	64
Tableau 59 – Aides aux équipes artistiques : part des demandes et des aides accordées selon le genre de la direction artistique (2024)	65
Tableau 60 – Aides à la création artistique accordées par le ministère de la Culture, 2018-2024	65
Tableau 61 – Répartition des aides du Centre national de la musique selon le genre du lead en 2023	65

Livre

Tableau 62 – Répartition du soutien du Centre national du livre (CNL) aux autrices et auteurs et traductrices et traducteurs par type d'aide en 2025	66
Tableau 63 – Répartition du soutien du CNL aux autrices et auteurs et traductrices et traducteurs par domaine éditorial en 2025	66

Cinéma et audiovisuel

Tableau 64 – Part de femmes candidates et bénéficiaires des aides à l'écriture du CNC en 2025	67
Tableau 65 – Bénéficiaires de l'avance sur recettes (avant réalisation) du CNC, 2012-2024	67
Tableau 66 – Devis moyen des films d'initiative française, 2012-2024	67
Tableau 67 – Place des autrices et auteurs dans les projets d'expériences numériques aidés par le CNC, 2019-2024	68

Présence des femmes dans les programmations culturelles

Spectacle vivant

Tableau 68 – Part des femmes dans la programmation des établissements publics nationaux et lieux labellisés par le ministère de la Culture (spectacle vivant hors labels musique), saison 2024-2025	70
Tableau 69 – Part des femmes dans les principaux métiers de la création artistique, dans la programmation des établissements publics et lieux labellisés par le ministère de la Culture (spectacle vivant), saison 2024-2025	70
Tableau 70 – Part des spectacles dirigés ou écrits par des femmes parmi les spectacles du théâtre privé, par saison, 2017-2025	71
Tableau 71 – Part des femmes parmi les fonctions de création artistique exercées dans les spectacles du théâtre privé, par saison, 2017-2025	71
Tableau 72 – Part des femmes dans la programmation lyrique et chorégraphique des maisons d'opéras, saison 2024-2025	71
Tableau 73 – Part des femmes dans les principaux métiers de la création artistique, dans la programmation lyrique et chorégraphique des maisons d'opéras, saison 2024-2025	71
Tableau 74 – Place des femmes dans la programmation d'orchestres en 2024	72
Tableau 75 – Place des femmes dans les programmations de spectacles de musiques actuelles et de variétés en 2024 ...	72
Tableau 76 – Place des femmes dans la production et la diffusion de la musique enregistrée en 2024	72

Arts visuels

Tableau 77 – Part des œuvres réalisées par des femmes dans les acquisitions du Fonds national d'art contemporain (FNAC) et des Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), 2018-2024	73
Tableau 78 – Artistes dont les œuvres ont été acquises par les FRAC selon leur origine et leur genre, 2020-2024	73
Tableau 79 – Part des femmes parmi les artistes exposés dans les FRAC et les centres d'art, 2018-2024	73
Tableau 80 – Part des femmes dans la programmation artistique de photographie, 2019-2024	74
Tableau 81 – Part des femmes dans les acquisitions publiques de photographie, 2018-2024	74

Patrimoine

Tableau 82 – Part des femmes parmi les commissaires de quelques grandes expositions, 2019-2025	75
---	----

Cinéma

Tableau 83 – Part de courts-métrages réalisés par des femmes selon le genre, 2021-2024	75
Tableau 84 – Part des femmes dans la réalisation de longs-métrages (films agréés), 2013-2024	75
Tableau 85 – Part de longs-métrages réalisés par des femmes selon le type de coproduction, 2013-2024	76
Tableau 86 – Films d'initiative française selon le type de film et le genre des réalisateurs et réalisatrices, 2013-2024	76

Présence des femmes dans les médias

Tableau 87 – Part des femmes à l'antenne par genre de programme, 2014-2025	78
Tableau 88 – Part des femmes présentatrices, expertes et journalistes sur les chaînes de télévision publiques et privées, 2019-2023	78
Tableau 89 – Part des femmes sur les plateaux de télévision dans les programmes diffusés aux heures de forte audience, 2017-2023	78
Tableau 90 – Part des femmes sur les plateaux de télévision, toutes catégories confondues, 2019-2023	78
Tableau 91 – Part des femmes présentatrices, expertes et journalistes sur les plateaux des chaînes de radio publiques et privées, 2019-2023	79
Tableau 92 – Part des femmes et des hommes sur les plateaux de radio sur la tranche horaire 6 h-9 h, heures de forte audience, 2018-2023	79
Tableau 93 – Part des femmes et des hommes sur les plateaux de radio, toutes catégories confondues, 2018-2023	79
Tableau 94 – Part des femmes parmi les expertes et experts invitées et invités de certains programmes à la télévision et à la radio en 2025	79

Consécration artistique et professionnelle

Cinéma

Tableau 95 – Part des femmes parmi les lauréates et les lauréats de certaines distinctions aux César du cinéma, 1976-2025	80
--	----

Tableau 96 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de certains prix du Festival de Cannes ainsi qu'à la présidence du jury de la sélection officielle, 1970-2025	81
Tableau 97 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats des deux principaux prix du Festival du film d'animation d'Annecy, 2015-2025	81
Tableau 98 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats des deux principaux prix du Festival international du documentaire (Fipadoc), 2019-2025	81
Création artistique	
Tableau 99 – Lauréats du Syndicat de la critique théâtre, musique et danse entre 2002-2003 et 2024-2025 pour leurs trois Grands Prix : théâtre, musique et danse	82
Tableau 100 – Part des femmes parmi les pensionnaires de la Villa Médicis à Rome, 2014-2024	82
Musique	
Tableau 101 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats des Victoires de la musique, de la musique classique et du jazz	83
Tableau 102 – Part des femmes parmi les sélections et les lauréates et lauréats du prix Joséphine des artistes, 2022-2025	84
Théâtre	
Tableau 103 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats des Molières, 1987-2025	84
Arts visuels	
Tableau 104 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de quelques prix arts visuels emblématiques, 2020-2025	85
Tableau 105 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de quelques prix photographiques emblématiques, 2012-2025	85
Livre	
Tableau 106 – Part des femmes dans les jurys de quelques prix littéraires emblématiques, 2018-2025	85
Tableau 107 – Part des femmes parmi les sélections et parmi les nominations pour neuf prix littéraires, 2012-2025	85
Tableau 108 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de quelques prix littéraires emblématiques, 1900-2025 ...	86
Architecture	
Tableau 109 – Part des femmes parmi les lauréates et lauréats de prix d'architecture emblématiques, 2021-2025	86
Ordres nationaux	
Tableau 110 – Part des femmes décorées dans l'ordre des Arts et des Lettres, 2014-2025	87
Tableau 111 – Part des femmes dans la composition de l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des beaux-arts, 2022-2026	87

Lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels

Cellules d'écoute

Tableau 112 – Saisines de la cellule externe de recueil et de traitement des signalements du ministère de la Culture liées au sexe et au genre de 2019 et 2025	90
Tableau 113 – Sanctions disciplinaires prises par le ministère de la Culture à l'encontre des fonctionnaires et contractuels pour violences sexuelles et sexistes de 2014 à 2025	90
Tableau 114 – Part des femmes entendues par cellule d'écoute psychologique et juridique contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels opérée par Audiens, 2020-2025	91
Tableau 115 – Secteurs d'activité des personnes entendues par la cellule d'écoute psychologique et juridique contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels opérée par Audiens, 2020-2025	91
Tableau 116 – Groupe d'âge des personnes entendues par la cellule d'écoute psychologique et juridique contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels opérée par Audiens, 2020-2025	91
Tableau 117 – Suivi juridique des personnes accompagnées par la cellule d'écoute psychologique et juridique contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels opérée par Audiens, 2020-2025	91
Tableau 118 – Nombre d'accompagnements par la cellule d'écoute psychologique et juridique contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels opérée par Audiens, 2020-2025	92

Directrice de la publication : Amandine Schreiber,
cheffe du département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation

Date de publication : mars 2026

Retrouvez l'ensemble des publications du DEPS :
<https://www.culture.gouv.fr/espace-documentation>
https://www.cairn.info/editeur.php?ID_EDITEUR=DEPS

Le DEPS n'assurant pas de diffusion physique de ses collections de synthèse, nous vous proposons
de vous informer régulièrement des parutions par message électronique.

Pour ce faire, merci de bien vouloir nous communiquer votre courriel à l'adresse
contact.deps@culture.gouv.fr

La quatorzième édition de *l'Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication* paraît comme chaque année à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes.

Depuis 2013, *l'Observatoire* rend compte des avancées, comme des inégalités persistantes. Chaque édition affine les méthodes de mesure, grâce au dialogue avec les réseaux professionnels, les institutions publiques, les organismes professionnels et de gestion collective.

Intégrant 24 nouveaux tableaux, cette nouvelle édition détaille la part des femmes dans les métiers de la culture et de la communication, leurs revenus – qu'elles soient salariées, fonctionnaires, pigistes, autrices, artistes – ainsi que leur accès à l'enseignement supérieur Culture, aux concours et à la formation continue. Elle analyse leur présence aux postes de direction et de décision, leur accès aux moyens de création et de production, leur visibilité dans les programmations et les médias, et comme lauréates de prix et distinctions.

Outil de référence pour éclairer l'action publique, *l'Observatoire* identifie les marges de progrès et trace les priorités nécessaires pour garantir aux femmes et aux hommes un égal accès aux responsabilités, aux moyens d'action, aux rémunérations et à la reconnaissance.

www.culture.gouv.fr/politiques-ministerielles/Egalite-entre-femmes-et-hommes

ISBN 978-2-11-179327-9



Attribution – Pas de modification